
**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal
du 27 avril 2015
13 h**

**Séance tenue le lundi 27 avril 2015
Salle du conseil de l'hôtel de ville**

PRÉSENCES :

M. Denis Coderre, Mme Manon Barbe, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. Frantz Benjamin, M. Richard Bergeron, M. Michel Bissonnet, Mme Karine Boivin Roy, M. Éric Alan Caldwell, M. Richard Celzi, M. Harout Chitilian, Mme Marie Cinq-Mars, Mme Catherine Clément-Talbot, M. Jean-François Cloutier, M. Russell Copeman, M. François William Croteau, M. Claude Dauphin, Mme Suzanne Décarie, M. Gilles Deguire, Mme Mary Deros, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Pierre Desrochers, M. Benoît Dorais, M. Sterling Downey, Mme Erika Duchesne, M. Luc Ferrandez, M. Marc-André Gadoury, M. Pierre Gagnier, Mme Manon Gauthier, M. Jean-Marc Gibeau, M. Richard Guay, Mme Andrée Hénault, Mme Laurence Lavigne Lalonde, M. Guillaume Lavoie, Mme Elsie Lefebvre, M. François Limoges, Mme Louise Mainville, M. Normand Marinacci, Mme Justine McIntyre, M. Peter McQueen, M. Réal Ménard, M. Francesco Miele, M. Luis Miranda, M. Domenico Moschella, M. Alex Norris, M. Sylvain Ouellet, Mme Lorraine Pagé, M. Jean-François Parenteau, M. Lionel Perez, M. Dominic Perri, Mme Valérie Plante, Mme Magda Popeanu, M. Giovanni Rapanà, M. Marvin Rotrand, Mme Chantal Rouleau, M. Richard Ryan, M. Aref Salem, Mme Anie Samson, M. Craig Sauvé, M. Steve Shanahan, Mme Anne-Marie Sigouin, Mme Émilie Thuillier et Mme Monique Vallée.

PRÉSENCE EN COURS DE SÉANCE :

M. Jeremy Searle.

ABSENCE AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS :

Mme Chantal Rossi.

AUTRES PRÉSENCES :

M. Alain Marcoux, Directeur général
Me Yves Saindon, Greffier de la Ville

Le président du conseil, M. Frantz Benjamin, déclare la séance ouverte et demande d'observer un moment de recueillement à la mémoire des victimes du séisme qui a eu lieu au Népal.

Il invite les membres du conseil à porter le ruban vert en support à la Semaine nationale du don d'organes, du 19 au 26 avril 2015. Il souligne qu'un drapeau symbolique est d'ailleurs installé dans le hall d'honneur de l'hôtel de ville à cet effet.

Il rappelle aux membres de participer en grand nombre à la formation en trois séances portant sur la participation et la consultation publique qui sera donnée par l'Office de consultation publique de Montréal, conjointement avec le Bureau de la présidence du conseil, les 3, 4 et 9 juin 2015.

Il invite également les membres à être présents le 17 mai prochain aux diverses activités de célébration du 373^e anniversaire de la fondation de la Ville de Montréal.

Il signale les événements suivants : le 22 avril « Journée mondiale de la Terre »; 23 avril « Journée mondiale du livre et du droit d'auteur »; 28 avril « Journée internationale des accidents de travail » et le 21 mai « Journée mondiale de la diversité culturelle pour le dialogue et le développement ».

Il souligne les anniversaires de naissance du mois d'avril des conseillers Russell Copeman, Craig Sauvé et de la conseillère Suzanne Décarie. Pour terminer, il invite les membres du conseil au lancement éclair de la brochure : « Femmes engagées pour Montréal, 42 élues à votre service » du Conseil des Montréalaises qui aura lieu dans le hall d'honneur à 17 h.

2 - Période de questions des membres du conseil

Le président du conseil appelle le point « Période de questions des membres du conseil ».

Les conseillers et conseillères ci-dessous formulent des questions aux membres du conseil indiqués en regard de leur nom :

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Luc Ferrandez	M. Denis Coderre (M. Pierre Desrochers)	Réforme des arrondissements et variables dans la répartition du budget – Explication demandée ayant trait au fait que les arrondissements qui ont bénéficié d'une augmentation budgétaire grâce à cette réforme ont aussi un surplus de plus de 5 M\$
M. Marc-André Gadoury	M. Denis Coderre	Prolongement des heures d'ouverture des commerces au centre-ville – Planification d'une telle décision en tenant des consultations auprès des citoyens et des syndicats des employés du secteur concerné
<hr/>		
Un débat s'engage.		
<hr/>		
M. Benoit Dorais	M. Denis Coderre	Abolition de l'Agence métropolitaine des transports (AMT) et création de l'Agence régionale des transports – assurance que le projet de prolongation de la ligne bleue vers l'Est de l'Île sera une priorité pour cette nouvelle structure – Faire des présentations auprès du gouvernement du Québec pour la réalisation de ce projet
Mme Lorraine Pagé	M. Denis Coderre (M. Lionel Perez)	Assurance que les objectifs visés seront atteints en ce qui concerne les travaux prévus au PTI - informer le conseil des difficultés particulières pouvant causer des retards

À 13 h 29, un problème technique oblige le conseil à suspendre ses travaux.

À 13 h 35, le conseil reprend ses travaux.

Mme Manon Barbe	M. Denis Coderre (M. Réal Ménard)	Tenir compte des impacts sur les habitudes des citoyens avant d'apporter des modifications à l'horaire de collecte de ordures ménagères / Demande de moduler le retrait de la 2 ^e collecte
M. Marvin Rotrand	M. Aref Salem	Adoption d'un règlement afin d'obliger l'instauration du paiement électronique dans les taxis et uniformisation de la couleur des voitures – Nécessité de fournir le même service que la concurrence pour ce qui est de la propreté des voitures

À 13 h 45,

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Marc-André Gadoury

de prolonger la période de questions des membres du conseil de 15 minutes, conformément à l'article 57 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*.

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Alex Norris	M. Denis Coderre	Engagement que des espaces de stationnement sur rues seront réservés pour les compagnies privées de véhicules en libre service
M. François Limoges	M. Denis Coderre (M. Aref Salem)	Assurance que l'appel d'offres pour les véhicules en libre service ne sera pas dirigé pour une compagnie particulière – monopole ou libre concurrence dans ce domaine

À l'expiration du délai imparti pour la période de questions des membres du conseil par le *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*, le président du conseil déclare la période de questions des conseillers close à 13 h 59.

La conseillère Érika Duchesne soulève une question de privilège quant aux commentaires du maire émis après l'intervention du leader de l'opposition officielle, afin de préciser que les élus de Projet Montréal entretiennent une bonne relation avec les commerçants de leurs arrondissements. Le président du conseil juge qu'il ne s'agit pas d'une question de privilège et demande la poursuite des travaux.

CM15 0376

Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal

Conformément au projet-pilote de modifications à l'horaire et au déroulement des assemblées ordinaires du conseil municipal, pour la période du 1^{er} avril au 31 décembre 2011 (CM11 0167), et à la résolution du conseil municipal du 19 décembre 2011 (CM11 1064), la séquence d'étude et d'adoption des points inscrits au présent ordre du jour est, sous réserve de toute autre modification de séquence que le conseil pourrait convenir, le suivant :

- période de questions des membres du conseil (02)*;***
- les rubriques préliminaires (03 à 15 inclusivement);***
- les points en orientation au conseil d'agglomération (80);***
- tous les autres points, selon l'ordre de leur inscription à l'ordre du jour.***

****Veuillez noter que la première période de questions des citoyens continuera d'avoir lieu à 19 h***

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par Mme Justine McIntyre

Et résolu :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 27 avril 2015, tel que livré aux membres du conseil, ainsi que l'avis de convocation de la présente séance, en y retirant l'article 65.07.

Adopté à l'unanimité.

03.01

À 14 h 02,

Le leader de l'opposition officielle prend la parole pour demander l'ajout, à l'ordre du jour, d'une plénière d'une durée de 90 minutes sur le point 7.11 de l'ordre du jour, pour la séance du 28 avril, afin de permettre aux membres du conseil de questionner le Service des finances sur la teneur de ce dépôt. Le leader de la majorité invite le leader de l'opposition officielle à formuler cette demande à l'appel du point.

CM15 0377

Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal tenue le 23 mars 2015

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'approuver le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal tenue le 23 mars 2015, conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* et suivant le certificat du 23 avril 2015 émis par le greffier.

Adopté à l'unanimité.

03.02

4 – Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif

Le président du conseil appelle le point « Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif »

Le leader de la majorité dépose les documents suivants :

- 4.01 Dépôt de la liste des contrats octroyés par le comité exécutif conformément à l'article 200 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal* la période du 23 février au 29 mars 2015

Un débat s'engage.

- 4.02 Dépôt de la liste des subventions octroyées par le comité exécutif la période du 23 février au 29 mars 2015

Un débat s'engage.

- 4.03 Dépôt de la liste des contrats octroyés par les fonctionnaires conformément à l'article 477.3 de la *Loi sur les cités et villes* la période du 23 février au 29 mars 2015

Un débat s'engage.

CM15 0378

Dépôt de la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission permanente sur l'inspecteur général suite à l'étude du Rapport et des recommandations de l'inspecteur général concernant l'appel d'offres 13-13242 (Interaction projet Sainte-Catherine)

Le leader de la majorité dépose la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission permanente sur l'inspecteur général suite à l'étude du Rapport et des recommandations de l'inspecteur général concernant l'appel d'offres 13-13242 (Interaction projet Sainte-Catherine), et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

04.04 1153430002

CM15 0379

Dépôt de la réponse du comité exécutif aux rapports de la Commission sur les finances et l'administration sur l'étude du programme triennal d'immobilisations 2015-2017 et des prévisions budgétaires 2015, des budgets des sociétés paramunicipales et organismes de la Ville de Montréal ainsi que du budget 2015 de la Société de transport de Montréal

Le leader de la majorité dépose la réponse du comité exécutif aux rapports de la Commission sur les finances et l'administration sur l'étude du programme triennal d'immobilisations 2015-2017 et des prévisions budgétaires 2015, des budgets des sociétés paramunicipales et organismes de la Ville de Montréal ainsi que du budget 2015 de la Société de transport de Montréal, et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

04.05 1153430009

5 – Dépôt des résolutions de conseils d'arrondissements

Le président du conseil appelle le point « Dépôt des résolutions de conseils d'arrondissements »

Le leader de la majorité dépose les documents suivants :

- 5.01 Résolution CA15 170082 du conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce - Reconnaissance du génocide arménien
- 5.02 Résolution CA15 22 0106 du conseil d'arrondissement du Sud-Ouest - Proclamation de la semaine de l'action bénévole du 12 au 18 avril 2015
- 5.03 Résolution CA15 22 0107 du conseil d'arrondissement du Sud-Ouest - Motion pour la protection et le renforcement des artères commerciales du Sud-Ouest
- 5.04 Résolution CA15 22 0108 du conseil d'arrondissement du Sud-Ouest - Motion demandant au gouvernement du Québec de reconsidérer l'annulation des coupes dans le programme Accès-Logis
- 5.05 Résolution CA15 22 0109 du conseil d'arrondissement du Sud-Ouest - Motion de soutien aux Centres d'éducation populaire
- 5.06 Résolution CA15 29 0121 du conseil d'arrondissement de Pierrefonds–Roxboro - Motion pour l'inclusion des modes de transport actifs sur les pistes cyclables et multifonctionnelles

6 - Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil

Le président du conseil appelle le point « Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil »

Par Mme Manon Gauthier

- Réponse de monsieur Sylvain Ducas, directeur de l'urbanisme, à la motion de l'Opposition Officielle en faveur de la création d'un répertoire montréalais des bâtiments d'intérêt patrimonial publics et privés visant particulièrement ceux considérés vulnérables (CM14 0311)

7 - Dépôt

Le président du conseil appelle le point « Dépôt »

- 7.01 Dépôt du rapport de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 26 mars 2015
-

CM15 0380

Dépôt du Rapport annuel de l'Inspecteur général de la Ville de Montréal, en vertu de l'article 57.1.23 de la *Charte de la Ville de Montréal*

Le leader de la majorité dépose le Rapport annuel de l'Inspecteur général de la Ville de Montréal, en vertu de l'article 57.1.23 de la *Charte de la Ville de Montréal*, et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

07.02

CM15 0381

Bilan annuel 2014 de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie faisant état de l'application du Règlement sur les pesticides de la Ville de Montréal (04-041) à l'égard de son territoire

Le leader de la majorité dépose le Bilan annuel 2014 de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie faisant état de l'application du Règlement sur les pesticides de la Ville de Montréal (04-041) à l'égard de son territoire, et le conseil en prend acte.

07.03 1152913003

CM15 0382

Dépôt de la publication « Coup d'œil 2014 Montréal métropole culturelle » qui souligne les réalisations en lien avec la mise en œuvre du Plan d'action 2007-2017 Montréal, métropole culturelle

Le leader de la majorité dépose la publication « Coup d'œil 2014 Montréal métropole culturelle » qui souligne les réalisations en lien avec la mise en œuvre du Plan d'action 2007-2017 Montréal, métropole culturelle, et le conseil en prend acte.

07.04 1154505001

CM15 0383

Dépôt du Bilan annuel de la qualité de l'eau potable 2014 relativement aux usines de production d'eau potable Atwater, Charles-J.-DesBaillets, Pointe-Claire, Pierrefonds, Lachine et Dorval

Le leader de la majorité dépose le Bilan annuel de la qualité de l'eau potable 2014 relativement aux usines de production d'eau potable Atwater, Charles-J.-DesBaillets, Pointe-Claire, Pierrefonds, Lachine et Dorval, et le conseil en prend acte.

07.05 1155271001

À 14 h 42,

Du consentement unanime, le leader de la majorité reporte l'étude des articles 7.06, 7.07, 7.08 et 7.10 à une phase ultérieure.

CM15 0384

Dépôt du rapport financier au 31 décembre 2014 de la Société du musée d'archéologie et d'histoire de Montréal, Pointe-à-Callière, en vertu de la résolution CM13 1157

La conseillère Manon Gauthier faisant partie du conseil d'administration du musée, elle déclare cet intérêt et s'abstient de voter.

Le leader de la majorité dépose le rapport financier au 31 décembre 2014 de la Société du musée d'archéologie et d'histoire de Montréal, Pointe-à-Callière, en vertu de la résolution CM13 1157, et le conseil en prend acte.

07.09

CM15 0385

Dépôt du rapport financier consolidé vérifié de la Ville de Montréal pour l'exercice terminé le 31 décembre 2014 ainsi que du document Reddition de comptes financière 2014, y compris le rapport produit sur les formules prescrites par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire

Le leader de la majorité dépose le rapport financier consolidé vérifié de la Ville de Montréal pour l'exercice terminé le 31 décembre 2014 ainsi que le document Reddition de comptes financière 2014, y compris le rapport produit sur les formules prescrites par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Un débat s'engage.

Il est proposé par M. Guillaume Lavoie

appuyé par Mme Laurence Lavigne Lalonde

de demander que le conseil se transforme en comité plénier pour une durée de 60 minutes lors de la séance du 28 avril 2015 pour l'étude de l'article 7.11, conformément à l'article 113 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal* (06-051)

Le leader de la majorité propose qu'une telle rencontre se tienne à l'extérieur du cadre du conseil et s'engage à tenir une séance d'information à cet effet pour les membres du conseil. Le conseiller Lavoie accepte cette proposition.

Le débat se poursuit.

Le conseiller Pierre Desrochers soulève une question de privilège afin de préciser que les propos du conseiller Lavoie sur une réduction de 20 M\$ du budget de la Société de transport de Montréal (STM) ne sont pas exacts puisqu'il est plutôt question d'une baisse de transfert de la TVQ pour l'année 2014 compensée par une ristourne en 2015.

Le débat se poursuit.

Le président du conseil demande au conseiller Peter McQueen de retirer le mot « sadique » prononcé lors de son intervention. Ce dernier s'exécute et le remplace par « ironique ».

Le débat se poursuit.

07.11 1153592003
1153592005

CM15 0386

Dépôt du Plan directeur de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles pour la revitalisation du boulevard Gouin sur son territoire

Le leader de la majorité dépose le Plan directeur pour la revitalisation du boulevard Gouin sur le territoire de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, et le conseil en prend acte.

Le débat se poursuit.

07.12 1154810004

CM15 0387

Dépôt du Rapport de vérification de la 1^{ère} étape du processus d'évaluation des compétences Tests en ligne (TEL) pour professionnels et cadres conseils, administré par le Service des ressources humaines

Le leader de la majorité dépose le Rapport de vérification de la 1^{ère} étape du processus d'évaluation des compétences Tests en ligne (TEL) pour professionnels et cadres conseils, administré par le Service des ressources humaines, et le conseil en prend acte.

07.13 1151040001

CM15 0388

Dépôt du rapport et des recommandations de la Commission permanente sur l'inspecteur général faisant suite au Rapport de l'inspecteur général concernant le projet de revitalisation et de développement Horizon 2017 de la Société du parc Jean-Drapeau

La conseillère Lorraine Pagé dépose le rapport et les recommandations de la Commission permanente sur l'inspecteur général faisant suite au Rapport de l'inspecteur général concernant le projet de revitalisation et de développement Horizon 2017 de la Société du parc Jean-Drapeau, et le conseil en prend acte.

Le débat s'engage.

Le maire, M. Denis Coderre, soulève une question de privilège pour demander au conseiller Norris d'éviter les allusions dirigées lors de ses interventions. Le président du conseil invite le conseiller Norris à poursuivre son intervention en faisant attention aux choix d'épithètes.

Mme Érika Duchesne, appuyée par Mme Laurence Lavigne Lalonde dépose pour inscription à la prochaine assemblée du conseil, un avis de motion intitulé : « Motion de l'opposition officielle pour favoriser la transparence et restaurer la confiance du public à l'égard de la Société du parc Jean-Drapeau », conformément à l'article 76 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal* (06-051).

08.01

CM15 0389

Dépôt du rapport et des recommandations de la Commission permanente sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs sur le Règlement concernant les appareils et les foyers permettant l'utilisation d'un combustible solide

La conseillère Elsie Lefebvre dépose le rapport et les recommandations de la Commission permanente sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs sur le Règlement concernant les appareils et les foyers permettant l'utilisation d'un combustible solide, et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

08.02

CM15 0390

Dépôt du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats intitulé « Bilan de la quatrième année d'activité »

La conseillère Émilie Thuillier dépose le rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats intitulé « Bilan de la quatrième année d'activité », et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

08.03

À 16 h 29,

Du consentement unanime, le leader de la majorité propose de procéder à l'étude des articles 7.06 et 7.07.

CM15 0391

Dépôt de l'avis du Conseil des Montréalaises sur le Bilan du plan d'action 2008-2012 Pour une participation égalitaire des femmes et des hommes à la vie de Montréal

Le leader de la majorité dépose l'avis du Conseil des Montréalaises sur le Bilan du plan d'action 2008-2012 Pour une participation égalitaire des femmes et des hommes à la vie de Montréal, et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

07.06 1154233001

CM15 0392

Dépôt d'une brochure produite par le Conseil des Montréalaises intitulée : Engagées pour Montréal, 42 élues à votre service

Le leader de la majorité dépose la brochure produite par le Conseil des Montréalaises intitulée : Engagées pour Montréal, 42 élues à votre service, et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

Le président du conseil remercie tous les participants qui ont pris part à une simulation du conseil municipal. Il informe le conseil que le nombre d'élues est passé à 43 suite à l'élection de madame Marie Potvin, conseillère d'arrondissement du district de Robert-Bourassa dans l'arrondissement d'Outremont.

07.07 1154233003

À 16 h 51,

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par Mme Manon Gauthier

de modifier la séquence de l'ordre du jour afin de procéder à l'étude de l'article 51.03 immédiatement après l'article 7.07.

La proposition est agréée.

CM15 0393

Nomination de membre au Conseil des Montréalaises

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 avril 2015 par sa résolution CE15 0676;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par Mme Manon Gauthier

Et résolu :

de nommer Mme Yasmina Soussi, en remplacement de Mme Julie Cunningham, comme membre du Conseil des Montréalaises, pour un premier mandat de trois ans se terminant en avril 2018.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité (soit à plus des 2/3 des voix exprimées).

51.03 1154233002

11 - Dépôt de pétitions

Le président du conseil appelle le point « Dépôt de pétitions »

Par M. Sylvain Ouellet

--- Dépôt d'une pétition de 375 (approx.) noms demandant au maire Coderre de voir à sécuriser le secteur De Castelnau.

Article 15.01

Déclaration pour souligner le 40^{ème} anniversaire du Réseau d'aide aux personnes seules et itinérantes de Montréal (RAPSIM)

Attendu que le Réseau d'aide aux personnes seules et itinérantes de Montréal, le RAPSIM, regroupant aujourd'hui 106 organismes intervenant en itinérance sur le territoire de Montréal est né en 1974, il y a 40 ans;

Attendu que la mission du RAPSIM est la défense des droits des personnes itinérantes et la défense des intérêts de ses membres dont les champs d'intervention sont variés : refuges, centres de jour et de soir, hébergement et logement social avec soutien communautaire, toxicomanie, santé mentale, travail de rue et de milieu, etc;

Attendu que leurs activités sont principalement l'information, la formation, l'action communautaire, la représentation, la recherche et la sensibilisation interpellant l'ensemble de la population;

Attendu que leurs actions visent à combattre la pauvreté et toutes les formes de discriminations afin que les personnes vulnérables soient reconnues comme des citoyens et citoyennes à part entière;

Attendu que le RAPSIM est un partenaire incontournable de la Ville dans la lutte à l'itinérance et qu'il porte la voix des exclus dans les commissions permanentes du conseil municipal sur le logement et les maisons de chambre, sur la promotion du droit de vote chez les personnes itinérantes et sur le profilage racial;

Attendu qu'il a créé le Comité de liaison en itinérance et qu'il est un participant obligatoire et inévitable à toutes les instances de concertation sur l'itinérance dont le Comité régional du Plan d'action interministériel en itinérance, la Commission parlementaire sur l'itinérance et les Premiers États généraux de l'itinérance où on y identifiera pour la toute première fois le besoin d'une Politique en itinérance;

Attendu qu'il a participé à la naissance du programme de financement fédéral de la Stratégie de Partenariats de lutte contre l'itinérance (SPLI);

Attendu que leur engagement sur la promotion du droit de vote chez les personnes itinérantes a conduit à l'élaboration de nouvelles directives au *Guide - Élections municipales* relativement à l'article 48 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* qui stipulent qu'il est possible de considérer l'endroit où les personnes en situation d'itinérance ont pu ou peuvent résider occasionnellement comme leur domicile;

Attendu qu'il préside le Comité d'accompagnement-justice itinérance (CAJI) qui assure la liaison et le suivi des initiatives en matière de judiciarisation et qu'il a créé la Clinique Droits Devant offrant un accompagnement en matière juridique pour les personnes marginalisées;

Attendu que le travail du RAPSIM a été maintes fois reconnu notamment en 2006 par le Prix Centraide et la Brique d'or de la Fédération des OBSL en Habitation de Montréal (FOHM), en 2012 par la reconnaissance du Barreau du Québec lors du Gala Avocat émérite pour la Clinique Droits Devant et en 2014 pour le Prix du maire de Montréal en démocratie en reconnaissance de son travail notamment sur l'exercice de la citoyenneté des personnes en situation d'itinérance;

Attendu qu'à maints égards, le RAPSIM contribue quotidiennement au rayonnement et à la mise en œuvre de valeurs, droits et responsabilités énoncés dans la Charte montréalaise des droits et responsabilités;

Il est proposé par M. Denis Coderre

appuyé par Mme Monique Vallée
M. Sterling Downey
M. Marvin Rotrand

Et résolu :

que les membres du conseil municipal soulignent, dans le cadre de son 40^{ème} anniversaire, la lutte indéfectible du RAPSIM à la lutte à l'itinérance et l'exclusion sociale et sa contribution immesurable au développement social et au bien-être collectif des Montréalais.

Un débat s'engage.

À 17 h, le président du conseil suspend la séance jusqu'à 19 h.

**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal
du 27 avril 2015
13 h**

**Séance tenue le lundi 27 avril 2015 – 19 h
Salle du conseil de l'hôtel de ville**

PRÉSENCES :

M. Denis Coderre, Mme Manon Barbe, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. Frantz Benjamin, M. Richard Bergeron, M. Michel Bissonnet, Mme Karine Boivin Roy, M. Éric Alan Caldwell, M. Richard Celzi, M. Harout Chitilian, Mme Marie Cinq-Mars, Mme Catherine Clément-Talbot, M. Jean-François Cloutier, M. Russell Copeman, M. François William Croteau, M. Claude Dauphin, Mme Suzanne Décarie, M. Gilles Deguire, Mme Mary Deros, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Pierre Desrochers, M. Benoît Dorais, M. Sterling Downey, Mme Erika Duchesne, M. Luc Ferrandez, M. Marc-André Gadoury, M. Pierre Gagnier, Mme Manon Gauthier, M. Jean-Marc Gibeau, M. Richard Guay, Mme Andrée Hénault, Mme Laurence Lavigne Lalonde, M. Guillaume Lavoie, Mme Elsie Lefebvre, M. François Limoges, Mme Louise Mainville, M. Normand Marinacci, Mme Justine McIntyre, M. Réal Ménard, M. Francesco Miele, M. Luis Miranda, M. Domenico Moschella, M. Alex Norris, M. Sylvain Ouellet, Mme Lorraine Pagé, M. Jean-François Parenteau, M. Lionel Perez, M. Dominic Perri, Mme Valérie Plante, Mme Magda Popeanu, M. Giovanni Rapanà, M. Marvin Rotrand, Mme Chantal Rouleau, M. Richard Ryan, M. Aref Salem, Mme Anie Samson, M. Craig Sauvé, M. Steve Shanahan, Mme Anne-Marie Sigouin, Mme Émilie Thuillier et Mme Monique Vallée.

PRÉSENCES EN COURS DE SÉANCE :

M. Peter McQueen et M. Jeremy Searle.

ABSENCE AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS :

Mme Chantal Rossi.

AUTRES PRÉSENCES :

M. Alain Marcoux, Directeur général
Me Yves Saindon, Greffier de la Ville

Le président du conseil, M. Frantz Benjamin, déclare la séance ouverte.

1 - Période de questions du public

Le président du conseil appelle le point « Période de questions du public ».

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Maxime Therrien	M. Denis Coderre (M. Marvin Rotrand)	Événements du 13 avril 2015 dans le métro de Montréal - Étendre la présence de gardiens de la paix à toutes les stations de métro pour éviter d'autres agressions et assurer la sécurité des usagers
M. Richard Cummings	M. Russell Copeman	Coopérative de solidarité du Suroit et projet de logements sociaux dans l'arrondissement d'Outremont – assurance que les logements seront attribués à des bénéficiaires réellement dans le besoin

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Vincent Dussault	M. Denis Coderre (M. Aref Salem)	Incitatifs pour encourager les citoyens à se procurer des voitures électriques / Financement public ou privé
M. François Cherrier	M. Denis Coderre (M. Aref Salem)	La création de deux agences en remplacement de l'Agence métropolitaine de transport (AMT) entraînera-t-elle un dédoublement des budgets et des dépenses / Assurance que les camions pour les cuisines de rues seront accessibles universellement
M. Francis Lapierre	M. Denis Coderre (M. Pierre Desrochers)	Pipeline Enbridge - Réglementer tous les moyens de transport de produits dangereux pour la sécurité et une meilleure qualité de vie des citoyens
<hr/>		
Un débat s'engage.		
<hr/>		
M. Michel Benoit	M. Denis Coderre (M. Francesco Miele) (M. Aref Salem)	Garanties bancaires de la Ville pour le sauvetage de la Société de vélos en libre service - Bixi Dépôt de document
<hr/>		
Un débat s'engage.		
<hr/>		
M. Winston Williams	M. Denis Coderre (M. Dimitrios (Jim) Beis)	Aménagement d'un terrain de cricket pour permettre aux adeptes de ce sport de le pratiquer
M. Ionita Laurian	M. Denis Coderre (M. Russell Copeman)	Changer le zonage mixte pour le 3600 Van Horne afin de ne plus permettre l'exploitation de commerces dans l'immeuble
M. Valentine Miller	M. Denis Coderre	Aménagement d'un terrain de cricket dans l'arrondissement de LaSalle afin de rendre ce sport accessible
M. Laurent Fortier Morissette	M. Denis Coderre (M. Aref Salem)	Engagement de l'Administration à ne plus déposer de documents séances tenante aux élus pour décision / Transparence au sein des nouvelles structures qui remplaceront l'AMT en autorisant la participation des citoyens au conseil d'administration des deux structures
M. Hinsley Cambridge	M. Denis Coderre (Mme Anie Samson)	Aménagement d'un terrain de cricket sur le territoire de l'île de Montréal pour permettre aux adeptes de ce sport de le pratiquer
M. Francesco Moreno	Mme Manon Barbe	Demande des excuses de la mairesse pour avoir induit le conseil d'arrondissement en erreur en confirmant que tous les résidents bénéficiaient des services d'Hydro-Québec / Date d'obtention du diplôme de l'Université d'Ottawa
M. Jean Poisson	M. Denis Coderre	Difficulté de posséder un commerce à Montréal
Mme Shanege Franklin Hines	M. Denis Coderre (M. Aref Salem)	Solutions pour aider l'industrie du taxi à faire face à la concurrence de la compagnie Uber X

À 20 h 05

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Marc-André Gadoury

de prolonger de 30 minutes la période de questions des citoyens, conformément à l'article 53 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Charles Cleghorn	M. Denis Coderre (M. Francesco Miele) (Mme Anie Samson)	Augmenter le niveau de sécurité en matière de fraude afin de mieux encadrer les citoyens vulnérables et réduire le nombre de victimes
M. Louis Langevin	M. Denis Coderre (M. Pierre Desrochers)	Indiquer sur les comptes de taxes le pourcentage payé par les propriétaires pour les locataires et autoriser aussi le paiement en deux versements
M. Henri Desbiolles	M. Denis Coderre (M. Lionel Perez)	Gestion des impacts de la circulation pour les personnes à mobilité réduite lors de travaux de réfection des artères et des rues
M. Robert Edgar	M. Denis Coderre (Mme Anie Samson)	Utilisation abusive de poivre de cayenne et d'armes de poing par les policiers lors de diverses manifestations
M. Steven Lapierre	Mme Érika Duchesne (Mme Monique Vallée)	Retard du dépôt d'une motion sur l'accessibilité universelle – développement dans ce dossier
M. Marc Lessard	M. Réal Ménard	Développement dans le dossier d'un centre de traitement de matières organiques dans l'Est de l'Île – présence des résidants des quartiers limitrophes sur le comité de suivi de ce dossier afin d'assurer le respect des recommandations et du mandat
M. Yves Daoust	M. Aref Salem (M. Marvin Rotrand)	M. Daoust souhaite obtenir une copie du manuel fourni par Nova Bus pour l'entretien des autobus de la STM
M. Jean Lapointe	M. Réal Ménard	Centre de transbordement du Port de Montréal - solutionner le problème de nuisance causé par le bruit en construisant une butte (monticule) antibruit afin d'accommoder les citoyens du secteur des rues Viau et Notre-Dame

Le citoyen ayant nommé la conseillère Laurence Lavigne Lalonde lors de son intervention, celle-ci réclame le droit de répondre. Le leader de la majorité explique à la conseillère Lavigne Lalonde que le *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil (06-051)* autorise seulement l'élu à qui une question est adressée à y répondre.

M. Pierre Michaud	M. Denis Coderre (M. Aref Salem) (M. Jean-François Parenteau)	Traçage abusive de lignes jaunes en bordure des trottoirs dans plusieurs intersections du territoire de la Ville de Montréal Dépôt de document
M. Pierre Nadeau	M. Denis Coderre (M. Francesco Miele)	Demande une dérogation aux critères d'embauche de la Ville de Montréal afin de favoriser l'intégration sur le marché du travail des orphelins de Duplessis qui ne possèdent pas de diplôme d'étude d'une cinquième année du secondaire

À l'expiration du délai imparti pour la période de questions des citoyens par le *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil (06-051)*, le président du conseil déclare la période de questions des citoyens close à 20 h 43.

Le président du conseil souligne la présence au balcon des participantes de la première édition du SimulActions qui souhaitent vivre l'expérience du conseil suite à la simulation de mars dernier dont mesdames Mariam Coulibaly, Meriem Idrissi Kaitouni, Caroline Codsí, accompagnée d'une invitée de Paris, Isabelle Nazare-Aga, auteure et psychothérapeute en visite à Montréal, Ghislaine Sathoud, Catherine Thomas, Nellie Brière, Julie Bélanger, Michèle Chappaz, Monia Yousfi, Rana Alrabi, Antonella DeTroia, Stéphanie Alberola ainsi que Marielle Burner.

À 20 h 47, le conseil reprend ses travaux à l'article 15.01.

CM15 0394 – (suite)

Déclaration pour souligner le 40^{ème} anniversaire du Réseau d'aide aux personnes seules et itinérantes de Montréal (RAPSIM)

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

15.01

À 20 h 51,

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Harout Chitilian

de procéder à l'étude des articles 7.08 et 7.10.

La proposition est agréée.

CM15 0395

Dépôt de l'avis du Conseil jeunesse de Montréal portant sur l'entrepreneuriat jeunesse intitulé « J'entreprends ma ville »

Le leader de la majorité dépose l'avis du Conseil jeunesse de Montréal portant sur l'entrepreneuriat jeunesse intitulé « J'entreprends ma ville », et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

07.08 1155179001

CM15 0396**Dépôt des règlements adoptés par le Jeune Conseil de Montréal à l'occasion de sa 28^e édition tenue les 23 - 24 - 25 janvier 2015**

Le leader de la majorité dépose trois règlements adoptés par le Jeune Conseil de Montréal à l'occasion de sa 28^e édition tenue les 23, 24 et 25 janvier 2015, portant respectivement sur les stationnements et la mobilité urbaine, la responsabilisation environnementale, et la préservation du patrimoine religieux, et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

07.10 1150148001

CM15 0397**Déclaration commémorant le 100^e anniversaire du génocide arménien**

Attendu que l'Administration municipale s'est engagée par la Déclaration de Montréal contre la discrimination raciale, la Déclaration de Montréal pour la diversité culturelle et l'inclusion, et la *Charte montréalaise des droits et responsabilités*, à prendre toutes les mesures nécessaires pour combattre la discrimination, ainsi qu'à promouvoir des relations interculturelles harmonieuses dans le respect et la compréhension;

Attendu que l'Administration municipale accorde une grande importance au devoir de mémoire et que, dans cet esprit, elle souligne chaque année, par résolution au conseil, trois événements marquants, soit les journées commémorant le génocide arménien, la shoah et l'abolition de la traite négrière;

Attendu que le Parlement canadien a adopté le 21 avril 2004, une motion reconnaissant le génocide arménien;

Attendu que l'Assemblée nationale du Québec a adopté le 28 novembre 2003 la *Loi proclamant le Jour commémoratif du génocide arménien* qui a pour objet de proclamer le 24 avril de chaque année Jour commémoratif du génocide arménien;

Attendu que depuis 1997, le conseil municipal reconnaît annuellement par une déclaration, le 24 avril « Journée commémorative du génocide arménien » et condamne par le fait même le massacre d'un million cinq cent mille hommes, femmes et enfants, la déportation et le déracinement des survivants de leurs territoires historiques;

Attendu que le 24 avril 2015 marque le 100^e anniversaire du début du génocide arménien, et que cette date anniversaire est chargée d'une profonde valeur symbolique;

Attendu que Montréal a été une terre d'accueil pour les réfugiés arméniens et que peu à peu s'éteignent les derniers témoins de cette immense tragédie;

Attendu que la très grande majorité des membres de la communauté arménienne du Québec, descendants de ceux qui ont survécu à ce génocide, sont des Montréalais qui ont contribué à façonner notre ville de diverses manières;

Attendu que le génocide tue deux fois, la seconde par le silence, il importe par devoir de mémoire, de partager les connaissances historiques pour les générations futures construisent les sociétés de l'avenir en retenant les leçons du passé;

Il est proposé par M. Denis Coderre

appuyé par M. Dimitrios (Jim) Beis
M. Harout Chitilian
Mme Mary Deros
et tous les membres du conseil présents

Et résolu :

- 1 - que la Ville de Montréal souligne l'année du centième anniversaire du génocide arménien en rappelant l'importance du devoir de mémoire et en invitant les Montréalais et les Montréalaises, à affirmer leur solidarité avec le peuple arménien à travers le monde;
- 2 - que le conseil de Ville achemine la présente motion à la Fédération canadienne des municipalités, à l'Union des municipalités du Québec et à la Fédération québécoise des municipalités et invite ces associations à la partager avec toutes les villes-membres.

Un débat s'engage.

Le maire Denis Coderre invite les membres du conseil à observer une minute de silence en mémoire des victimes du génocide arménien.

Adopté à l'unanimité.

15.02

CM15 0398

Déclaration pour souligner Montréal Bouge! le mois montréalais du sport et de l'activité physique

Attendu que Montréal physiquement active est le fruit d'une large mobilisation du milieu et d'une collaboration étroite entre plusieurs partenaires de la santé, de l'éducation, du milieu municipal et associatif, de la petite enfance et des entreprises en faveur de l'activité physique;

Attendu que le conseil municipal et les 19 conseils d'arrondissement ont adhéré à la Charte internationale de Toronto pour l'activité physique en 2014;

Attendu que Montréal est une ville physiquement active, et que le conseil municipal a adopté en novembre 2014 la Politique du sport et de l'activité physique de la Ville de Montréal à laquelle tous les conseils d'arrondissement ont également adhéré;

Attendu que la Ville de Montréal a déclaré le mois de mai 2014, le Mois montréalais du sport et de l'activité physique, et qu'elle organise le mois Montréal Bouge! en mai 2015, et que plusieurs activités physiques seront proposées aux Montréalais;

Attendu que la décision de réaliser un mois montréalais du sport et de l'activité physique a été prise en 2013 afin de mieux appuyer et tenir compte du continuum d'événements sportifs rassembleurs proposés aux Montréalais auxquels la Ville est associée durant tout le mois de mai sur l'ensemble du territoire de l'île de Montréal, incluant le 7 mai lors de la Journée nationale du sport et de l'activité physique;

Attendu que le Regroupement des partenaires de Montréal Bouge! est un regroupement informel de partenaires montréalais soucieux de faire la promotion du sport et de l'activité physique qui offriront tout au long du mois 15 grands rassemblements sportifs allant du Défi Sportif AlterGo au Championnat d'athlétisme à la Semaine de l'éducation physique pour finir par le Tour de l'île de Montréal;

Attendu qu'en 2014, le mois montréalais du sport et de l'activité physique a rassemblé près de 200 000 participants de tous les âges, grâce à ces 15 événements rassembleurs invitant la population à bouger;

Attendu que les programmes de mise à niveau des équipements sportifs, des parcs et des espaces verts notamment le Programme de mises aux normes des arénas, le Plan d'interventions aquatiques, le Programme de réfection des terrains de balle et le futur Plan d'intervention des terrains sportifs et du plein air urbain permettent à la Ville d'offrir aux Montréalais des infrastructures de qualité pour pratiquer le sport et l'activité physique;

Attendu l'importance de pratiquer une activité physique régulièrement pour demeurer en bonne santé et que les nombreux bienfaits de l'activité physique permettent de réduire les risques de maladie, d'augmenter l'espérance de vie, de favoriser la croissance et le développement des enfants, de maintenir un poids corporel santé et d'améliorer la condition physique, la force et la santé mentale et émotionnelle;

Il est proposé par M. Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par M. Denis Coderre
M. Marvin Rotrand
M. Gilles Deguire

Et résolu :

que le conseil municipal invite la population à participer à Montréal Bouge! le mois montréalais du sport et de l'activité physique, à profiter des nombreux rassemblements sportifs et des équipements sportifs municipaux offerts pour intégrer le sport et l'activité physique dans leur quotidien et à adopter un mode de vie physiquement actif.

Un débat s'engage.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidence : M. Alex Norris

15.03

À 21 h 59, le président du conseil ajourne la séance jusqu'au mardi 28 avril 2015, à 9 h 30.

**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal
du 27 avril 2015
13 h**

**Séance tenue le mardi 28 avril 2015 – 9 h 30
Salle du conseil de l'hôtel de ville**

PRÉSENCES :

M. Denis Coderre, Mme Manon Barbe, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. Frantz Benjamin, M. Richard Bergeron, M. Michel Bissonnet, Mme Karine Boivin Roy, M. Éric Alan Caldwell, M. Richard Celzi, M. Harout Chitilian, Mme Marie Cinq-Mars, Mme Catherine Clément-Talbot, M. Jean-François Cloutier, M. Russell Copeman, M. François William Croteau, M. Claude Dauphin, Mme Suzanne Décarie, Mme Mary Deros, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Pierre Desrochers, M. Benoit Dorais, M. Sterling Downey, Mme Erika Duchesne, M. Luc Ferrandez, M. Marc-André Gadoury, M. Pierre Gagnier, Mme Manon Gauthier, M. Jean-Marc Gibeau, M. Richard Guay, Mme Andrée Hénault, Mme Laurence Lavigne Lalonde, M. Guillaume Lavoie, Mme Elsie Lefebvre, M. François Limoges, Mme Louise Mainville, M. Normand Marinacci, Mme Justine McIntyre, M. Peter McQueen, M. Réal Ménard, M. Francesco Miele, M. Luis Miranda, M. Alex Norris, M. Sylvain Ouellet, Mme Lorraine Pagé, M. Jean-François Parenteau, M. Lionel Perez, M. Dominic Perri, Mme Valérie Plante, Mme Magda Popeanu, M. Giovanni Rapanà, M. Marvin Rotrand, Mme Chantal Rouleau, M. Richard Ryan, M. Aref Salem, Mme Anie Samson, M. Craig Sauv  , M. Steve Shanahan, Mme Anne-Marie Sigouin, Mme   milie Thuillier et Mme Monique Vall  e.

PR  SENCES EN COURS DE S  ANCE :

M. Gilles Deguire et M. Jeremy Searle.

ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU R  GLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES   LUS :

Mme Chantal Rossi et M. Domenico Moschella.

AUTRES PR  SENCES :

M. Alain Marcoux, Directeur g  n  ral
Me Yves Saindon, Greffier de la Ville

Le pr  sident du conseil, M. Frantz Benjamin, d  clare la s  ance ouverte et demande d'observer un moment de recueillement.

1 - P  riode de questions du public

Le pr  sident du conseil appelle le point « P  riode de questions du public ».

<u>Question de</u>	<u>��</u>	<u>Objet</u>
Mme Annie Lapalme	M. Russell Copeman	D��plorent les proc��dures de la Ville de Montr��al quant �� l'��vacuation de locataires de logements insalubres sans aucune p��nalit�� pour les propri��taires / Faciliter la relocalisation des personnes ��vacu��es, vivant une situation pr��caire, dans des habitations �� loyer modique m��me lorsqu'elles ne sont pas ��ligibles

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Michel Benoit	M. Denis Coderre (M. Pierre Desrochers)	Dossier Bixi - Justification de l'embauche d'avocats de l'externe au lieu d'utiliser l'expertise interne Dépôt de document
M. Robert Edgar	Mme Annie Samson	Retour sur l'utilisation abusive de poivre de cayenne et d'armes de poing par les policiers lors de diverses manifestations
Mme Annette Rudy	M. Denis Coderre (M. Marvin Rotrand)	Augmenter le budget de la STM afin d'améliorer le service du transport en commun dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce pour faciliter le déplacement des aînés sur la ligne d'autobus 105 Dépôt de document
Mme Geneviève Bois	M. Denis Coderre (M. Marvin Rotrand)	Faire des présentations auprès du gouvernement du Québec pour l'adoption d'une loi afin de réduire le tabagisme dans les lieux publics – bars et terrasses
M. Charles Brunet Latimer	M. Denis Coderre (M. Aref Salem)	Débloquer des fonds et conclure une entente avec l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie afin de débiter dans les plus brefs délais l'aménagement d'une allée cyclo-pédestre aux Champs des possibles

À 9 h 59

Il est proposé par M. Francesco Miele
appuyé par M. Marc-André Gadoury

de prolonger de 5 minutes la période de questions des citoyens, conformément à l'article 53 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

M. Jean-Christophe Bruneau Lamothe	M. Russell Copeman	Plan 2014-2016 de la Ville de Montréal en matière d'insalubrité – Étape de production du guide pratique d'évacuation / Dérogation aux critères d'admissibilité afin que les personnes évacuées pour insalubrité soient automatiquement éligibles aux habitations à loyer modique
Mme Karen Urtnowski	M. Denis Coderre	Augmenter la fréquence de passage des autobus de la ligne 105 aux heures de pointe en fonction de l'achalandage pour améliorer la qualité du transport en commun dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce / Justification de la diminution de service et solutions pour corriger la situation Dépôt de document

À l'expiration du délai imparti pour la période de questions des citoyens par le *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil (06-051)*, le président du conseil déclare la période de questions des citoyens close à 10 h 07.

2 - Période de questions des membres du conseil

Le président du conseil appelle le point « Période de questions des membres du conseil ».

Les conseillers et conseillères ci-dessous formulent des questions aux membres du conseil indiqués en regard de leur nom :

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Luc Ferrandez	M. Denis Coderre	Faire des présentations auprès du gouvernement du Québec afin qu'il revoie sa décision de couper dans le budget de la santé publique / Impacts de ces coupures sur la production des rapports concernant la qualité de vie
M. Marc-André Gadoury	M. Denis Coderre (M. Harout Chitilian)	Adoption de règlements d'emprunt, augmentation la dette de la Ville et retard sur le dépôt du plan d'action de l'implantation de la Ville intelligente / Informer le conseil de la vision d'ensemble de ce projet et prioriser un échéancier
M. Benoit Dorais	M. Denis Coderre (M. Aref Salem)	Mise à jour demandée sur la politique de stationnement / Établir un échéancier et une planification claire pour le dépôt d'une telle politique
Mme Lorraine Pagé	M. Denis Coderre	Abolition de l'Agence métropolitaine des transports (AMT) et création de l'Agence régionale des transports – assurance qu'une majorité d'élus de l'Île de Montréal siègeront sur le conseil d'administration de cette nouvelle entité / Mesures pour préserver le rôle de la Société de transport de Montréal (STM) au sein de cette nouvelle structure

À l'expiration du délai imparti pour la période de questions des membres du conseil par le *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*, le président du conseil déclare la période de questions des conseillers close à 10 h 28.

Le chef de l'opposition officielle et le conseiller François William Croteau soulèvent des questions de privilège en regard des propos émis par le conseiller Chitilian lors de son intervention, pour confirmer que les arrondissements du Plateau-Mont-Royal et de Rosemont–La Petite-Patrie ont démontré leur intérêt pour participer au projet pilote d'Info neige.

À 10 h 31, le conseil procède à l'étude des points en orientation au conseil d'agglomération de l'ordre du jour.

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.01) à 80.01 (20.05) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM15 0399

Conclure une entente-cadre d'une durée de trente-six mois avec Martin et Lévesque inc. pour la fourniture de divers vêtements de pluie pour le personnel du Service de police et pour d'autres employés de la Ville de Montréal - Appel d'offres public 14-13605 (2 soum. - 1 seul conforme)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 30 avril 2015 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de conclure une entente-cadre d'une durée de trente-six mois, avec deux options de prolongation de douze mois chacune, pour la fourniture de vêtements de pluie pour les policiers et les brigadiers scolaires du Service de police et pour d'autres employés de la Ville de Montréal;
- 2 - d'accorder au seul soumissionnaire conforme, Martin et Lévesque inc., le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13605 et au tableau des prix joint au dossier décisionnel;
- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets de fonctionnement des services concernés et ce, au rythme des besoins à combler.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1146135005
80.01 (20.01)

CM15 0400

Accorder un contrat de gré à gré à Intrado Canada inc. pour le rehaussement technologique des équipements et logiciels du système de traitement des appels 9-1-1, ainsi que la conformité à la norme BID 13 de Bell Canada, en vue de la migration vers Windows 7 pour le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), pour une somme maximale de 383 081,93 \$ taxes incluses (fournisseur unique)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 30 avril 2015 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'approuver, conformément à la loi, un projet de convention de gré à gré entre la Ville de Montréal et Intrado Canada inc., fournisseur unique, pour le rehaussement technologique des équipements et logiciels du système de traitement des appels 9-1-1, ainsi que la conformité à la norme BID 13 de Bell Canada, en vue de la migration vers Windows 7 pour le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), pour une somme maximale de 383 081,93 \$, taxes incluses, conformément aux offres de service de cette firme en date des 25 février et 17 mars 2015 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : Tous les membres présents de l'opposition officielle

1146075008
80.01 (20.02)

CM15 0401

Accorder un contrat à LV Construction, pour la fourniture de service de tonte de gazon et de déneigement aux parcs-nature de la Pointe-aux-Prairies, du Ruisseau-De Montigny et de l'Île-de-la-Visitation, pour une période de 36 mois, pour une somme maximale de 167 870,83 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 15-6734 (1 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 30 avril 2015 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1 - d'accorder au seul soumissionnaire, LV Construction, ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour la fourniture de service de tonte de gazon et de déneigement aux parcs-nature de la Pointe-aux-Prairies, du Ruisseau-De Montigny et de l'Île-de-la-Visitation, pour une période de 36 mois, aux prix de la soumission modifiée, soit pour une somme maximale de 167 870,83 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-6734;

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1156710002
80.01 (20.03)

CM15 0402

Accorder un contrat à Le Circuit Ford Lincoln Itée pour la fourniture de soixante-dix véhicules Ford Police Interceptor 2015, pour les besoins du Service de police de la Ville de Montréal, pour une somme maximale de 2 163 450,08 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 15-14162 (4 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 30 avril 2015 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'accorder à Le Circuit Ford Lincoln ltée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture de soixante-dix véhicules de marque Ford, modèle Police Interceptor, année 2015, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 163 450,08 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14162 et au tableau des prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 2 - d'autoriser le paiement d'un montant de 186 195,10 \$ correspondant à la TVQ payable directement à la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) conformément à la réglementation applicable sur les véhicules de masse nette de moins de 4 000 kg;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1154472003
80.01 (20.04)

CM15 0403

Conclure des ententes-cadres en biens et services avec Solmatech inc. et Groupe ABS inc. pour l'exécution des travaux de forages pour différents projets de réfection d'infrastructures routières - Appel d'offres public 14-13756 (3 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 30 avril 2015 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de conclure deux ententes-cadres, d'une durée de quarante-huit mois ou jusqu'à épuisement du montant maximal des contrats, pour la fourniture sur demande de travaux de forages reliés à différents projets de réfection d'infrastructures routières de la Ville;
- 2 - d'accorder les contrats 1 et 2 aux firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes, aux prix unitaires de leur soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13756, pour les montants maximum suivants:

Firme	Montant du contrat (taxes incluses)
Contrat 1: Solmatech inc.	703 399,80 \$
Contrat 2: Groupe ABS inc.	681 083,16 \$

- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des services corporatifs et des arrondissements et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

1143855008
80.01 (20.05)

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.06) à 80.01 (20.10) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM15 0404

Accorder un contrat de gré à gré à IBM Canada Ltée pour l'acquisition mensuelle de droits d'utilisation des logiciels pour l'ordinateur central consolidé, pour une période maximale d'un an, soit du 1^{er} mai 2015 au 30 avril 2016, pour une somme maximale de 715 010,95 \$, taxes incluses (fournisseur unique)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 30 avril 2015 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à IBM Canada Ltée, fournisseur unique, pour l'acquisition mensuelle de droits d'utilisation des logiciels pour l'ordinateur central consolidé, pour une période maximale d'un an, soit du 1^{er} mai 2015 au 30 avril 2016, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 715 010,95 \$, taxes incluses, conformément à son offre de service en date du 5 mars 2015 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 2 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1152414003
80.01 (20.06)

CM15 0405

Accorder un contrat de gré à gré à Intrado Canada inc. pour l'acquisition de cinq licences, matériels et services d'entretien pour le traitement des appels 911 (Power 911) dans le cadre de l'unification des centres d'appels du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) pour la période du 1^{er} avril 2015 au 31 décembre 2016, pour une somme maximale de 134 870,63 \$, taxes incluses (fournisseur unique)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 30 avril 2015 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Intrado Canada inc., fournisseur unique, pour l'acquisition de cinq licences, matériels et services d'entretien pour le traitement des appels 911 (Power 911) dans le cadre de l'unification des centres d'appels du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) pour la période du 1^{er} avril 2015 au 31 décembre 2016, pour une somme maximale de 134 870,63 \$, taxes incluses, conformément aux offres de service de cette firme en date des 24 et 25 février 2015;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1150206001
80.01 (20.07)

CM15 0406

Accorder un contrat de gré à gré à Techno Feu inc. pour la fourniture de pièces de carrosserie pour un camion autopompe de marque E-ONE, à l'usage du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM), pour une somme maximale de 112 498,84 \$, taxes incluses (fournisseur unique)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 30 avril 2015 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'accorder conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Techno Feu inc., fournisseur unique, pour la fourniture de pièces de carrosserie pour un camion autopompe de marque E-One, à l'usage du Service de sécurité incendie de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 112 498,84 \$, taxes incluses, conformément à son offre de service en date du 27 février 2015;
- 2 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1153838004
80.01 (20.08)

CM15 0407

Conclure une entente-cadre avec LaSalle Ford inc. d'une durée de 2 ans avec une option de renouvellement de 2 ans supplémentaires, pour la fourniture sur demande d'automobiles sous-compactes du modèle Ford Fiesta berline - Appel d'offres public 14-13736 (7 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 30 avril 2015 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de conclure une entente-cadre d'une durée de deux ans avec une option de renouvellement pour une période supplémentaire de deux ans, pour la fourniture sur demande d'automobiles sous-compactes du modèle Ford Fiesta;
- 2 - d'accorder à LaSalle Ford inc., plus bas soumissionnaire conforme pour l'article no 1, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13736 et au tableau de prix reçus joint au rapport du directeur ;
- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des services corporatifs et des arrondissements, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

1153447001
80.01 (20.09)

CM15 0408

Accorder un soutien financier annuel de 100 000 \$ à AlterGo, dont 40 000 \$ sont assumés par la Ville de Montréal pour soutenir le volet concertation et 60 000 \$ sont assumés par l'agglomération pour soutenir l'événement Défi sportif AlterGo ainsi qu'un soutien en biens et services de 254 652 \$ également pour soutenir l'événement, pour les années 2015 à 2018 inclusivement / Approuver un projet de convention à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 30 avril 2015 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'accorder un soutien financier annuel de 40 000 \$ à l'organisme AlterGo, assumé par la Ville de Montréal (Ville centre), pour soutenir le volet concertation en loisir ainsi qu'un soutien en biens et services d'une valeur de 254 652 \$ également assumé par la Ville de Montréal (Ville centre) pour soutenir l'événement Défi sportif AlterGo pour les années 2015 à 2018 inclusivement;
- 2 - d'accorder un soutien financier annuel de 60 000 \$ à l'organisme AlterGo, assumé par l'agglomération, pour soutenir l'événement Défi sportif AlterGo pour les années 2015 à 2018 inclusivement;
- 3 - d'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, pour une durée de quatre ans (2015-2018), établissant les modalités et conditions du versement de ces soutiens financiers et du prêt de ses installations et de son matériel;
- 4 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites à l'intervention du Service des finances.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1141543002
80.01 (20.10)

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.11) à 80.01 (20.15) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM15 0409

Conclure une entente-cadre avec Chemise Empire Itée pour une période de vingt-quatre mois, avec une option de prolongation jusqu'à vingt-quatre mois supplémentaires, pour la fourniture de chemises d'uniforme, pour le Service de police de la Ville de Montréal - Appel d'offres public 14-13497 (6 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 30 avril 2015 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de conclure une entente-cadre, d'une durée de vingt-quatre mois, avec une option de prolongation jusqu'à vingt-quatre mois supplémentaires, pour la fourniture de chemises d'uniforme pour le Service de police de la Ville de Montréal ;
- 2 - d'accorder à Chemise Empire Itée le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13497 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets de fonctionnement du Service de police de la Ville de Montréal, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

1155281002
80.01 (20.11)

CM15 0410

Accorder un contrat à Excavation Loïselle inc. pour la construction et la reconstruction de trottoirs, de bordures, de mail central, la réfection de la chaussée là où requis, les travaux d'éclairage et de mise aux normes des feux de circulation dans l'avenue Sainte-Croix, entre le chemin de la Côte-de-Liesse et le viaduc du CN, dans l'arrondissement de Saint-Laurent - Dépense totale de 1 424 881,89 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 251301 (9 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 30 avril 2015 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'autoriser une dépense de 1 424 881,89 \$, taxes incluses, pour la construction et la reconstruction de trottoirs, de bordures, de mail central, la réfection de la chaussée là où requis, les travaux d'éclairage et de mise aux normes des feux de circulation dans l'avenue Sainte-Croix, entre le chemin de la Côte-de-Liesse et le viaduc du CN, dans l'arrondissement de Saint-Laurent, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2 - d'accorder à Excavation Loiselle inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 320 470,09 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 251301 ;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Le conseiller Craig Sauvé dépose le document intitulé « Les Chaînon manquant à Montréal ».

Adopté à l'unanimité.

1154822005
80.01 (20.12)

CM15 0411

Accorder un contrat à Unigertec inc. pour la reconstruction d'un égout combiné, d'une conduite d'eau secondaire, de services d'eau, de drains, de chaussée flexible, de réaménagement de surface et d'éclairage, sur les rues Montfort et Saint-Paul, entre les rues Notre-Dame et de l'Inspecteur, dans l'arrondissement du Sud-Ouest - Dépense totale de 1 045 175,57 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 211430 (15 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 30 avril 2015 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'autoriser une dépense de 1 045 175,57 \$, taxes incluses, pour la reconstruction d'un égout combiné, d'une conduite d'eau secondaire, de services d'eau, de drains, de chaussée flexible, de réaménagement de surface et d'éclairage sur les rues Montfort et St-Paul, entre les rues Notre-Dame et de l'Inspecteur, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à Unigertec inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 974 136,73 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 211430;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1154665001
80.01 (20.13)

CM15 0412

Autoriser une dépense additionnelle de 71 339,47 \$, taxes incluses, pour la réalisation des trottoirs abaissés dans le cadre des travaux de reconstruction d'un égout unitaire et d'une conduite d'eau secondaire dans la rue Saint-Gabriel, de la rue Saint-Paul à la rue Notre-Dame, dans l'arrondissement de Ville-Marie, dans le cadre du contrat accordé à 9045-6823 Québec inc. (les Paysagistes Damiano) (CG14 0246), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 530 635,45 \$ à 1 601 974,92 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 30 avril 2015 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'autoriser une dépense supplémentaire de 71 339, 47 \$, taxes incluses, pour la réalisation des trottoirs abaissés dans le cadre des travaux de reconstruction d'un égout unitaire et d'une conduite d'eau secondaire dans la rue Saint-Gabriel, de la rue Saint-Paul à la rue Notre-Dame, dans l'arrondissement de Ville-Marie, dans le cadre du contrat accordé à 9045-6823 Québec inc. (les Paysagistes Damiano) (CG14 0246), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 530 635,45 \$ à 1 601 974,92 \$, taxes incluses;
- 2 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré les virements budgétaires requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1146140008
80.01 (20.14)

CM15 0413

Accorder un contrat à Sutera inc. pour le désamiantage et des travaux divers à la caserne de pompiers n° 26 située au 2151, avenue Mont-Royal Est, dans l'arrondissement Le Plateau-Mont-Royal - Dépense totale de 882 295,08 \$, taxes incluses - Appel d'offres 5751 (6 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 30 avril 2015 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'autoriser une dépense de 882 295,08 \$, taxes incluses, pour le désamiantage et des travaux divers à la caserne de pompiers n° 26, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à Sutera inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 808 785,49 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5751;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1153456001
80.01 (20.15)

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.16) à 80.01 (20.20) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM15 0414

Accorder un contrat à Norgéreq ltée pour les travaux de restauration de l'enveloppe de la maison Smith - Dépense totale de 1 702 484,53 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 5744 (8 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 30 avril 2015 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'autoriser une dépense de 1 702 484,53 \$, taxes incluses, pour les travaux de restauration de l'enveloppe de la maison Smith, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à Construction Norgéreq ltée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 602 484,53 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5744;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1150660001
80.01 (20.16)

CM15 0415

Accorder un contrat à Axe construction inc., pour la conversion du chauffage et travaux connexes de l'édifice du 2060 Dickson - Dépense totale de 3 343 636,37 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 5753 (7 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 30 avril 2015 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'autoriser une dépense de 3 343 636,37 \$, taxes incluses, pour la conversion du chauffage et travaux connexes de l'édifice situé au 2060 Dickson, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à Axe construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 065 000 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5753;

3 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1151029006
80.01 (20.17)

CM15 0416

Accorder un contrat à Construction DJL inc., pour des travaux de reconstruction de chaussée et des trottoirs, de planage et revêtement bitumineux, de réaménagement géométrique, d'éclairage, et des feux de circulation dans la rue Lapierre, de la rue Cordner au boulevard De la Vérendrye, dans l'arrondissement de LaSalle - Dépense totale de 1 734 254,14 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 230102 (9 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 30 avril 2015 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'autoriser une dépense de 1 734 254,14 \$, taxes incluses, pour des travaux de reconstruction de chaussée et de trottoirs, de planage et de revêtement bitumineux, de réaménagement géométrique, d'éclairage et des feux de circulation dans la rue Lapierre, de la rue Cordner au boulevard De la Vérendrye, dans l'arrondissement de LaSalle, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2 - d'accorder à Construction DJL inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 626 554,14 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 230102 ;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1154822013
80.01 (20.18)

CM15 0417

Accorder un soutien financier total de 180 000 \$, pour les années 2015 à 2017, à l'Association pour le développement de la recherche et de l'innovation du Québec pour la formation de 45 PME au programme « Croissance et Innovation », dans le cadre du protocole d'entente sur l'aide financière de 175 M\$ du gouvernement du Québec / Approuver un projet de convention à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 30 avril 2015 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'accorder un soutien financier total de 180 000 \$, pour les années 2015 à 2017, à l'Association pour le développement de la recherche et de l'innovation du Québec (ADRIQ) afin qu'elle offre une formation à 45 PME participantes au « Parcours Innovation PME Montréal », durant la période 2015-2017, dans le cadre de l'entente financière de 175 M\$ avec le gouvernement du Québec;
- 2 - d'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme établissant les modalités et conditions de versements de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1150881002
80.01 (20.19)

CM15 0418

Accorder un contrat à Potosi Construction (9229-2010 Québec inc.), pour remplacer les fenêtres du garage des ateliers municipaux Viau et autres travaux connexes - Dépense totale de 945 655 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 5752 (6 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 30 avril 2015 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'autoriser une dépense de 945 655 \$, taxes incluses, pour remplacer les fenêtres du garage des ateliers municipaux Viau, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à Potosi Construction inc. (9229-2010 Québec inc.), plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 870 003 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5752;
- 3 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1151029005
80.01 (20.20)

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.21) à 80.01 (20.25) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM15 0419

Accorder un contrat à Sade Canada inc., d'une durée de deux ans, pour l'inspection du réseau d'égouts de l'agglomération de la Ville de Montréal, pour une somme maximale de 1 176 021,79 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 5063-EC-15 (4 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 30 avril 2015 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'accorder à Sade Canada inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour une durée de deux ans pour l'inspection du réseau d'égouts de l'agglomération de la Ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 176 021,79 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5063-EC-15;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1153334004
80.01 (20.21)

CM15 0420

Accorder un contrat à Pronex Excavation inc. pour la construction de conduites d'eau de 750 mm sur le site de l'usine Charles-J.-Des Bailleurs et travaux à divers endroits dans les arrondissements de Lachine et de LaSalle - Dépense totale de 7 126 050,06 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 10120 (8 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 30 avril 2015 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'autoriser une dépense de 7 126 050,06 \$, taxes incluses, pour la construction de conduites d'eau de 750 mm sur le site de l'usine Charles-J.-Des Bailleurs et travaux à divers endroits des arrondissements de Lachine et de LaSalle, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2 - d'accorder à Pronex Excavation inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 6 722 688,74 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10120 ;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Il est proposé par M. Marc-André Gadoury

appuyé par M. Sylvain Ouellet

de procéder à un vote à main levée sur l'article 80.01 (20.22).

La proposition est agréée.

Le président du conseil met aux voix l'article 80.01 (20.22) et le conseil se partage comme suit :

En faveur : 38

Contre : 17

Le président du conseil déclare l'article 80.01 (20.22) adopté à la majorité des voix, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

1156933001
80.01 (20.22)

CM15 0421

Approuver le projet d'addenda no 1 à la convention de services professionnels intervenue entre la Ville de Montréal et Keleny inc. (CG13 0078) afin de modifier le tarif applicable pour les services d'interprétation du langage gestuel

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 30 avril 2015 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver le projet d'addenda no 1 modifiant la convention de services professionnels intervenue entre la Ville de Montréal et Keleny inc. (CG13 0078), afin de modifier le tarif applicable pour les services d'interprétation du langage gestuel dans le cadre des activités de la Cour municipale de la Ville de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

1143080002
80.01 (20.23)

CM15 0422

Accorder un contrat de services professionnels à Rubin et Rotman inc., Dupras Ledoux inc. et NCK inc. pour la rénovation de la caserne de pompiers n° 31 et du 7070 Casgrain dans l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie, pour une somme maximale de 1 444 530,75 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14-13896 - (6 soum.) / Approuver un projet de convention à cette fin

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 30 avril 2015 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'autoriser une dépense de 1 580 957,48 \$, taxes incluses, pour les services professionnels pour la rénovation de la caserne de pompiers n° 31 et du 7070 Casgrain, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'approuver un projet de convention par lequel Rubin et Rotman inc., Dupras Ledoux inc. et NCK inc., firmes ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 1 444 530,75 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13896 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1143456005
80.01 (20.24)

CM15 0423

Accorder un contrat de services professionnels à Les Architectes Labonté Marcil (S.E.N.C) et Les Services EXP inc., pour le programme de protection et de réhabilitation de bâtiments occupés par le Service de police de la Ville de Montréal (lot 1), pour une dépense totale de 2 742 899,09 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14-14081 - (6 soum.) / Approuver un projet de convention à cette fin

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 30 avril 2015 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'autoriser une dépense de 2 742 899,09 \$, taxes incluses, pour le programme de protection et de réhabilitation de bâtiments occupés par le Service de police de la Ville de Montréal (lot 1), comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'approuver un projet de convention par lequel Les Architectes Labonté Marcil (S.E.N.C) et Les Services EXP inc., firmes ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 2 159 763,06 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-14081 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1155015002
80.01 (20.25)

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.26) à 80.01 (20.30) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM15 0424

Conclure des ententes-cadres de services professionnels d'une durée de deux ans avec Les Services exp. inc., Les Consultants S.M. inc. et CIMA+ S.E.N.C. pour des services en ingénierie, en conception d'aménagement du domaine public et en surveillance de travaux pour les différents grands projets sur le territoire de la Ville de Montréal - Appel d'offres public 15-13942 (7 soum.) / Approuver les projets de conventions à cette fin

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 30 avril 2015 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de conclure trois ententes-cadres pour la fourniture sur demande des services professionnels en ingénierie, en conception d'aménagement du domaine public et en surveillance de travaux pour les différents grands projets sur le territoire de la Ville de Montréal;
- 2 - d'approuver les projets de convention de services professionnels par lesquels les firmes ci-après désignées ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour les sommes maximales inscrites en regard de chacune d'elles, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-13942 et selon les termes et conditions stipulés aux projets de conventions :

Les Services exp. inc.	1 046 444,96 \$
Les Consultants S.M. inc.	857 426,06 \$
CIMA+ S.E.N.C.	694 161,56 \$

- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce au rythme des besoins à combler.

Un débat s'engage.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : Tous les membres présents de l'opposition officielle

1150752001
80.01 (20.26)

CM15 0425

Approuver cinq projets de convention de cession entre Dessau inc. et Stantec experts-conseils ltée par lesquels Dessau inc. cède à Stantec experts-conseils ltée tous ses droits, titres et intérêts dans les contrats de services professionnels concernés, selon les mêmes termes et conditions

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 30 avril 2015 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver les conventions de cession entre Dessau inc. et Stantec experts-conseils ltée, auxquelles intervient la Ville de Montréal, et par lesquelles Dessau inc. cède à Stantec experts-conseils ltée tous ses droits, titres et intérêts dans les contrats de services professionnels numéro 13097, 14329, 14343, 14345 et 14378 (CG14 0250), (CG15 0013), (CE15 0053), selon les termes et conditions stipulés aux conventions.

Adopté à l'unanimité.

1153456002
80.01 (20.27)

CM15 0426

Accorder un contrat de services professionnels à Groupe Qualitas inc. pour l'auscultation des chaussées sur le territoire de la Ville de Montréal, pour une somme maximale de 633 296,35 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 15-14169 (3 soum. - 1 seul conforme) / Approuver un projet de convention à cette fin

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 30 avril 2015 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'approuver un projet de convention par lequel Groupe Qualitas inc., seul soumissionnaire ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels pour l'auscultation des chaussées sur le territoire de la Ville de Montréal, pour une somme maximale de 633 296,35 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14169;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1150762001
80.01 (20.28)

CM15 0427

Approuver le projet d'entente entre la Ville de Montréal et Lafarge Canada inc. pour l'utilisation de leur carrière de Montréal-Est pour le déversement et le pompage des eaux pluviales dans le collecteur pluvial de 1200 mm sous la rue Joseph-Versailles jusqu'au 31 décembre 2019 / Autoriser une dépense estimée de 1 029 048,93 \$, taxes incluses, à cette fin

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 30 avril 2015 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'approuver le projet d'entente entre la Ville de Montréal et Lafarge Canada inc. relative à l'utilisation de la carrière de Montréal-Est pour le déversement et le pompage des eaux pluviales dans le collecteur pluvial de 1200 mm sous la rue Joseph-Versailles, jusqu'au 31 décembre 2019;
- 2 - d'autoriser le directeur de la Direction de l'épuration des eaux usées, à signer ladite entente et tout document y donnant suite;
- 3 - d'imputer cette dépense dont le montant estimé est de 1 029 048,93 \$, taxes incluses, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1143334004
80.01 (20.29)

CM15 0428

Approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et la Fabrique de la paroisse Notre-Dame de Montréal pour coordonner la réalisation de travaux visant la sécurisation des ancrages des monuments funéraires contenant des éléments métalliques situés au cimetière Notre-Dame-des-Neiges pour une somme maximale de 75 000 \$, taxes incluses / Autoriser la réception d'une subvention de 58 500 \$ provenant du ministère de la Culture et des Communications dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal / Autoriser un budget additionnel de dépenses équivalent au revenu additionnel correspondant, au montant de 58 500 \$

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 30 avril 2015 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et la Fabrique de la paroisse Notre-Dame de Montréal pour coordonner la réalisation des travaux visant la sécurisation des ancrages des monuments funéraires contenant des éléments métalliques situés au cimetière Notre-Dame-des-Neiges, pour une somme maximale de 75 000 \$, taxes incluses;
- 2 - d'autoriser la réception d'une subvention de 58 500 \$ provenant du ministère de la Culture et des Communications dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal;
- 3 - d'autoriser un budget additionnel de dépenses équivalent au revenu additionnel correspondant, pour un montant de 58 500 \$;
- 4 - d'imputer ce revenu et cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1150504001
80.01 (20.30)

À 11 h 46,

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Marc-André Gadoury

de suspendre les travaux jusqu'à 14 h.

La proposition est agréée.

**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal
du 27 avril 2015
13 h**

**Séance tenue le mardi 28 avril 2015 – 14 h
Salle du conseil de l'hôtel de ville**

PRÉSENCES :

M. Denis Coderre, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. Frantz Benjamin, M. Richard Bergeron, M. Michel Bissonnet, Mme Karine Boivin Roy, M. Éric Alan Caldwell, M. Richard Celzi, M. Harout Chitilian, Mme Catherine Clément-Talbot, M. Jean-François Cloutier, M. Russell Copeman, M. François William Croteau, M. Claude Dauphin, Mme Suzanne Décarie, M. Gilles Deguire, Mme Mary Deros, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Pierre Desrochers, M. Sterling Downey, Mme Erika Duchesne, M. Luc Ferrandez, M. Marc-André Gadoury, M. Pierre Gagnier, Mme Manon Gauthier, M. Jean-Marc Gibeau, M. Richard Guay, Mme Andrée Hénault, Mme Laurence Lavigne Lalonde, M. Guillaume Lavoie, M. François Limoges, Mme Louise Mainville, M. Normand Marinacci, Mme Justine McIntyre, M. Peter McQueen, M. Réal Ménard, M. Francesco Miele, M. Alex Norris, M. Sylvain Ouellet, Mme Lorraine Pagé, M. Jean-François Parenteau, M. Lionel Perez, M. Dominic Perri, Mme Valérie Plante, Mme Magda Popeanu, M. Giovanni Rapanà, M. Marvin Rotrand, Mme Chantal Rouleau, M. Richard Ryan, M. Aref Salem, Mme Anie Samson, M. Craig Sauvé, M. Jeremy Searle, M. Steve Shanahan, Mme Anne-Marie Sigouin, Mme Émilie Thuillier et Mme Monique Vallée.

PRÉSENCES EN COURS DE SÉANCE :

Mme Manon Barbe, Mme Marie Cinq-Mars, M. Benoit Dorais, Mme Elsie Lefebvre et M. Luis Miranda.

ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS :

M. Domenico Moschella et Mme Chantal Rossi.

AUTRES PRÉSENCES :

M. Alain Marcoux, Directeur général
Me Yves Saindon, Greffier de la Ville

Le président du conseil, M. Frantz Benjamin, déclare la séance ouverte.

À 14 h, le conseil reprend ses travaux à la réunion des articles 80.01 (20.31) à 80.01 (20.35).

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.31) à 80.01 (20.35) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM15 0429

Autoriser la prolongation de l'entente-cadre avec le Centre de services partagés du Québec (CSPQ) pour la fourniture de services cellulaires (voix et transmission de données) (CG12 0269), pour une période maximale de 2 ans, soit du 1^{er} juin 2015 au 31 mai 2017

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 30 avril 2015 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'approuver, conformément à loi, la prolongation de l'entente-cadre entre la Ville de Montréal et le Centre de services partagés du Québec (CSPQ) pour la fourniture de services cellulaires, selon les mêmes termes et conditions stipulés à l'entente actuelle (CG12 0269);
- 2 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

1156871001
80.01 (20.31)

CM15 0430

Approuver l'entente de co-exploitation du site radio fréquence par laquelle la Société de transport de Montréal rembourse les frais d'exploitation pour l'usage commun des équipements de radiocommunication de la Ville dans l'abri d'équipements situé sur le toit d'un édifice sur l'Île de Montréal, pour une durée de 2 ans et 6 mois, soit du 1^{er} juin 2015 au 30 novembre 2017, moyennant un remboursement total de 27 548,47 \$, non taxable

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 30 avril 2015 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'approuver le projet d'entente de co-exploitation du site radio fréquence par lequel la Ville de Montréal accorde à la Société de transport de Montréal, pour une période de 30 mois, à compter du 1^{er} juin 2015, le droit d'utiliser conjointement avec la Ville, les équipements de radiocommunication de la Ville dans l'abri équipements de celle-ci, situé sur le toit d'un édifice, moyennant un remboursement des frais d'exploitation de 27 548,47 \$, non taxables, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'entente;
- 2 - d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1154565007
80.01 (20.32)

CM15 0431

Approuver le projet de protocole d'entente d'aide financière entre le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et la Ville de Montréal pour le versement d'une aide financière de 27 322 220 \$ provenant du Fonds Chantiers Canada-Québec, sous-volet 2.1 (Grandes villes), pour la réalisation d'une usine de production d'oxygène dans le cadre du projet de désinfection de l'effluent de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 30 avril 2015 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'approuver le projet de protocole d'entente entre le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et la Ville de Montréal pour le versement d'une aide financière de 27 322 220 M\$ dans le cadre du volet Grandes Villes du Fonds Chantiers Canada-Québec pour la réalisation d'une usine de production d'oxygène pour le projet de désinfection de l'effluent de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, aux termes et conditions stipulés au protocole d'entente, et ce, sans préjudice aux droits de la Ville de contester la portée et la validité de la clause de pénalité inscrite à l'article 11.2 et en tenant compte notamment des dispositions de l'article 5 n) dudit protocole;
- 2 - d'autoriser le maire et le greffier à signer cette entente pour et au nom de la Ville;
- 3 - de mandater le Service de l'eau pour gérer les demandes de subventions ainsi que le protocole d'entente.

Adopté à l'unanimité.

1143334030
80.01 (20.33)

CM15 0432

Approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend à 4410122 Canada inc., aux fins d'assemblage résidentiel, un terrain d'une superficie totale de 1 448,5 mètres carrés, situé au sud de la rue Saint-Antoine Ouest, entre les rues Jean-D'Estrées et Saint-Félix, dans l'arrondissement de Ville-Marie, pour la somme de 5 338 658,35 \$, plus les taxes applicables / Fermer et retirer du domaine public les lots 1 852 951 et 2 296 274 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal / Verser la somme de 90 955 \$, plus les taxes applicables, au ministère des Transports du Québec à titre de compensation vu les titres de propriété

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 30 avril 2015 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de fermer et retirer du domaine public les lots 1 852 951 et 2 296 274 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal;
- 2 - d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend à 4410122 Canada inc. un immeuble situé entre les rues Jean-D'Estrées et Saint-Félix, au sud de la rue Saint-Antoine Ouest, dans l'arrondissement de Ville-Marie, constitué des lots 1 852 951 et 2 296 274 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, pour le prix de 5 338 658,35 \$, plus les taxes applicables, le tout sujet aux termes et conditions stipulés au projet d'acte;

- 3 - de verser la somme de 90 955 \$, plus les taxes applicables, au ministre des Finances du Québec;
- 4 - d'imputer la recette et la dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1141368002
80.01 (20.34)

CM15 0433

Accorder un soutien financier de 84 000 \$ à la Corporation de l'École des hautes études commerciales de Montréal pour la formation de 90 PME en innovation et créativité pour la période 2015-2017, dans le cadre du protocole d'entente sur l'aide financière de 175 M\$ du gouvernement du Québec / Approuver un projet de convention à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 30 avril 2015 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'accorder un soutien financier de 84 000 \$ à la Corporation de l'École des hautes études commerciales de Montréal (MosaiC HEC) pour la formation en innovation et créativité de 90 PME participant au projet « Parcours Innovation PME Montréal », dans le cadre du protocole d'entente de 175 M\$ avec le gouvernement du Québec;
- 2 - d'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et la Corporation de l'École des hautes études commerciales de Montréal (MosaiC HEC) établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1150881001
80.01 (20.35)

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.36) à 80.01 (20.40) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM15 0434

Approuver le projet de convention de cession par lequel la Ville de Montréal cède partiellement à la Société de transport de Montréal les droits détenus par la Ville dans le permis entre Sa Majesté La Reine du Chef du Canada et la Ville, pour une période de 30 mois à compter du 1^{er} juin 2015, pour l'utilisation commune des équipements de radiocommunication de la Ville dans l'abri d'équipements situé sur le toit d'un édifice de l'île de Montréal, sans contrepartie monétaire et aux termes et conditions stipulés au projet de convention

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 30 avril 2015 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver la convention de cession par laquelle la Ville de Montréal cède partiellement à la Société de transport de Montréal (STM), laquelle accepte, les droits détenus par la Ville aux termes du permis entre Sa Majesté La Reine du Chef du Canada et la Ville pour une période de 30 mois, à compter du 1^{er} juin 2015, afin que la STM puisse utiliser, conjointement avec la Ville, des espaces dans l'abri d'équipements situé sur le toit d'un édifice, sans contrepartie monétaire et aux clauses et conditions stipulées à la convention.

Adopté à l'unanimité.

1154565006
80.01 (20.36)

CM15 0435

Accorder un soutien financier de 110 000 \$ à Vélo Québec Événements (Festival Go Vélo Montréal) dans le cadre de l'entente Montréal 2025 avec le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire pour 2015 / Approuver un projet de convention à cette fin

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 30 avril 2015 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'accorder un soutien financier totalisant 110 000 \$ à Vélo Québec Événements (Festival Go Vélo) pour l'année 2015;
- 2 - d'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1150679007
80.01 (20.37)

CM15 0436

Accorder un soutien financier de 400 000 \$ à l'Institut international d'études administratives de Montréal inc. pour l'organisation des éditions 2015, 2016, 2017 et 2018 de la Conférence de Montréal, dans le cadre du budget régulier et de l'entente de 175 M\$ avec le gouvernement du Québec / Approuver un projet de convention à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 30 avril 2015 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder un soutien financier totalisant 400 000 \$ à l'Institut international d'études administratives de Montréal inc. pour l'organisation des éditions 2015, 2016, 2017 et 2018 de la Conférence de Montréal dans le cadre du budget régulier et de l'Entente de 175 M\$ avec le gouvernement du Québec;
- 2- d'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;
- 4- d'ajuster la base budgétaire du Service du développement économique pour l'année 2018 conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1151084001
80.01 (20.38)

CM15 0437

Accorder deux contributions financières pour une somme maximale totalisant 213 435 \$ à Branchons les PME et au SERIC Coopérative de solidarité suite à l'appel d'offres de projets hiver 2015 du PRAM-Est, dans le cadre de l'entente de 175 M\$ avec le gouvernement du Québec pour soutenir le développement de Montréal / Approuver les projets de convention à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 30 avril 2015 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'accorder deux soutiens financiers pour une somme maximale totalisant 213 435 \$ aux organismes ci-après désignés, pour le montant indiqué en fonction de chacun d'eux à la suite de l'appel d'offres de projets hiver 2015 du PRAM-Est, dans le cadre de l'entente de 175 M\$ avec le gouvernement du Québec pour soutenir le développement de Montréal :

Organisme	Projet	Montant
Branchons les PME	Branchons les PME de l'Est de Montréal	89 910 \$
SERIC Coopérative de solidarité	Innovation écoénergétique dans le secteur industriel de l'Est de Montréal	123 525 \$

- 2 - d'approuver deux projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1156352002
80.01 (20.39)

CM15 0438

Accorder un contrat de gré à gré à Gaz Métro pour la modification de son réseau de distribution sur la rue Bonneau et sur la rue de La Commune, dans le cadre du projet de réaménagement de la rue Saint-Paul, pour une somme maximale de 173 048,56 \$, taxes incluses (fournisseur unique)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 30 avril 2015 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'accorder un contrat de gré à gré à Gaz Métro pour le déplacement des infrastructures de son réseau de distribution sur la rue Bonneau et sur la rue de La Commune, dans le cadre du projet de réaménagement de la rue Saint-Paul, pour une somme maximale de 173 048,56 \$, taxes incluses;
- 2 - d'autoriser le chef de division du portefeuille de projets #2 du Service des infrastructures, de la voirie et des transports, monsieur Alain Trudeau, à signer la demande de modification au réseau de distribution de Gaz Métro pour et au nom de la Ville;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1154139002
80.01 (20.40)

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.41) à 80.01 (20.45) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM15 0439

Abroger la résolution CG14 0524 par laquelle le conseil d'agglomération, à sa séance du 27 novembre 2014, décrétait l'acquisition par voie d'expropriation ou par tout autre moyen, d'un terrain aux fins de création d'un parc, situé dans un secteur de l'agglomération désigné comme le centre-ville sur le boulevard De Maisonnette Ouest entre les rues Saint-Mathieu et Saint-Marc, dans l'arrondissement de Ville-Marie

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 30 avril 2015 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'abroger la résolution CG14 0524 par laquelle le conseil d'agglomération, à sa séance du 27 novembre 2014, décrétait l'acquisition par voie d'expropriation ou par tout autre moyen, d'un terrain aux fins de création d'un parc, constitué du lot 1 065 651 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé dans un secteur de l'agglomération désigné comme le centre-ville, sur le boulevard de Maisonneuve Ouest, entre les rues Saint-Mathieu et Saint-Marc, dans l'arrondissement de Ville-Marie;
- 2 - de mandater le Service des affaires juridiques d'annuler toutes procédures d'expropriation;
- 3 - d'annuler la dépense budgétée de 3,6 M\$, plus les taxes applicables, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1153778001
80.01 (20.41)

CM15 0440

Accorder un contrat à Hypertec Systèmes inc., pour la fourniture de trente et un appareils portables convertibles Panasonic CF-19 MK6 ainsi que des équipements connexes et trois ans d'entretien pour le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), pour une somme maximale de 147 166,85 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14-13796 (1 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 30 avril 2015 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'accorder au seul soumissionnaire, Hypertec Systèmes inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, un contrat pour la fourniture de trente et un appareils portables convertibles Panasonic CF-19 MK6 et équipements connexes et trois ans d'entretien, pour le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 147 166 ,85 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13796;
- 2 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : Tous les membres présents de l'opposition officielle

1140206014
80.01 (20.42)

CM15 0441

Accorder un contrat de gré à gré à Bell Canada pour la fourniture de services de communications relatifs aux liens 9-1-1 du centre de relève du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM), pour une période de 3 ans avec l'option de renouvellement, pour une somme maximale de 138 792,76 \$, taxes incluses (fournisseur unique)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 30 avril et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Bell Canada, fournisseur unique, pour la fourniture de services de communications relatifs aux liens 9-1-1 du centre de relève du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM), pour une période de 3 ans, avec l'option de renouvellement, conformément à l'offre de service de cette firme en date du 6 janvier 2015, pour une somme maximale de 138 792,76 \$, taxes incluses;
- 2 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1150659001
80.01 (20.43)

CM15 0442

Accorder un contrat à Béton Bolduc inc. pour la fourniture des pavés et dalles de bétons requis pour la réalisation des travaux de trottoirs des rues Duke, de Nazareth et des rues transversales dans le cadre du Projet Bonaventure, pour une durée de 36 mois, pour une somme maximale de 1 012 646,34 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 15-13999 (1 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 30 avril 2015 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'accorder au seul soumissionnaire, Béton Bolduc inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat à pour la fourniture des pavés et dalles de bétons requis pour la réalisation des travaux de trottoirs des rues Duke, de Nazareth et des rues transversales dans le cadre du Projet Bonaventure, pour une durée de 36 mois, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 012 646,34 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-13999;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : Tous les membres présents de l'opposition officielle

1151009008
80.01 (20.44)

CM15 0443

Accorder un contrat à Groupe TNT inc. pour la reconstruction d'égout, de conduites d'eau secondaires, de chaussée, de trottoirs, de travaux d'éclairage et de modifications au réseau de la Commission des services électriques de Montréal (CSEM), dans la rue Guy, de la rue Ste Catherine à la rue Sherbrooke, dans l'arrondissement de Ville-Marie- Dépense totale de 5 824 013,33 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 304801 (8 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 30 avril 2015 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'autoriser une dépense de 5 824 013,33 \$, taxes incluses, pour la reconstruction d'égout, de conduites d'eau secondaires, de chaussée, de trottoirs, de travaux d'éclairage et de modifications au réseau de la Commission des services électriques de Montréal (CSEM), dans la rue Guy, de la rue Sainte-Catherine à la rue Sherbrooke, dans l'arrondissement de Ville-Marie, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2 - d'accorder au Groupe TNT inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 5 054 013,33 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 304801 ;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1154822017
80.01 (20.45)

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.46) à 80.01 (20.50) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM15 0444

Conclure une entente-cadre avec Consultants Legico-CHP inc. pour des services d'estimateurs en construction afin d'évaluer les coûts des projets de construction (infrastructures urbaines), pour une somme maximale de 381 831,98 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 15-14265 (1 soum.) / Approuver un projet de convention à cette fin

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 30 avril 2015 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de conclure une entente-cadre pour la fourniture sur demande de services d'estimateurs en construction afin d'évaluer les coûts des projets de construction (infrastructures urbaines) ;
- 2 - d'approuver un projet de convention par lequel la seule firme soumissionnaire, Consultants Legico-CHP inc., firme ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 381 831,98 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14265 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention ;
- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce, au rythme des besoins à combler.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1151861001
80.01 (20.46)

CM15 0445

Autoriser une dépense additionnelle de 484 548,80 \$, taxes incluses, majorant ainsi la dépense totale du projet de Réaménagement du secteur ouest de la clairière située dans le parc du Mont-Royal de 8 876 425,75 \$ à 9 360 974,55 \$, taxes incluses / Autoriser l'augmentation du contrat accordé à Super Excavation inc. de 644 463,87 \$, le majorant ainsi de 8 069 477,95 \$ à 8 713 941,82 \$

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 30 avril 2015 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 484 548,80 \$, taxes incluses, majorant ainsi la dépense totale du projet de Réaménagement du secteur ouest de la clairière située dans le parc du Mont-Royal de 8 876 425,75 \$ à 9 360 974,55 \$ taxes incluses;
- 2 - d'autoriser l'augmentation du contrat accordé à Super Excavation inc. (CG14 0196) de 644 463,87 \$, le majorant ainsi de 8 069 477,95 \$ à 8 713 941,82 \$;
- 3 - d'autoriser le retrait des travaux non requis du contrat forfaitaire de 146 073, 43 \$ vers les travaux contingents et supplémentaires;
- 4 - d'autoriser le transfert des incidences de 159 915,07 \$ vers le contrat pour le paiement des travaux supplémentaires;
- 5 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1150504007
80.01 (20.47)

CM15 0446

Autoriser la tenue des activités d'accueil entourant le Relais de la flamme des Jeux panaméricains et parapanaméricains Toronto 2015 / Autoriser la signature de la lettre d'entente avec le Comité d'organisation de Toronto à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 avril 2015 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'autoriser la tenue des activités d'accueil entourant le Relais de la flamme des Jeux panaméricains TORONTO 2015.
- 2 - d'autoriser la signature de la lettre d'entente avec le Comité d'organisation de Toronto pour les Jeux panaméricains et parapanaméricains de 2015 (TO2015).

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1150679005
80.01 (20.48)

CM15 0447

Décréter l'acquisition par voie d'expropriation ou par tout autre moyen, d'un terrain situé au sud-ouest de la rue Dalhousie et au nord-ouest de la rue Ottawa, constitué du lot 1 179 734 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, aux fins d'aménagement d'un nouveau parc et d'un bassin de rétention des eaux

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 30 avril 2015 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de décréter l'acquisition par voie d'expropriation ou par tout autre moyen d'un terrain situé au sud-ouest de la rue Dalhousie et au nord-ouest de la rue Ottawa, constitué du lot 1 179 734 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 8 325,1 mètres carrés, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, aux fins d'aménagement d'un nouveau parc et d'un bassin de rétention des eaux;
- 2 - de mandater le Service des affaires juridiques pour entreprendre toutes les procédures requises à cette fin;
- 3 - d'autoriser une dépense de 28 053 900 \$, taxes incluses, pour cette acquisition;

- 4 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1154435001
80.01 (20.49)

CM15 0448

Accorder un soutien financier de 1,25 M\$ par année à Événements GPCQM pour la réalisation du Grand Prix Cycliste de Montréal, pour une période de cinq ans, soit de 2015 à 2019 / Approuver le projet de convention à cette fin

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 30 avril 2015 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'accorder un soutien financier de 1,25 M\$ par année à Événements GPCQM pour la réalisation du Grand Prix Cycliste de Montréal, pour une période de cinq ans, soit de 2015 à 2019;
- 2 - d'approuver le projet de convention entre la Ville et cet organisme établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier.

Adopté à l'unanimité.

1140679004
80.01 (20.50)

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.51) à 80.01 (20.55) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM15 0449

Approuver la répartition de l'enveloppe 2015-2016 dédiée aux centres locaux de développement provenant du gouvernement du Québec et de la Ville / Accorder un soutien financier total de 6 931 197,79 \$ à six organismes de développement économique local afin d'assurer la continuité de leurs services durant l'année 2015-2016, dans le cadre de la prolongation de l'entente de gestion 2012-2013 à 2014-2015 entre le Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et la Ville / Approuver les projets de convention à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 30 avril 2015 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'approuver la répartition de l'enveloppe dédiée aux centres locaux de développement provenant du gouvernement du Québec et de la Ville;
- 2 - d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 6 931 197,79 \$ aux organismes ci-après désignés, pour l'année 2015-2016, au montant indiqué en regard de chacun d'eux, afin d'assurer la continuité des services en matière de développement économique local;

Organismes	Contributions
SODEC RDP-PAT-ME	1 038 850,90 \$
SDÉVM	2 321 042,57 \$
CLD Ouest-de-l'Île	1 019 355,97 \$
CLD Centre-Ouest	667 065,10 \$
CDEC Ahuntsic-Cartierville	488 216,67 \$
CDEC Rosemont-Petite-Patrie	1 396 666,58 \$
TOTAL	6 931 197,79 \$

- 3 - d'approuver les 6 projets de convention entre la Ville et ces organismes établissant les modalités et les conditions de versement de ces soutiens financiers;

- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1155175002
80.01 (20.51)

CM15 0450

Reconnaître l'organisme Concertation Montréal comme interlocuteur privilégié en matière de concertation intersectorielle et de développement régional et comme l'organisme à but non lucratif auquel l'agglomération entend confier des pouvoirs, tel que prévu dans le projet de loi n°28, lui verser une contribution financière jusqu'à un maximum de 400 000 \$, au besoin et sur présentation de pièces justificatives, afin d'assumer le manque à gagner entre la date de dissolution de la CRÉ de Montréal et la signature de la nouvelle entente avec le conseil d'agglomération / Mandater les élus municipaux membres du comité de transition chargé de la liquidation de la CRÉ à procéder au transfert vers Concertation Montréal, sous réserve que le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire autorise ledit transfert

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 30 avril 2015 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de reconnaître Concertation Montréal comme interlocuteur privilégié en matière de concertation intersectorielle et de développement régional et comme l'organisme à but non lucratif auquel l'agglomération entend confier des pouvoirs, tel que prévu à dans le projet de loi n°28;
- 2 - de verser à Concertation Montréal une contribution financière jusqu'à un maximum de 400 000 \$, au besoin et sur présentation de pièces justificatives, afin d'assumer le manque à gagner entre la date de dissolution de la CRÉ de Montréal et la signature de la nouvelle entente avec le conseil d'agglomération;
- 3 - de mandater les élus municipaux membres du comité de transition chargé de la liquidation de la CRÉ à procéder au transfert vers Concertation Montréal, sous réserve que le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire autorise ledit transfert.

Adopté à l'unanimité.

1154784008
80.01 (20.52)

CM15 0451

Autoriser le versement d'une contribution maximale de 1,6 M\$ à l'organisme à but non lucratif Habitation 21, pour son projet d'habitation sis sur la rue Ottawa dans l'arrondissement Le Sud-Ouest, dans le cadre du réaménagement de l'échangeur Turcot et du remplacement des logements abordables du 780, rue St-Rémi

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 30 avril 2015 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'autoriser le versement d'une contribution maximale de 1,6 M\$ à l'organisme à but non lucratif Habitation 21, pour son projet d'habitation sis sur la rue Ottawa dans l'arrondissement Le Sud-Ouest, dans le cadre du réaménagement de l'échangeur Turcot et du remplacement des logements abordables du 780 rue St-Rémi;
- 2 - de ne procéder au versement de cette contribution que dans l'éventualité où le coût de réalisation du projet excéderait l'enveloppe de 14,5 M \$ garantie par le ministère des Transports du Québec à ce projet d'habitation.

Adopté à l'unanimité.

1150634002
80.01 (20.53)

CM15 0452

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Conclure des ententes-cadres d'une durée de 5 ans avec PCD Solutions inc. et ESI Technologies inc., pour la fourniture de serveurs d'entreprise et stockage - Appel d'offres public 14-13726 (7 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 30 avril 2015 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - de conclure deux ententes-cadres, d'une durée de 5 ans, pour la fourniture sur demande de serveurs d'entreprise et stockage ;
- 3 - d'accorder aux firmes ci-après désignées, ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis pour les biens mentionnés en regard de leur nom, le contrat à cette fin, aux prix de leur soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13726 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel ;

<u>Firme</u>	<u>Description (articles, groupes, etc.)</u>	<u>Montant estimé (5 ans)</u>
PCD Solutions inc.	Serveurs d'entreprise et stockage	3 538 011,04 \$
ESI technologies inc.	Stockage	1 022 174,99 \$

- 4 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce au rythme des besoins à combler.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1155954002
80.01 (20.54)

CM15 0453

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Conclure une entente-cadre d'une durée de 24 mois avec Korth Group Ltd pour l'achat de pistolets Glock 19 Gen4 comme arme de service et de pistolets de formation aux policiers du Service de police de la Ville de Montréal, pour une somme maximale de 3 369 643,28 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 15-14178 (2 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 30 avril 2015 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - de conclure une entente-cadre avec Korth Group Ltd., plus bas soumissionnaire conforme, pour l'achat de pistolets Glock 19 Gen4, comme arme de service, et de pistolets de formation aux policiers du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 369 643,28 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14178;

- 3 - d'imputer cette dépense de consommation à même le budget de fonctionnement du SPVM, et ce, au rythme des besoins à combler.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1153997001
80.01 (20.55)

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.56) à 80.01 (20.60) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM15 0454

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Motorola Solutions Canada inc. pour l'acquisition, l'installation et la maintenance de terminaux d'utilisateurs (TDU) et accessoires, de services de maintenance 2^e niveau, de location de TDU et d'acquisition sur le catalogue d'accessoires, pour le lot 9, pour une somme maximale de 2 606 901,70 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14-13812 (2 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 30 avril 2015 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'accorder au plus bas soumissionnaire conforme, Motorola Solutions Canada inc., le contrat pour l'acquisition, l'installation et la maintenance de terminaux d'utilisateurs (TDU) et accessoires, de services de maintenance 2^e niveau, pour une période de 10 ans débutant au moment de l'acquisition desdits équipements, de location de TDU et d'acquisition sur le catalogue d'accessoires, pour le lot 9, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 606 901,70 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13812 et au tableau des prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1155035004
80.01 (20.56)

CM15 0455

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Conclure une entente-cadre avec Produits Sany inc. pour la fourniture, sur demande, de produits d'entretien pour une période de soixante mois - Appel d'offres public 15-13951 (6 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 30 avril 2015 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - de conclure une entente-cadre d'une durée de soixante mois, à compter du 16 mai 2015, pour la fourniture sur demande de produits d'entretien;
- 3 - d'accorder à Produits Sany inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-13951 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 4 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements, des services corporatifs, et ce au rythme des besoins à combler.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1156134001
80.01 (20.57)

CM15 0456

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Clean Water Works inc. pour la réhabilitation de conduites d'égout par chemisage - Secteur Ouest - Dépense totale de 11 840 000,22 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 322001 (2 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 30 avril 2015 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'autoriser une dépense de 11 840 000,22 \$, taxes incluses, pour la réhabilitation de conduites d'égout par chemisage (Secteur Ouest), comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

- 3 - d'accorder à Clean Water Works inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 11 665 000,22 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 322001 ;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1154822010
80.01 (20.58)

CM15 0457

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Groupe TNT inc. pour des travaux d'égout, de conduites d'eau secondaire et principale, de voirie, d'éclairage, de signalisation lumineuse et de modification du réseau de la CSEM, dans la rue Ontario, de l'avenue De Lorimier à la rue D'Iberville (Projet de développement Pôle Frontenac, phase II) dans l'arrondissement de Ville-Marie - Dépense totale de 11 812 338,79 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 256903 (8 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 30 avril 2015 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'autoriser une dépense de 11 812 338,79 \$, taxes incluses, pour des travaux d'égout, de conduites d'eau secondaire et principale, de voirie, d'éclairage, de signalisation lumineuse et de modification du réseau de la Commission des services électriques de Montréal (CSEM), dans la rue Ontario, de l'avenue de Lorimier à la rue d'Iberville (Projet de développement Pôle Frontenac, phase II), dans l'arrondissement de Ville-Marie, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 3 - d'accorder à Groupe TNT inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 10 678 287,89 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 256903 ;
- 4 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1154822015
80.01 (20.59)

CM15 0458

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Sade Canada inc. pour la réhabilitation de conduites d'égout par chemisage - Secteur Est - Dépense totale de 11 604 938,58 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 322002 (3 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 30 avril 2015 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'autoriser une dépense de 11 604 938,58 \$, taxes incluses, pour la réhabilitation de conduites d'égout par chemisage (Secteur Est), comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 3 - d'accorder à Sade Canada inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 11 424 938,58 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 322002 ;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1154822009
80.01 (20.60)

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.61) à 80.01 (20.63) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM15 0459

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à HMI Construction inc. pour l'exécution des travaux à l'usine de production d'eau potable Atwater, dans le cadre du projet de modernisation des usines - Dépense totale de 55 457 316,97 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 10160 (3 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 30 avril 2015 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'autoriser une dépense de 55 457 316,97 \$, taxes incluses, pour l'exécution des travaux à l'usine de production d'eau potable Atwater, dans le cadre du projet de modernisation des usines, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 3 - d'accorder à HMI Construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 53 593 205,47 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10160;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1146019008
80.01 (20.61)

CM15 0460

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Ceveco inc. pour la réalisation des travaux de réaménagement de la rue Bonsecours, entre la rue Saint-Paul et la rue Notre-Dame, de la rue Côte Berri, entre la rue de la Commune et la rue du Champ-de-Mars, de la reconstruction des conduites d'eau et d'égout ainsi que l'aménagement de la rue Bonneau, entre la rue de la Commune et la rue Saint-Paul - lot 1 de la phase 1 du projet de réaménagement de la rue Saint-Paul, dans l'arrondissement de Ville-Marie - Dépense totale de 3 036 592,82 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 322601 (2 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 30 avril 2015 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'autoriser une dépense de 3 036 592,82 \$, taxes incluses, pour la réalisation de travaux de réaménagement de la rue Bonsecours, entre la rue Saint-Paul et la rue Notre-Dame, de la rue Côte Berri, entre la rue de la Commune et la rue du Champ-de-Mars, de la reconstruction des conduites d'eau et d'égout ainsi que l'aménagement de la rue Bonneau, entre la rue de la Commune et la rue Saint-Paul - lot 1 de la phase 1 du projet de réaménagement de la rue Saint-Paul, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 3 - d'accorder à Ceveco inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale 2 856 592,82 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 322601;

4 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1154139001
80.01 (20.62)

CM15 0461

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat de services professionnels en gestion de projets à Macogep inc. pour la rénovation et la mise à niveau de plusieurs casernes de pompiers, pour une somme maximale de 1 525 511,66 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14-14002 (5 soum.) / Approuver un projet de convention à cette fin

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 30 avril 2015 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'autoriser une dépense de 1 754 338,41 \$, taxes incluses, pour les services professionnels en gestion de projets pour la rénovation et la mise à niveau de plusieurs casernes de pompiers, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 3 - d'approuver un projet de convention par lequel Macogep inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 1 525 511,66 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-14002 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 4 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1145350006
80.01 (20.63)

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (30.01) à 80.01 (30.05) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM15 0462

Approuver le Règlement intérieur du Conseil des arts de Montréal

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 30 avril 2015 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver le Règlement intérieur du Conseil des arts de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

1156369001
80.01 (30.01)

CM15 0463

Décréter l'imposition d'une réserve pour fins publiques à l'égard du lot 2 437 119 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé à l'angle Fairway et François-Lenoir, pour analyser la possibilité d'y construire un centre de traitement de matières recyclables (CTMR) selon le Plan directeur de gestion des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal 2010-2014 / Mandater le Service des affaires juridiques pour entreprendre toutes les procédures requises à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 30 avril 2015 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de décréter l'imposition d'une réserve pour fins publiques à l'égard du lot 2 437 119 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé à l'angle des rues Fairway et François-Lenoir, dans l'arrondissement de Lachine, pour analyser la possibilité d'y construire un centre de traitement des matières recyclables selon le Plan directeur de gestion des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal 2010-2014;
- 2 - de mandater le Service des affaires juridiques pour entreprendre toutes les procédures requises à cette fin.

Adopté à l'unanimité.

1155941001
80.01 (30.02)

CM15 0464

Approuver la modification du PTI 2015-2017 relativement au financement requis dans le cadre de l'entente de cession générale des biens relatifs au prolongement de la ligne 2 Est du métro vers Laval par l'Agence métropolitaine de transport (AMT)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 30 avril 2015 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver la modification du PTI 2015-2017 relativement au financement requis dans le cadre de l'entente de cession générale des biens relatifs au prolongement de la ligne 2 Est du métro vers Laval par l'Agence métropolitaine de transport (AMT), le tout conformément à l'article 135 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ, c. S-30.01).

Adopté à l'unanimité.

1156213005
80.01 (30.03)

CM15 0465

Autoriser une appropriation de 600 000 \$ de la réserve de voirie d'agglomération vers le budget de fonctionnement de la Direction des transports pour l'aménagement de voies cyclables

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 30 avril 2015 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'autoriser une appropriation de 600 000 \$ de la réserve de voirie d'agglomération vers le budget de fonctionnement de la Direction des transports pour l'aménagement de voies cyclables et ce, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1150032002
80.01 (30.04)

CM15 0466

Approuver les orientations du plan concept de l'écoterritoire de la coulée verte du ruisseau Bertrand

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 30 avril 2015 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver les orientations du plan concept de l'écoterritoire de la coulée verte du ruisseau Bertrand.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1144240016
80.01 (30.05)

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (30.06) et 80.01 (30.07) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM15 0467

Reporter les budgets d'immobilisations des arrondissements non utilisés en 2014

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 30 avril 2015 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'adopter un budget supplémentaire de 21 105 000 \$ au PTI 2015-2017, provenant du report de surplus du budget d'emprunt à la charge des contribuables d'agglomération au 31 décembre 2014, et ce, pour les arrondissements de Ville-Marie, de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce, du Plateau-Mont-Royal, de Saint-Laurent, du Sud-Ouest et de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension, selon le document annexé en pièce jointe au dossier décisionnel;
- 2 - de signifier aux arrondissements qu'ils ont l'entière responsabilité de prévoir le budget de fonctionnement requis à l'exploitation de tout nouvel équipement.

Adopté à l'unanimité.

1155337002
80.01 (30.06)

CM15 0468**Adopter l'affectation de surplus cumulés au 31 décembre 2014 - Volet agglomération**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 30 avril 2015 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter l'affectation du surplus au dossier suivant (en milliers de dollars) :

- Service du matériel roulant et des ateliers –
Diagnostic et réparation des moteurs diesel du parc
des véhicules du Service de sécurité incendie de Montréal
- TOTAL : 291,4 \$

Adopté à l'unanimité.

1155205002
80.01 (30.07)

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (42.01) à 80.01 (42.05) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM15 0469**Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 12 750 000 \$ afin de financer la réalisation du programme de protection de l'actif immobilisé, des travaux relatifs à la réfection des bâtiments, des aménagements extérieurs et des équipements de la société du Parc Jean-Drapeau pour l'année 2015, conformément au budget d'investissements autorisé par le conseil d'agglomération**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 30 avril 2015 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 12 750 000 \$ afin de financer la réalisation du programme de protection de l'actif immobilisé, des travaux relatifs à la réfection des bâtiments, des aménagements extérieurs et des équipements de la société du Parc Jean-Drapeau pour l'année 2015, conformément au budget d'investissements autorisé par le conseil d'agglomération », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

1146807004
80.01 (42.01)

CM15 0470

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 34 000 000 \$ afin de financer le système intégré de répartition pour le traitement des appels d'urgence

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 30 avril 2015 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 34 000 000 \$ afin de financer le système intégré de répartition pour le traitement des appels d'urgence », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1154207003
80.01 (42.02)

CM15 0471

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 58 000 000 \$ pour le financement de l'acquisition d'équipements et de services professionnels en informatique

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 30 avril 2015 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 58 000 000 \$ pour le financement de l'acquisition d'équipements et de services professionnels en informatique », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1154207001
80.01 (42.03)

CM15 0472

Adoption - Règlement modifiant le Règlement du conseil d'agglomération sur la délégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égout aux municipalités liées (RCG 05-002)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 30 avril 2015 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement du conseil d'agglomération sur la délégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égout aux municipalités liées (RCG 05-002) ».

Adopté à l'unanimité.

1145075005
80.01 (42.04)

CM15 0473

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 4 000 000 \$ afin de financer les travaux de réfection de la station de pompage et du réservoir Dollard-des Ormeaux

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 30 avril 2015 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 4 000 000 \$ afin de financer les travaux de réfection de la station de pompage et du réservoir Dollard-des Ormeaux », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

1152839015
80.01 (42.05)

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (42.06) à 80.01 (42.10) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM15 0474

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 60 600 000 \$ afin de financer les travaux de bouclage de conduites d'eau principales dans les arrondissements de Saint-Léonard et Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension admissibles au volet Grandes Villes du programme de subvention Fonds Chantiers Canada-Québec

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 30 avril 2015 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 60 600 000 \$ afin de financer les travaux de bouclage de conduites d'eau principales dans les arrondissements de Saint-Léonard et de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension admissibles au volet grandes villes du programme de subvention fonds chantiers Canada-Québec », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1152839001
80.01 (42.06)

CM15 0475

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 36 603 000 \$ afin de financer les travaux de réfection de l'usine d'eau potable Charles-J.-Des Baillets

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 30 avril 2015 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 36 603 000 \$ afin de financer les travaux de réfection de l'usine d'eau potable Charles-J.-Des Baillets », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

1152839003
80.01 (42.07)

CM15 0476

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 9 088 000 \$ afin de financer les travaux de réfection de l'usine d'eau potable Atwater admissibles au programme de transfert de la Taxe fédérale d'accise sur l'Essence et Contribution du gouvernement du Québec (TECQ)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 30 avril 2015 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 9 088 000 \$ afin de financer les travaux de réfection de l'usine d'eau potable Atwater admissibles au programme de transfert de la Taxe fédérale d'accise sur l'Essence et Contribution du gouvernement du Québec (TECQ) », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

1152839007
80.01 (42.08)

CM15 0477

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 82 110 000 \$ afin de financer les travaux de réfection de l'usine d'eau potable Atwater

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 30 avril 2015 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 82 110 000 \$ afin de financer les travaux de réfection de l'usine d'eau potable Atwater », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

1152839008
80.01 (42.09)

CM15 0478

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 43 216 000 \$ afin de financer la mise en place d'un système de production d'oxygène à la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 30 avril 2015 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 43 216 000 \$ afin de financer la mise en place d'un système de production d'oxygène à la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

1152839010
80.01 (42.10)

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (42.11) à 80.01 (42.15) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM15 0479

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 17 275 000 \$ afin de financer les travaux de réfection de l'usine d'eau potable Dorval

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 30 avril 2015 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 17 275 000 \$ afin de financer les travaux de réfection de l'usine d'eau potable Dorval », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Un débat s'engage.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : Tous les membres présents de l'opposition officielle

1152839009
80.01 (42.11)

CM15 0480

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 5 310 000 \$ pour le financement du programme Investissements Ville intelligente et numérique

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 30 avril 2015 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 5 310 000 \$ afin de financer le programme Investissements Ville intelligente et numérique », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1154207017
80.01 (42.12)

CM15 0481

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 5 311 000 \$ pour le financement du projet Bureau de demain

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 30 avril 2015 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 5 311 000 \$ pour le financement du projet Bureau de demain », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Un débat s'engage.

Le conseiller Harout Chitilian dépose un tableau du Service des technologies de l'Information intitulé « Bureau de demain - Livrables 2015 ».

Adopté à l'unanimité.

1154207015
80.01 (42.13)

CM15 0482

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 6 903 000 \$ pour le financement du projet Remplacement du portail web de la Ville

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 30 avril 2015 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 6 903 000 \$ pour le financement du projet Remplacement du portail web de la Ville », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1154207013
80.01 (42.14)

CM15 0483

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 13 192 000 \$ pour le financement du projet Gestion de l'évolution bureautique

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 30 avril 2015 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 13 192 000 \$ pour le financement du projet Gestion de l'évolution bureautique », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1154207011
80.01 (42.15)

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Denis Coderre

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (42.16) à 80.01 (42.20) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM15 0484

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 5 707 000 \$ pour le financement du projet Gestion des capacités des serveurs

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 30 avril 2015 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Denis Coderre

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 5 707 000 \$ pour le financement du projet Gestion des capacités des serveurs », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1154207005
80.01 (42.16)

CM15 0485

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 15 030 000 \$ afin de financer les travaux de réfection de l'usine d'eau potable Lachine admissibles au programme de transfert de la Taxe fédérale d'accise sur l'Essence et Contribution du gouvernement du Québec (TECQ)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 30 avril 2015 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Denis Coderre

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 15 030 000 \$ afin de financer les travaux de réfection de l'usine d'eau potable Lachine admissibles au programme de transfert de la Taxe fédérale d'accise sur l'Essence et Contribution du gouvernement du Québec (TECQ) », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Un débat s'engage.

Il est proposé par M. Sylvain Ouellet

appuyé par M. Sterling Downey

de retourner ce dossier au comité exécutif pour plus ample étude.

Cette motion de retour au comité exécutif a pour effet de suspendre le débat, le tout conformément à l'article 90 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal* (06-051).

Le président du conseil invite les élus à procéder à un vote à main levée sur la proposition des conseillers Ouellet et Downey et le conseil se partage comme suit :

En faveur : 17

Contre : 41

Le président du conseil déclare la proposition de retour au comité exécutif rejetée à la majorité des voix.

Le président du conseil met aux voix l'article 80.01 (42.17) et le déclare adopté à la majorité des voix, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

Dissidences : Tous les membres présents de l'opposition officielle

1152839011
80.01 (42.17)

CM15 0486

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 32 176 000 \$ afin de financer la construction d'un bâtiment administratif et atelier accessoire à l'usine d'eau potable Atwater

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 30 avril 2015 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Denis Coderre

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 32 176 000 \$ afin de financer la construction d'un bâtiment administratif et atelier accessoire à l'usine d'eau potable Atwater », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

1152839012
80.01 (42.18)

CM15 0487

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 157 985 000 \$ afin de financer les travaux de réfection visant la remise en service de la station de pompage et du réservoir Rosemont admissibles au volet Grandes Villes du programme de subvention Fonds Chantiers Canada-Québec

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 30 avril 2015 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Denis Coderre

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 157 985 000 \$ afin de financer les travaux de réfection visant la remise en service de la station de pompage et du réservoir Rosemont admissibles au volet Grandes Villes du programme de subvention Fonds Chantiers Canada-Québec », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

1152839013
80.01 (42.19)

CM15 0488

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 9 227 000 \$ afin de financer les travaux de réfection de la station de pompage et du réservoir Dollard-des Ormeaux admissibles au programme de transfert de la Taxe fédérale d'accise sur l'Essence et Contribution du gouvernement du Québec (TECQ)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 30 avril 2015 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Denis Coderre

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 9 227 000 \$ afin de financer les travaux de réfection de la station de pompage et du réservoir Dollard-des Ormeaux admissibles au programme de transfert de la Taxe fédérale d'accise sur l'Essence et Contribution du gouvernement du Québec (TECQ) », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

1152839014
80.01 (42.20)

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (42.21) à 80.01 (42.23) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM15 0489

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 24 300 000 \$ afin de financer les travaux de construction de l'ouvrage de rétention William situé dans l'arrondissement du Sud-Ouest et son raccordement au système des intercepteurs

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 30 avril 2015 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 24 300 000 \$ afin de financer les travaux de construction de l'ouvrage de rétention William situé dans l'arrondissement du Sud-Ouest et son raccordement au système des intercepteurs », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

1152839004
80.01 (42.21)

CM15 0490

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 35 000 000 \$ afin de financer les travaux de construction de l'ouvrage de rétention Lavigne situé dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville et son raccordement au système des intercepteurs

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 30 avril 2015 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 35 000 000 \$ afin de financer les travaux de construction de l'ouvrage de rétention Lavigne situé dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville et son raccordement au système des intercepteurs », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

1152839005
80.01 (42.22)

CM15 0491

Adoption - Règlement autorisant la démolition du bâtiment existant et la construction et l'occupation d'un bâtiment à des fins de logement social sur les lots 2 004 317, 2 004 328, 2 004 329 et 2 004 330 du cadastre du Québec

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 30 avril 2015 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant la démolition du bâtiment existant et la construction et l'occupation d'un bâtiment à des fins de logement social sur les lots 2 004 317, 2 004 328, 2 004 329 et 2 004 330 du cadastre du Québec ».

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1150691002
80.01 (42.23)

CM15 0492

Adopter le document d'accompagnement indiquant la nature des modifications réglementaires à apporter aux plans et règlements d'urbanisme, en concordance avec le Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG 14-029)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 30 avril 2015 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le document d'accompagnement indiquant la nature des modifications réglementaires à apporter aux plans et règlements d'urbanisme, conformément à l'article 53.11.4 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, en concordance avec le Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG 14-029).

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1152622003
80.01 (44.01)

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (45.01) à 80.01 (45.03) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM15 0493

Approbation du règlement R-153 de la Société de transport de Montréal autorisant un emprunt de 13 365 906 \$ pour l'acquisition de minibus pour le transport adapté

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 30 avril 2015 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver le règlement R-153 de la Société de transport de Montréal autorisant un emprunt de 13 365 906 \$ pour l'acquisition de minibus pour le transport adapté, le tout conformément à l'article 123 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ, c. S-30.01).

Adopté à l'unanimité.

1156213002
80.01 (45.01)

CM15 0494

Approbation du règlement R-154 de la Société de transport de Montréal autorisant un emprunt de 300 000 000 \$ pour le financement de la deuxième phase du programme de réfection des infrastructures du réseau du métro (Programme Réno-Infrastructures 2)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 30 avril 2015 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver le règlement R-154 de la Société de transport de Montréal autorisant un emprunt de 300 000 000 \$ pour le financement de la deuxième phase du programme de réfection des infrastructures du réseau du métro (Programme Réno-Infrastructures 2), le tout conformément à l'article 123 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun*, (RLRQ, c. S-30.01).

Adopté à l'unanimité.

1156213003
80.01 (45.02)

CM15 0495

Approbation du règlement R-155 de la Société de transport de Montréal autorisant un emprunt de 20 893 589 \$ pour financer l'implantation du projet « Extra Connecte » au transport adapté

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 30 avril 2015 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver le règlement R-155 de la Société de transport de Montréal autorisant un emprunt de 20 893 589 \$ pour financer l'implantation du projet « Extra Connecte » au transport adapté, le tout conformément à l'article 123 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun*, (RLRQ, c. S-30.01).

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1156213004
80.01 (45.03)

CM15 0496

Nominations de membres au conseil d'administration du Conseil des arts de Montréal

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 30 avril 2015 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers
Mme Manon Gauthier
M. Denis Coderre

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

de nommer les personnes suivantes à titre de membres du conseil d'administration du Conseil des Arts de Montréal :

- madame Hélène Messier, en remplacement de madame Carole David;
- monsieur Eric Fournier, en remplacement de monsieur Michel de La Chenelière
- monsieur Francis Guimond, en remplacement de M. Aref Salem.

Adopté à l'unanimité.

1156369003
80.01 (51.01)

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

de retirer l'article 20.33 de l'ordre du jour pour étude par la Commission permanente sur l'examen des contrats.

La proposition est agréée.

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.01 à 20.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM15 0497

Accorder un contrat à Summum Granit inc. pour la fabrication, l'assemblage, la livraison et l'installation de 120 postes de prêt libre-service pour le réseau de bibliothèques publiques de la Ville de Montréal - Dépense totale de 328 393,82 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 15-14237 (1 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 avril 2015 par sa résolution CE15 0569;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense de 328 393,82 \$ pour la fabrication et la livraison de 120 postes de prêt libre-service pour le réseau des bibliothèques de la Ville de Montréal, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à Summum Granit inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 292 686,11 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14237;
- 3 - d'imputer cette dépense, après avoir effectué le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.01 1140810005

CM15 0498

Autoriser une dépense maximale additionnelle de 234 574,64 \$, taxes incluses, pour la collecte et le transport des matières organiques durant 32 semaines dans le cadre du contrat accordé à Entreprise Sanitaire F.A. Itée (CA14 08 0738), majorant ainsi le montant total du contrat de 7 481 885,39 \$ à 7 716 460,03 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 avril 2015 par sa résolution CE15 0565;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense maximale additionnelle de 234 574,64 \$, taxes incluses, pour la section 5 correspondant à la collecte et le transport des matières organiques durant trente-deux (32) semaines du Volet 1, déchets domestiques/bacs, résidus encombrants valorisables, fournitures bacs et matières organiques, dans le cadre du contrat à Entreprise Sanitaire F. A Itée (CA14 08 0738), majorant ainsi le montant total du contrat de 7 481 885,39 \$ à 7 716 460,03 \$, taxes incluses;
- 2 - d'imputer la dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.02 1150818005

CM15 0499

Ratifier une majoration du montant des incidences de 142 000 \$ en les portant de 325 000 \$ à 467 000 \$ pour défrayer les coûts afférents aux services de signaleurs requis pour la reconstruction d'un pont ferroviaire surplombant le boulevard Décarie au sud du boulevard De Maisonneuve et au nord de la rue Crowley, dans le cadre du projet du CUSM, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 avril 2015 par sa résolution CE15 0570;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 - de ratifier une dépense de 142 000 \$ pour défrayer les coûts afférents aux services de signaleurs du CP requis pour la reconstruction d'un pont ferroviaire surplombant le boulevard Décarie, au sud du boulevard De Maisonneuve et au nord de la rue Crowley, dans le cadre du contrat 1137 (lots C et 5B) (CM12 0387) - Projet CUSM - Site Glen), majorant ainsi le budget des incidences de 325 000 \$ à 467 000 \$, taxes incluses;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.03 1156708001

CM15 0500

Accorder un contrat à Allia Infrastructures Itée pour des travaux de voirie, de construction d'un égout unitaire et d'une conduite d'eau secondaire dans la rue De Martigny, entre les boulevards Henri-Bourassa Est et Gouin Est, incluant également la modification géométrique de l'intersection du boulevard Gouin et De Martigny, dans l'arrondissement d'Ahuntsic–Cartierville - Dépense totale de 1 400 172,29 \$, taxes incluses - Appel d'offres public S2015-001 (15 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 avril 2015 par sa résolution CE15 0574;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense de 1 400 172,29 \$, pour la reconstruction de l'égout unitaire, de la conduite d'eau secondaire, de la chaussée et de trottoirs, là où requis, ainsi que la construction d'un îlot central et de nouvelles saillies sur la rue De Martigny, entre les boulevards Henri-Bourassa Est et Gouin Est, dans l'arrondissement d'Ahuntsic–Cartierville, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à Allia Infrastructures Itée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 297 065,26 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public S2015-001;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.04 1156355001

CM15 0501

Approuver deux projets de protocoles d'ententes entre la Ville de Montréal et la compagnie de chemin de fer Canadien Pacifique en vue de la construction et de l'entretien d'un viaduc ferroviaire au-dessus de la future rue dans l'axe central du Campus Outremont / Autoriser une dépense maximale de 55 000 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 avril 2015 par sa résolution CE15 0581;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 - d'approuver les deux (2) projets d'ententes suivants entre la Ville et la compagnie de chemin de fer Canadien Pacifique :
 - projet d'entente relative à la construction d'un passage inférieur concernant la construction d'un nouveau pont ferroviaire situé approximativement au point milliaire CFCP 5.84 de l'embranchement Outremont dans la Ville de Montréal, Québec; et
 - projet d'entente relative au franchissement et à l'entretien d'un passage inférieur concernant le pont ferroviaire situé approximativement au point milliaire CFCP 5.84 de l'embranchement Outremont dans la Ville de Montréal, Québec;
- 2 - d'autoriser une dépense maximale de 55 000 \$, taxes incluses, selon les termes et conditions stipulés à l'« entente relative à la construction d'un passage inférieur »;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.05 1154021003

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Denis Coderre

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.06 à 20.10 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM15 0502

Approuver un projet de protocole d'entente entre le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) et la Ville de Montréal pour le versement d'une aide financière de 46 149 700 \$ dans le cadre du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités, sous-volet 1.5 (PIQM-Conduites)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 avril 2015 par sa résolution CE15 0584;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Denis Coderre

Et résolu :

1 - d'approuver le projet de protocole d'entente entre le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et la Ville de Montréal pour le versement d'un soutien financier maximal de 46 149 700 \$, dans le cadre du sous-volet 1.5 du Programme d'infrastructures Québec-municipalités, aux termes et conditions mentionnés au projet de protocole d'entente (Dossier 525398), et ce, sans préjudice aux droits de la Ville de contester la portée et la validité de la clause de pénalité inscrite à l'article 11.2 et en tenant compte notamment des dispositions de l'article 5 l) dudit projet de protocole, telles que décrites ci-après :

– "Le Bénéficiaire s'engage à :

(...)

5 l) : assumer seul toute responsabilité légale à l'égard des tiers et assumer seul la responsabilité de toute action, réclamation ou demande que peut occasionner l'exécution de travaux décrits à l'annexe B. D'autre part, tenir indemne et prendre fait et cause pour le Ministre, le gouvernement du Québec et leurs représentants, advenant toute réclamation pouvant découler du présent protocole et s'assurer qu'il en soit de même pour tout contrat octroyé aux fins de la réalisation des travaux décrits à l'annexe B";

2 - d'autoriser le maire et le greffier à signer cette entente pour et au nom de la Ville;

3 - de mandater le Service de l'eau pour gérer les demandes de subventions ainsi que le protocole d'entente.

Adopté à l'unanimité.

20.06 1151158002

CM15 0503

Approuver le renouvellement du contrat de prêt de local par lequel la Ville prête à titre gratuit, à Diversité Artistique Montréal, à des fins de bureaux, un local au 3^e étage de l'immeuble situé au 3680, rue Jeanne-Mance, d'une superficie d'environ 80,01 mètres carrés, pour une période de 3 ans et 6 mois, à compter du 1^{er} juillet 2015

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 avril 2015 par sa résolution CE15 0591;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Denis Coderre

Et résolu :

d'approuver le projet de renouvellement du contrat de prêt de local par lequel la Ville de Montréal prête, à titre gratuit, à Diversité Artistique Montréal, à des fins administratives, un local d'une superficie d'environ 80,01 mètres carrés, au 3^e étage de l'immeuble situé au 3680, rue Jeanne-Mance, pour une période de 3 ans et 6 mois, à compter du 1^{er} juillet 2015, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet de renouvellement du contrat de prêt de local.

Adopté à l'unanimité.

20.07 1154069001

CM15 0504

Approuver un projet de convention de modification de bail par lequel la Ville loue des Immeubles Centurian Peel/Metcalfé inc., à des fins administratives, un local additionnel d'une superficie de 130,06 mètres carrés, au 6^e étage de l'immeuble situé au 1550, rue Metcalfe, pour une période de 6 ans, à compter du 1^{er} mai 2015, moyennant un loyer total de 291 044,36 \$, incluant les taxes

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 avril 2015 par sa résolution CE15 0592;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Denis Coderre

Et résolu :

- 1 - d'approuver le projet de convention de modification de bail par lequel la Ville de Montréal loue des Immeubles Centurian Peel/Metcalfé inc., à des fins administratives, pour une période de 6 ans, à compter du 1^{er} mai 2015, un local additionnel d'une superficie de 130,06 mètres carrés, situé au 6^e étage de l'immeuble sis au 1550, rue Metcalfe, moyennant un loyer total de 291 044,36 \$, taxes incluses, selon les termes et conditions stipulés dans la convention;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;
- 3 - d'ajuster la base budgétaire du Service de la gestion et de la planification immobilière pour l'année 2016 et les suivantes conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.08 1154069003

CM15 0505

Accorder un contrat à Les Entreprises Michaudville inc. pour la reconstruction d'un égout unitaire, d'une conduite d'eau secondaire et la reconstruction complète de la chaussée et des trottoirs dans l'avenue des Érables, de la rue Bélanger à la rue Jean-Talon, dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension - Dépense totale de 1 819 109,27 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 286901 (16 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 avril 2015 par sa résolution CE15 0571;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Denis Coderre

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense de 1 424 758,11 \$, taxes incluses, représentant la contribution de la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (DGSRE) de 78,32 % du coût total du contrat, pour la reconstruction d'un égout unitaire, d'une conduite d'eau secondaire et la reconstruction complète de la chaussée et des trottoirs dans l'avenue des Érables, de la rue Bélanger à la rue Jean-Talon, dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, comprenant tous les frais incidents;
- 2 - d'accorder à Les Entreprises Michaudville inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 611 109,27 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 286901;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.09 1154822001

CM15 0506

Approuver un projet d'acte par lequel l'Université de Montréal accorde à la Ville une servitude de passage et de non-construction sur une partie du lot 5 273 850 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, afin de permettre à la Ville d'inspecter, d'entretenir, de réparer et de remplacer le viaduc Rockland, et ce, sans contrepartie financière

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 avril 2015 par sa résolution CE15 0593;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Denis Coderre

Et résolu :

d'approuver un projet d'acte par lequel l'Université de Montréal crée en faveur de la Ville une servitude réelle et perpétuelle pour l'inspection, l'entretien, la réparation et le remplacement du chemin Rockland sur une partie du lot 5 273 850 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 396,8 mètres carrés, telle que délimitée par les lettres A, B, C, D, E et A sur le plan n° 11-00047-D-6B accompagnant la description technique, préparée le 2 mars 2015, par Christian Tessier, arpenteur-géomètre, portant le numéro de dossier 00047-6 et le numéro 1 909 de ses minutes.

Adopté à l'unanimité.

20.10 1140783005

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Denis Coderre

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.11 à 20.15 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM15 0507

Accorder un soutien financier de 1 374 317,50 \$ à la Société de verdissement du Montréal métropolitain (SOVERDI) pour la plantation globale de 23 550 arbres et la coordination des efforts de plantation sur le domaine privé, pour la période du 15 avril 2015 au 31 décembre 2016, dans le cadre du projet de Plan d'action canopée de Montréal / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 avril 2015 par sa résolution CE15 0597;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Denis Coderre

Et résolu :

- 1 - d'accorder un soutien financier de 1 374 317,50 \$ à la Société de verdissement du Montréal métropolitain (SOVERDI) pour la plantation globale de 23 550 arbres et la coordination des efforts de plantation sur le domaine privé pour la période du 15 avril 2015 au 31 décembre 2016, dans le cadre du projet de Plan d'action canopée de Montréal;
- 2 - d'approuver un projet d'entente entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.11 1156620005

CM15 0508

Approuver un addenda à la convention intervenue entre la Ville et la Corporation du Théâtre Outremont (CM15 0173) à l'effet de modifier le calendrier des paiements afin de l'harmoniser avec l'exercice financier de l'organisme

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 avril 2015 par sa résolution CE15 0598;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Denis Coderre

Et résolu :

d'approuver un projet d'addenda à la convention intervenue entre la Ville et la Corporation du Théâtre Outremont (CM15 0173), à l'effet de modifier le calendrier des paiements afin de l'harmoniser avec l'exercice financier de l'organisme.

Adopté à l'unanimité.

20.12 1150014001

CM15 0509

Accorder un contrat à Excavation Loiselle inc. pour la reconstruction de chaussée, de trottoirs, de bordures, d'un système d'éclairage et l'aménagement d'une nouvelle fosse de plantation dans la rue Dickson côté est, de la rue Pierre-Bédard au boulevard Rosemont, ainsi que la reconstruction d'un escalier de béton et le réaménagement du talus entre les rues Dickson et Alfred-Duranleau, dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve - Dépense totale de 951 981,92 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 303301 (8 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 avril 2015 par sa résolution CE15 0625;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Denis Coderre

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense de 951 981,92 \$, taxes incluses, pour la reconstruction de chaussée, de trottoirs, de bordures, d'un système d'éclairage et l'aménagement d'une nouvelle fosse de plantation dans la rue Dickson côté est, de la rue Pierre-Bédard au boulevard Rosemont, et la reconstruction d'un escalier de béton et le réaménagement du talus, entre les rues Dickson et Alfred-Duranleau, dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à Excavation Loiselle inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 821 181,92 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 303301;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.13 1154822002

CM15 0510

Accorder un contrat à Pierre Brossard (1981) ltée pour des travaux de reconstruction du système d'éclairage et de mise aux normes des feux de circulation du boulevard Métropolitain direction est, entre la rue Jean-Talon et environ 150 mètres à l'ouest de l'avenue Jean-Desprez, et du boulevard Métropolitain direction ouest, entre le boulevard Bourget et le boulevard du Golf, dans l'arrondissement d'Anjou - Dépense totale de 1 911 128,02 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 289202 (7 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 avril 2015 par sa résolution CE15 0626;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Denis Coderre

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense de 1 911 128,02 \$, taxes incluses, pour des travaux de reconstruction du système d'éclairage et de mise aux normes des feux de circulation du boulevard Métropolitain direction est, entre la rue Jean-Talon et environ 150 mètres à l'ouest de l'avenue Jean Desprez, et du boulevard Métropolitain direction ouest, entre le boulevard Bourget et le boulevard du Golf, dans l'arrondissement d'Anjou, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à Pierre Brossard (1981) ltée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 835 873,02 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 289202;

3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.14 1154822008

CM15 0511

Accorder un contrat à Groupe TNT inc. pour des travaux de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans le boulevard Gouin Ouest et la rue Thimens, dans l'arrondissement de Pierrefonds–Roxboro - Dépense totale de 3 254 604,92 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 282001 (15 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 avril 2015 par sa résolution CE15 0627;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Denis Coderre

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense de 3 254 604,92 \$, taxes incluses, pour des travaux de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans le boulevard Gouin Ouest et la rue Thimens, dans l'arrondissement de Pierrefonds–Roxboro, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à Groupe TNT inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 038 604,92 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 282001;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.15 1154822006

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Denis Coderre

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.16 à 20.20 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM15 0512

Accorder un contrat à Construction Soter inc. pour la reconstruction de trottoirs, de mails centraux, de bordures, de planage et revêtement bitumineux du côté nord du boulevard Métropolitain, de la rue de la Salette à un point à l'est du boulevard Langelier, dans l'arrondissement de Saint-Léonard - Dépense totale de 1 112 667,92 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 310501 (10 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 avril 2015 par sa résolution CE15 0629;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Denis Coderre

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense de 1 112 667,92 \$, taxes incluses, pour la reconstruction de trottoirs, de mails centraux, de bordures, de planage et de revêtement bitumineux dans le boulevard Métropolitain (côté nord), de la rue de la Salette à un point à l'est du boulevard Langelier, dans l'arrondissement de Saint-Léonard, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à Construction Soter inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 054 067,92 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 310501;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.16 1154822011

CM15 0513

Accorder un contrat à Groupe TNT inc. pour des travaux de planage de rue, de pose d'enrobé bitumineux, de reconstruction de bordures et de trottoirs, dans les arrondissements de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce et d'Outremont - Dépense totale de 1 191 374,26 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 320801 (9 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 avril 2015 par sa résolution CE15 0630;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Denis Coderre

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense de 1 191 374,26 \$, taxes incluses, pour des travaux de planage de rue, de pose d'enrobé bitumineux, de reconstruction de bordures et de trottoirs, dans les arrondissements de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce et d'Outremont, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à Groupe TNT inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 124 124,26 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 320801;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

À 16 h 48, M. Frantz Benjamin quitte le fauteuil présidentiel et cède sa place à la conseillère Érika Duchesne.

Adopté à l'unanimité.

20.17 1154822014

CM15 0514

Accorder un contrat à Norgéreq ltée pour les travaux de restauration de l'enveloppe du Bain St-Michel - Dépense totale de 1 300 393,01 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 5713 (5 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 avril 2015 par sa résolution CE15 0632;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Denis Coderre

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense de 1 300 393,01 \$, taxes incluses, pour les travaux de restauration de l'enveloppe du Bain St-Michel, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à Construction Norgéreq ltée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 240 393,01 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5713;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.18 1150660002

CM15 0515

Accorder un contrat à Les Excavations Gilbert Théorêt, pour la reconstruction d'un égout combiné, d'une conduite d'eau secondaire, de chaussée, de trottoirs, de bordures et des travaux d'aménagement paysager et d'éclairage dans l'avenue Mountain Sights, de la rue Buchan à un point au nord de la rue Paré (phase 1 Lot 1 et phase 2), dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce - Dépense totale de 4 097 715,64 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 209203 (9 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 avril 2015 par sa résolution CE15 0635;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Denis Coderre

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense de 4 097 715, 64 \$, taxes incluses, pour la reconstruction d'un égout combiné, d'une conduite d'eau secondaire, de chaussée, de trottoirs, de bordures, et de travaux d'aménagement paysager et d'éclairage dans l'avenue Mountain Sights, de la rue Buchan à un point au nord de la rue Paré, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;

- 2 - d'accorder à Les Excavations Gilbert Théorêt, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 497 715,64 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 209203 ;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.19 1154822012

CM15 0516

Accorder un contrat à Groupe TNT inc. pour des travaux de planage de rue, de pose d'enrobé bitumineux, de reconstruction de bordures et de trottoirs, là où requis, dans les arrondissements du Plateau-Mont-Royal et de Rosemont–La Petite-Patrie (PCPR) - Dépense totale de 2 368 216,50 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 320701 (9 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 avril 2015 par sa résolution CE15 0637;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Denis Coderre

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense de 2 368 216,50 \$, taxes incluses, pour des travaux de planage de rue, de pose d'enrobé bitumineux, de reconstruction de bordures et de trottoirs, là où requis, dans les arrondissements du Plateau-Mont-Royal et de Rosemont–La Petite-Patrie, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à Groupe TNT inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 250 416,50 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 320701;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.20 1154822018

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.21 à 20.25 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM15 0517

Accorder un contrat de services professionnels à Infrastructel pour un prêt de main-d'œuvre en surveillance de chantier pour la somme de 220 797,99 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 1556 (1 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 avril 2015 par sa résolution CE15 0643;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 - d'accorder un contrat par lequel Infrastructel, seule firme ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis (contrat 2), s'engage à fournir à la Ville les services professionnels de main d'œuvre en surveillance de chantier, pour une somme maximale de 220 797,99 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 1556;
- 2 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.21 1156850001

CM15 0518

Approuver le projet d'acte par lequel la Ville de Montréal vend à Mme Thérèse Jacques, aux fins d'assemblage résidentiel, un terrain d'une superficie totale de 281,1 mètres carrés, situé du côté ouest de la rue Hickson, au nord de la rue Gertrude, dans l'arrondissement de Verdun, pour la somme de 70 000 \$, plus les taxes applicables

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 avril 2015 par sa résolution CE15 0649;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 - d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend à Mme Thérèse Jacques, aux fins d'assemblage résidentiel, un terrain situé du côté ouest de la rue Hickson, au nord de la rue Gertrude, d'une superficie de 281,1 mètres carrés, constitué des lots 1 153 719 et 1 153 720 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement de Verdun, pour le prix de 70 000 \$, plus les taxes applicables, le tout sujet aux termes et conditions stipulés au projet d'acte;
- 2 - d'imputer cette recette conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.22 1141233006

CM15 0519

Approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend à l'organisme à but non lucratif, Méta d'Âme, à des fins de construction de logements sociaux et communautaires, un terrain vague situé du côté est du boulevard Pie-IX, au sud de la 39^e Rue, constitué du lot 2 213 911 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, pour la somme de 30 000 \$, plus les taxes applicables

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 avril 2015 par sa résolution CE15 0650;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 - d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend à l'organisme à but non lucratif Méta d'Âme, à des fins de construction de logements sociaux et communautaires, le lot 2 213 911 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 283,5 mètres carrés, dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, pour la somme de 30 000 \$, plus les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;
- 2 - d'autoriser la Ville à signer cet acte de vente conditionnellement à ce que l'organisme démontre qu'il a obtenu une confirmation écrite de l'engagement définitif de la subvention dans le cadre du Programme AccèsLogis pour la réalisation de son projet;
- 3 - d'imputer cette recette conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.23 1154962001

CM15 0520

Décréter l'acquisition par voie d'expropriation ou par tout autre moyen, aux fins de réaménagement de la rue Clément, d'un terrain vacant constitué d'une partie du lot 1 930 518 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement de LaSalle

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 avril 2015 par sa résolution CE15 0652;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 - de décréter l'acquisition, par voie d'expropriation ou par tout autre moyen, d'un terrain aux fins de réaménagement de la rue Clément, constitué d'une partie du lot 1 930 518 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé du côté est de la rue Clément et au nord de l'avenue Lafleur, dans l'arrondissement de LaSalle;
- 2 - de mandater le Service des affaires juridiques pour entreprendre toutes procédures requises à cette fin;
- 3 - d'autoriser une dépense de 36 792 \$, taxes incluses, pour cette acquisition;
- 4 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.24 1156337001

CM15 0521

Approuver l'intervention de la Ville à un projet d'acte de servitude de non-construction relativement à un terrain situé entre les rues Le Ber et Marc-Cantin, au nord de la rue Bourgeoys, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, constitué d'une parcelle du lot 4 664 263 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, considérant une hypothèque publiée en faveur de la Ville relativement à ce terrain

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 avril 2015 par sa résolution CE15 0654;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'approuver l'intervention de la Ville à un projet d'acte de servitude de non-construction relativement à un terrain, d'une superficie de 1 215,4 mètres carrés, situé entre les rues Le Ber et Marc-Cantin, au nord de la rue Bourgeoys, constitué d'une parcelle du lot 4 664 263 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, à être publié par son propriétaire, soit Les Cours Pointe Saint-Charles inc., considérant que la Ville est bénéficiaire d'une hypothèque sur ce terrain.

Adopté à l'unanimité.

20.25 1141368005

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.26 à 20.30 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM15 0522

Accorder un soutien financier total de 90 000 \$ à Concours musical international de Montréal, soit 30 000 \$ par année en 2015, 2016 et 2017, en vue de la tenue du concours musical international de Montréal / Approuver un projet d'entente à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 avril 2015 par sa résolution CE15 0655;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 - d'accorder un soutien financier total de 90 000 \$ à Concours musical international de Montréal, soit 30 000 \$ en 2015, 30 000 \$ en 2016 et 30 000 \$ en 2017, dans le cadre d'une entente de partenariat;
- 2 - d'autoriser un virement budgétaire de 30 000 \$ en 2015 en provenance du budget des priorités de l'Administration vers le budget 2015 du Service de la culture et autoriser un ajustement de 30 000 \$ de la base budgétaire du Service de la culture pour 2016 et 2017;
- 3 - d'approuver un projet de protocole d'entente entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

- 4 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.26 1156369002

CM15 0523

Accorder un soutien financier de 250 000 \$, composé d'une somme de 50 000 \$ en provenance de l'Axe II de l'Entente de développement culturel 2015-2016 et de 200 000 \$ financée par le ministère de la Culture et des Communications, au Centre du Cinéma Parallèle inc., gestionnaire du Cinéma Excentris pour la réalisation de son plan d'action 2015-2016

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 avril 2015 par sa résolution CE15 0657;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 - d'accorder un soutien financier totalisant 250 000 \$, composé d'une somme de 50 000 \$ en provenance de l'Axe II de l'Entente de développement culturel 2015-2016 et de 200 000 \$ financée par le ministère de la Culture et des Communications, au Centre du Cinéma parallèle inc. à être versé en totalité en 2015, soit en deux versements égaux de 125 000 \$, pour la réalisation du plan d'action 2015-2016 du Cinéma Excentris;
- 2 - d'approuver un projet de protocole d'entente entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'autoriser une augmentation équivalente de 200 000 \$ aux budgets respectifs des revenus et des dépenses;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.27 1154639001

CM15 0524

Accorder un soutien financier de 170 000 \$, composé d'une somme de 20 000 \$ en provenance de l'Axe I de l'Entente de développement culturel et d'une somme de 150 000 \$ financée par le ministère de la Culture et des Communications, au Centre des arts de la scène Pauline-Julien pour la réalisation de son plan d'action 2015

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 avril 2015 par sa résolution CE15 0658;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 - d'accorder un soutien financier totalisant 170 000 \$, composé d'une somme de 20 000 \$ en provenance de l'Axe I de l'Entente de développement culturel et d'une somme de 150 000 \$ financée par le ministère de la Culture et des Communications, au Centre des arts de la scène Pauline-Julien, à être versé en totalité en 2015, soit en deux versements égaux de 85 000\$, pour la réalisation de son plan d'action 2015;
- 2 - d'approuver un projet de protocole d'entente entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'autoriser une augmentation équivalente de 20 000 \$ aux budgets respectifs des revenus et des dépenses;
- 4 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.28 1154639002

CM15 0525

Approuver un projet de convention entre la Société du musée d'archéologie et d'histoire de Montréal Pointe-à-Callière et la Ville réglant les modalités de l'exploitation d'un musée dans les immeubles situés au 350 de la place Royale et au 150 rue Saint-Paul ouest, pour une superficie totale de 6995,5 mètres carrés, pour la période du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2016 / Autoriser une dépense de 5 390 600 \$ en 2014, de 5 640 600 \$ en 2015 et de 5 890 600 \$ en 2016 à cette fin

La conseillère Manon Gauthier faisant partie du conseil d'administration du musée, elle déclare son intérêt et s'abstient de participer aux délibérations et de voter;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 avril 2015 par sa résolution CE15 0659;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et la Société du Musée d'archéologie et d'histoire de Montréal Pointe-à-Callière, couvrant la période du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2016, aux fins de l'exploitation du musée dont la contribution totale est de 5 390 600 \$ pour 2014, de 5 640 600 \$ en 2015 et de 5 890 600 \$ en 2016;
- 2- d'accorder un soutien financier de 5 640 600 \$ pour l'année 2015 à la Société du Musée d'archéologie et d'histoire de Montréal Pointe-à-Callière ;
- 3- d'autoriser à cette fin un virement budgétaire 142 200 \$ en provenance du budget des dépenses contingentes imprévues d'administration de compétence locale pour compléter la contribution de 2015 ;
- 4- d'ajuster la base budgétaire des dépenses de contributions de la Ville pour la Société du musée d'archéologie et d'histoire de Montréal Pointe-à-Callière pour l'année 2016;

- 5- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.29 1144248004

CM15 0526

Accorder un soutien financier annuel de 75 000 \$ à la Fondation du startup de Montréal pour l'organisation des éditions 2015, 2016 et 2017 du Festival international du startup de Montréal, dans le cadre de l'enveloppe de 175 M\$ du gouvernement du Québec / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 avril 2015 par sa résolution CE15 0661;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 - d'accorder un soutien financier annuel de 75 000 \$ à la Fondation du Startup de Montréal pour l'organisation des éditions 2015, 2016 et 2017 du Festival international du Startup de Montréal, dans le cadre de l'enveloppe de 175 M\$ du gouvernement du Québec;
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

Adopté à l'unanimité.

20.30 1156334001

À 17 h, la vice-présidente du conseil suspend la séance jusqu'à 19 h.

**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal
du 27 avril 2015
13 h**

**Séance tenue le mardi 28 avril 2015 – 19 h
Salle du conseil de l'hôtel de ville**

PRÉSENCES :

M. Denis Coderre, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. Frantz Benjamin, M. Richard Bergeron, M. Michel Bissonnet, Mme Karine Boivin Roy, M. Éric Alan Caldwell, M. Richard Celzi, M. Harout Chitilian, Mme Marie Cinq-Mars, Mme Catherine Clément-Talbot, M. Jean-François Cloutier, M. Russell Copeman, M. Claude Dauphin, Mme Suzanne Décarie, M. Gilles Deguire, Mme Mary Deros, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Pierre Desrochers, M. Benoit Dorais, M. Sterling Downey, Mme Erika Duchesne, M. Luc Ferrandez, M. Marc-André Gadoury, M. Pierre Gagnier, Mme Manon Gauthier, M. Jean-Marc Gibeau, M. Richard Guay, Mme Andrée Hénault, Mme Laurence Lavigne Lalonde, M. Guillaume Lavoie, Mme Elsie Lefebvre, M. François Limoges, Mme Louise Mainville, M. Normand Marinacci, Mme Justine McIntyre, M. Peter McQueen, M. Réal Ménard, M. Francesco Miele, M. Luis Miranda, M. Alex Norris, M. Sylvain Ouellet, Mme Lorraine Pagé, M. Jean-François Parenteau, M. Lionel Perez, M. Dominic Perri, Mme Valérie Plante, Mme Magda Popeanu, M. Giovanni Rapanà, Mme Chantal Rouleau, M. Richard Ryan, M. Aref Salem, Mme Anie Samson, M. Craig Sauvé, M. Steve Shanahan, Mme Anne-Marie Sigouin, Mme Émilie Thuillier et Mme Monique Vallée.

ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS :

Mme Manon Barbe, M. Domenico Moschella et Mme Chantal Rossi M. Marvin Rotrand et M. Jeremy Searle.

ABSTENTION DE PARTICIPER AU DÉBAT ET DE SE PRONONCER, À LA SUITE D'UNE DÉCLARATION D'INTÉRÊT, LORS DU VOTE ENREGISTRÉ SUR L'ARTICLE 30.04 :

M. Éric Alan Caldwell.

ABSENCE SANS MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS :

M. François William Croteau.

AUTRES PRÉSENCES :

M. Alain Marcoux, Directeur général
Me Yves Saindon, Greffier de la Ville

Le président du conseil, M. Frantz Benjamin, déclare la séance ouverte. Il remercie tous les élus présents au gala « Environnement et développement durable » qui a eu lieu ce midi. Il salue le maire et les élus de l'arrondissement de Saint-Laurent, récipiendaires du prix ISO en matière de développement durable. Il salue également le conseiller Marvin Rotrand pour le prix décerné à la Société de transport de Montréal (STM) pour leur système d'approvisionnement qui respecte les normes de développement durable.

À 19 h 01, le conseil reprend ses travaux à la réunion des articles 20.31, 20.32, 20.34, 20.35 et 20.36.

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.31, 20.32, 20.34, 20.35 et 20.36 de l'ordre du jour, l'article 20.33 ayant été retiré de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM15 0527

Accorder un contrat à Sintra inc. (région Montérégie-Rive Sud) pour la réfection des rues Godin et Riverview, entre la rue Bannantyne et le boulevard LaSalle - Dépense totale de 3 727 448,25 \$, taxes incluses - Appel d'offres public S15-002 (10 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 22 avril 2015 par sa résolution CE15 0720;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense de 3 186 349,63 \$, taxes incluses, représentant 85,48 % du coût total du contrat, pour des travaux de réfection des rues Godin et Riverview, entre la rue Bannantyne et le boulevard LaSalle, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à la compagnie Sintra inc. (Montérégie-Rive-Sud), plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission soit pour une somme maximale de 3 618 881,80 \$, conformément aux documents de l'appel d'offres public S15-002;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.31 1156459004

CM15 0528

Autoriser une dépense additionnelle de 24 439,50 \$, taxes incluses, dans le cadre du contrat à Les Pavages Chenail inc. (CM04 0600) pour les travaux de reconstruction du boulevard LaSalle, entre la rue Bannantyne et le 7000, boulevard LaSalle, majorant ainsi le montant total du contrat de 1 841 771,91 \$ à 1 866 211,41 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 22 avril 2015 par sa résolution CE15 0721;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 24 439,50 \$, taxes incluses, pour des travaux électriques et le remplacement du raccordement électrique des Serres Municipales dans le cadre du contrat accordé à Les Pavages Chenail inc pour la reconstruction du boulevard LaSalle (aqueduc - pluvial - chaussée), entre la rue Bannantyne et le 7000, boulevard LaSalle, majorant ainsi le montant total de la dépense de 1 841 771,91 \$ à 1 866 241,41 \$;

2 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.32 1156459007

Article 20.33

Accorder un contrat à Duroking Construction / 9200-2088 Québec inc. pour la reconstruction de la chaussée, les travaux de drainage, le remplacement des conduites d'aqueduc et d'égout sanitaire, le remplacement des branchements d'aqueduc et d'égout, le pavage, les bordures et les travaux connexes sur la 16^e Avenue, 18^e Avenue, 10^e Rue et 13^e Rue, dans l'arrondissement de Pierrefonds–Roxboro - Dépense totale de 3 274 917,54 \$, taxes incluses - Appel d'offres public ST-15-05 (13 soum.)

Retiré pour étude par la Commission permanente d'examen sur les contrats.

CM15 0529

Accorder un contrat à Duroking Construction / 9200-2088 Québec inc. pour la reconstruction de la chaussée, les travaux de drainage, le remplacement des conduites d'aqueduc, le remplacement des branchements d'aqueduc et d'égout, le pavage et les travaux connexes sur les rues du Bosquet, Pinewood, entre la rue du Bosquet et le 4230, rue Pinewood, et la rue Thorndale, entre les rues Oakwood et Acres, dans l'arrondissement de Pierrefonds–Roxboro - Dépense totale de 2 037 443,39 \$, taxes incluses - Appel d'offres public ST-15-09 (11 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 22 avril 2015 par sa résolution CE15 0724;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense de 2 037 443,39 \$, taxes incluses, pour la reconstruction de la chaussée, les travaux de drainage, le remplacement des conduites d'aqueduc, le remplacement des branchements d'aqueduc et d'égout, le pavage et les travaux connexes sur les rues du Bosquet, Pinewood, entre la rue du Bosquet et le 4230, rue Pinewood, et Thorndale, entre les rues Oakwood et Acres, dans l'arrondissement de Pierrefonds Roxboro, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à Duroking Construction / 9200-2088 Québec inc., le plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de soumission soit pour une somme maximale de 1 922 116,41 \$, conformément aux documents de l'appel d'offres public ST-15-09;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.34 1156765006

CM15 0530

Approuver un projet de renouvellement du contrat de prêt de locaux par lequel la Ville prête, à titre gratuit, à des fins artistiques, à Montréal Arts Interculturels, pour une durée de 2 ans, 6 mois et 20 jours, à compter du 12 juin 2015, des locaux situés au 3680, rue Jeanne-Mance

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 22 avril 2015 par sa résolution CE15 0743;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'approuver un projet de renouvellement de contrat de prêt de locaux par lequel la Ville de Montréal prête, à des fins artistiques, à titre gratuit, à Montréal Arts Interculturels, pour une période de 2 ans 6 mois et 20 jours, à compter du 12 juin 2015, les locaux 103, 223, 428 et 430, d'une superficie totale de 1 130,06 mètres carrés, situés au rez-de-chaussée, au 2^e étage et au 4^e étage de l'immeuble situé au 3680, rue Jeanne-Mance, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet de contrat prêt de locaux.

Adopté à l'unanimité.

20.35 1154069002

CM15 0531

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à NMP Golf Construction inc. pour l'aménagement du secteur nord - Phase 1 du parc Jarry - Dépense totale de 3 134 591,43 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14-6685 (10 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 22 avril 2015 par sa résolution CE15 0733;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder à NMP Golf Construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, un contrat pour l'aménagement du Secteur nord - Phase 1 du parc Jarry, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 134 591,43 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-6685;
- 3- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Le conseiller Réal Ménard dépose une carte intitulée « Parc Jarry - Aménagement du secteur nord - La première phase d'intervention ».

Adopté à l'unanimité.

20.36 1156316002

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.37 à 20.41 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM15 0532

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Lanco Aménagement inc. pour réaliser les travaux de réfection de la piste d'athlétisme extérieure et des aménagements périphériques au complexe sportif Claude-Robillard en vue d'y accueillir la Finale provinciale des Jeux du Québec de 2016 - Dépense de 3 354 195,77 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14-6686 (11 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 22 avril 2015 par sa résolution CE15 0734;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'autoriser une dépense de 3 354 195,77 \$, taxes incluses, pour réaliser les travaux de réfection de la piste d'athlétisme extérieure et des aménagements périphériques au complexe sportif Claude-Robillard, en vue d'y accueillir la Finale provinciale des Jeux du Québec de 2016, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 3- d'accorder à Lanco Aménagement inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 434 395,48 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-6686 ;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.37 1154332001

CM15 0533

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Duroking construction / 9200-2088 Québec inc. pour la reconstruction de la chaussée, les travaux de drainage, le remplacement des conduites d'aqueduc, le remplacement des branchements d'aqueduc et d'égout, le pavage, les bordures et les travaux connexes sur les rues Apple Blossom, entre les rues Maher et Arnold, ainsi que les rues Maher, Arnold, Grove, Monteray, Omega, Vincent, Valley, Brian et Molson, dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro - Dépense totale de 4 494 968,23 \$, taxes incluses - Appel d'offres public ST-15-04 (11 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 22 avril 2015 par sa résolution CE15 0726;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'autoriser une dépense de 4 494 968,23 \$, taxes incluses, pour la reconstruction de la chaussée, les travaux de drainage, le remplacement des conduites d'aqueduc, le remplacement des branchements d'aqueduc et d'égout, le pavage, les bordures et les travaux connexes sur les rues Apple Blossom, entre Maher et Arnold, Maher, Arnold, Grove, Monteray, Omega, Vincent, Valley, Brian et Molson, dans l'arrondissement de Pierrefonds–Roxboro, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 3- d'accorder à Duroking Construction 9200-2088 Québec inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de soumission, soit pour une somme maximale de 4 280 922,12 \$, conformément aux documents de l'appel d'offres public ST-15-04;
- 4- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.38 1156765004

CM15 0534

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Demix Construction, une division de Holcim (Canada) inc. pour des travaux de voirie, comprenant la reconstruction de la chaussée (dalles courtes goujonnées), d'éclairage et de feux de circulation sur la rue Hickmore, de la 23^e Avenue à la Montée de Liesse et sur la Montée de Liesse, de la rue Hickmore aux bretelles situées au nord de l'A-520, dans l'arrondissement de Saint-Laurent - Dépense totale de 13 737 873,30 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 282901 (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 22 avril 2015 par sa résolution CE15 0727;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'autoriser une dépense de 13 737 873,30 \$, taxes incluses, pour des travaux de voirie, comprenant la reconstruction de la chaussée (dalles courtes goujonnées), d'éclairage et de feux de circulation sur la rue Hickmore, de la 23^e Avenue à la Montée de Liesse et sur la Montée de Liesse, de la rue Hickmore aux bretelles situées au nord de l'A-520, dans l'arrondissement de Saint-Laurent, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 3- d'accorder à Demix Construction, une division de Holcim (Canada) inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 13 167 373,30 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 282901;

4- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.39 1154822007

CM15 0535

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Pavages Métropolitain inc. pour des travaux de planage de rue, la pose d'enrobé bitumineux, la reconstruction de bordures et de trottoirs, là où requis, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles - Dépense totale de 2 491 513,99 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 320001 (11 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 22 avril 2015 par sa résolution CE15 0730;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'autoriser une dépense de 2 491 513,99 \$, taxes incluses, pour les travaux de planage de rue, la pose d'enrobé bitumineux, la reconstruction de bordures et de trottoirs, là où requis, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles (PCPR 2015), comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 3- d'accorder à Pavages Métropolitain inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 363 413,99 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 320001;
- 4- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.40 1154822016

CM15 0536

Accorder un contrat à Trempro Construction inc. pour l'exécution des travaux de réaménagement temporaire de la cour de services située au 3552, rue St-Patrick et au 6000, rue Notre-Dame Ouest, dans l'arrondissement Le Sud-Ouest - Dépense totale de 2 503 486,92 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 5760 (7 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 22 avril 2015 par sa résolution CE15 0725;

Il est proposé par M. Francesco Miele
appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 - d'accorder à Trempro Construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour le projet de relocalisation temporaire de la cour de services Le Sud-Ouest, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 503 486,92 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5760;
- 2 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.41 1155951001

CM15 0537

Abroger la résolution CM13 0591 à la suite de l'annulation de l'appel public de propositions lancé pour la vente d'un terrain situé entre les rues Hochelaga, Honoré-Beaugrand et A.-A.-Desroches et l'avenue Souigny, dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 avril 2015 par sa résolution CE15 0668;

Il est proposé par M. Francesco Miele
appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'abroger la résolution CM13 0591.

Adopté à l'unanimité.

20.42 1141368004

Il est proposé par M. Francesco Miele
appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 30.01 à 30.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM15 0538

Autoriser le greffier à émettre une attestation de non-objection requise par la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ, chap. Q-2) pour la réalisation d'infrastructures d'utilités publiques dans l'avenue de L'Épée, en vue de permettre la construction d'un bâtiment de nature industrielle sur le lot 5 197 970 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, pour le compte de la compagnie Vidéotron S.E.N.C.

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 avril 2015 par sa résolution CE15 0599;

Il est proposé par M. Francesco Miele
appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'autoriser le greffier à émettre une attestation de non-objection requise en vertu de l'article 32 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ., c. Q-2) en vue de permettre la construction d'un bâtiment de nature industrielle sur le lot 5 197 970 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, pour le compte de la compagnie Vidéotron S.E.N.C.

Adopté à l'unanimité.

30.01 1156445001

CM15 0539

Accepter l'offre de l'arrondissement de Saint-Laurent, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal*, de réaliser les travaux de prolongement de la rue Claude-Henri Grignon

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 avril 2015 par sa résolution CE15 0673;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'accepter, en vertu de l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal*, l'offre de l'arrondissement de Saint-Laurent de réaliser les travaux de prolongement de la rue Claude-Henri Grignon et ce, conformément aux modalités détaillées au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.02 1154073002

CM15 0540

Autoriser une appropriation de 870 000 \$ de la réserve de voirie locale vers le budget de fonctionnement de la Direction des transports pour la mise aux normes des feux de circulation

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 avril 2015 par sa résolution CE15 0680;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'autoriser une appropriation de 870 000 \$ de la réserve de voirie locale vers le budget de fonctionnement de la Direction des transports pour la mise aux normes des feux de circulation et ce, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

30.03 1150032001

CM15 0541

Demander au ministère de l'Économie, de l'Innovation et des Exportations de considérer le territoire de Montréal - centre-ville, lequel comprend les sociétés de développement commercial Destination centre-ville, du Quartier latin et le Village, les zones touristiques du Vieux-Montréal, du Quartier chinois de Montréal et l'île Notre-Dame (secteur du Casino de Montréal), ainsi que le quartier des spectacles, comme une seule zone touristique et d'autoriser, pour une période de 5 ans, les établissements commerciaux situés dans cette zone touristique à exercer leurs activités en dehors des heures prévues à l'article 2 de la *Loi sur les heures et les jours d'admission dans les établissements commerciaux* (RLRQ, Chapitre H-2.1) ainsi que le dimanche et les jours visés à l'article 3 de cette même loi, soit 24 h, sept jours par semaine

Le conseiller Éric Alan Caldwell déclare son intérêt et s'abstient de participer aux délibérations et de voter.

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 avril 2015 par sa résolution CE15 0618;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

de demander au ministre de l'Économie, de l'Innovation et des Exportations :

- 1 - de considérer le territoire de Montréal – centre-ville, lequel comprend les sociétés de développement commercial Destination centre-ville, du Quartier latin et le Village, les zones touristiques du Vieux-Montréal, du Quartier chinois de Montréal et l'île Notre-Dame (secteur du Casino de Montréal), ainsi que le quartier des spectacles, comme une seule zone touristique au sens de l'article 13 de la *Loi sur les heures et les jours d'admission dans les établissements commerciaux* (RLRQ, c. H-2.1);
- 2 - d'autoriser, pour une période de 5 ans, les établissements commerciaux situés dans cette zone touristique à exercer leurs activités en dehors des heures prévues à l'article 2 de la *Loi sur les heures et les jours d'admission dans les établissements commerciaux* (RLRQ, Chapitre H-2.1) ainsi que le dimanche et les jours visés à l'article 3 de cette même loi.

Un débat s'engage.

Le chef de l'opposition officielle soulève une question de privilège afin de préciser que l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal avait consulté les riverains et les commerçants sur la prolongation des heures d'ouverture des commerces sur son territoire.

Il est proposé par M. Marc-André Gadoury

appuyé par Mme Valérie Plante

de procéder à un vote enregistré sur l'article 30.04.

Le greffier fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit :

VOTE

Votent en faveur: Mesdames et messieurs Coderre, Desrochers, Samson, Chitilian, Perez, Rouleau, Gauthier, Copeman, Ménard, Vallée, Beis, Salem, Bergeron, Miele, Gibeau, Deros, Parenteau, Guay, Boivin Roy, Décarie, Lefebvre, Rapanà, Perri, Gagnier, DeSousa, Deguire, Clément-Talbot, Celzi, Bissonnet, Pagé, McIntyre, Marinacci, Dauphin, Cloutier, Deschamps, Hénault, Miranda, Cinq-Mars et Shanahan (39)

Votent contre: Mesdames et messieurs Ferrandez, Gadoury, Plante, Sauvé, Thuillier, Popeanu, Lavoie, Duchesne, McQueen, Mainville, Ryan, Norris, Lavigne Lalonde, Sigouin, Limoges, Downey et Ouellet (17)

Ouverture des portes: Le conseiller Benoit Dorais entre dans la salle des délibérations et déclare que s'il avait été présent au moment de ce vote il aurait voté en faveur cette proposition.

Résultat: En faveur : 40
Contre : 17

Le président du conseil déclare l'article 30.04 adopté à la majorité des voix, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

30.04 1142701078

CM15 0542

Officialiser le gentilé des citoyens de la Ville de Montréal sous ses formes masculine et féminine : « Montréalais » et « Montréalaise »

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 avril 2015 par sa résolution CE15 0620;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'officialiser le gentilé des citoyens de la Ville de Montréal sous ses formes masculine et féminine : « Montréalais » et « Montréalaise ».

Adopté à l'unanimité.

30.05 1144521011

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 30.06 à 30.10 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM15 0543

Déclarer le conseil de la ville, conformément à l'article 85.5 de la *Charte de la Ville de Montréal*, compétent, pour une période de 10 ans, en matière d'abattage d'arbres lorsqu'il s'agit de frênes, et ce en conformité avec le Règlement sur la lutte contre l'Agrile du frêne

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 22 avril 2015 par sa résolution CE15 0749;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de déclarer le conseil de ville compétent, pour une période de 10 ans, conformément à l'article 85.5 de la *Charte de la Ville de Montréal*, en matière d'abattage d'arbres lorsqu'il s'agit de frênes dans le contexte de l'adoption du Règlement relatif à la lutte contre la propagation de l'agrile du frêne sur le territoire de la Ville de Montréal.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité, soit à plus des 2/3 des voix des membres du conseil.

30.06 1146620016

CM15 0544

Adopter le Plan d'action 2015-2018 de la politique intitulée « Pour une participation égalitaire des femmes et des hommes à la vie de Montréal »

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 22 avril 2015 par sa résolution CE15 0709;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter le document intitulé « Pour une participation égalitaire des femmes et des hommes à la vie de Montréal – Plan d'action 2015-2018 ».

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

30.07 1140744004

CM15 0545

Autoriser le greffier à émettre une attestation de non objection requise par la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ., c Q-2) pour la réalisation du projet d'aménagement de mesures particulières et temporaires visant le rétablissement des conditions biologiques du ruisseau des Hérons situé dans l'arrondissement de Verdun

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 22 avril 2015 par sa résolution CE15 0750;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'autoriser le greffier à émettre une attestation de non-objection en vertu l'article 32 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ., c. Q-2) pour la réalisation du projet d'aménagement de mesures particulières et temporaires visant le rétablissement des conditions biologiques du ruisseau des Hérons, dans l'arrondissement de Verdun.

Adopté à l'unanimité.

30.08 1152192004

CM15 0546

Offrir aux arrondissements concernés, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal*, les services professionnels du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal pour faire la gestion globale et réaliser les projets d'aménagement du Programme de réfection des terrains de balle de Montréal

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 22 avril 2015 par sa résolution CE15 0752;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'offrir aux arrondissements concernés les services professionnels du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal pour faire la gestion globale et réaliser les projets d'aménagement du Programme de réfection des terrains de balle de Montréal, et ce, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal*.

Adopté à l'unanimité.

30.09 1156316005

CM15 0547

Accepter l'offre de l'arrondissement d'Anjou, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal*, de prendre en charge la réalisation de projets de voirie sur le réseau artériel de l'arrondissement, soit ceux des boulevards des Galeries-d'Anjou, des Sciences et Bourget

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 22 avril 2015 par sa résolution CE15 0751;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'accepter l'offre de l'arrondissement d'Anjou de prendre en charge la réalisation de certains projets de voirie sur le réseau artériel de son territoire, dont ceux concernant les travaux sur les boulevards des Galeries-d'Anjou, des Sciences et Bourget, dans le cadre du programme PRR local, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal*.

Adopté à l'unanimité.

30.10 1150351002

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 30.11 à 30.14 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM15 0548

Modifier le budget de la Ville, pour l'année 2015, en augmentant l'enveloppe budgétaire des revenus et des dépenses d'un montant de 29 684,50 \$ pour faire suite à la vente de véhicules à l'encan et affecter le produit de la vente aux fins d'achats de machineries et équipements

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 22 avril 2015 par sa résolution CE15 0756;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 - de modifier le budget de la Ville, pour l'année 2015 en conformité avec l'article 144 de la *Charte de la Ville de Montréal*, en augmentant l'enveloppe budgétaire des revenus et dépenses afin de tenir compte de la réception, par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, d'un revenu supplémentaire de 29 684,50 \$ en provenance de la vente de véhicules à l'encan et verser le produit de la vente d'équipements au budget des travaux publics aux fins d'achats de machinerie et équipements;
- 2 - d'autoriser un budget additionnel de dépense équivalent au revenu additionnel correspondant et d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.11 1151163002

CM15 0549

Reporter les budgets d'immobilisation des arrondissements non utilisés en 2014

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 22 avril 2015 par sa résolution CE15 0757;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

- 1 - d'adopter un budget supplémentaire de 236 648 000 \$ au PTI 2015-2017, provenant du report des surplus du budget d'emprunt à la charge des contribuables au 31 décembre 2014, et ce, pour l'ensemble des arrondissements selon le document joint au dossier décisionnel;
- 2 - de signifier aux arrondissements qu'ils ont l'entière responsabilité de prévoir le budget de fonctionnement requis à l'exploitation de tout nouvel équipement.

Un débat s'engage.

Il est proposé par Mme Émilie Thuillier

appuyé par M. Marc-André Gadoury

d'amender le paragraphe 2 de la recommandation afin qu'il se lise comme suit :

« 2- de signifier aux arrondissements qu'ils ont l'entière responsabilité de prévoir le budget de fonctionnement requis à l'exploitation de tout nouvel équipement, sauf les bibliothèques ».

Le président du conseil juge la proposition d'amendement de la conseillère Thuillier et du leader de l'opposition officielle recevable.

Un débat s'engage sur la proposition d'amendement.

Suite aux explications données par le président du comité exécutif, la conseillère Émilie Thuillier retire sa proposition d'amendement.

Le président du conseil met aux voix l'article 30.12 et le déclare adopté à l'unanimité et il est

RÉSOLU

en conséquence.

30.12 1155337001

CM15 0550

Adopter la politique d'attribution, d'utilisation et de renflouement des surplus dégagés de l'exercice 2014, la détermination des surplus de gestion des arrondissements et adopter l'affectation de surplus 2014 à des projets spécifiques

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 22 avril 2015 par sa résolution CE15 0759;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 - d'adopter la politique d'attribution, d'utilisation et de renflouement des surplus de gestion dégagés de l'exercice financier de 2014 de la Ville de Montréal;
- 2 - d'approuver la méthode de calcul permettant d'établir les résultats financiers de 2014 des arrondissements dans le but d'établir leur surplus de gestion;
- 3 - d'adopter l'affectation du surplus d'un montant de 71 954,0 \$ (en milliers de dollars) aux arrondissements et autoriser les transferts aux arrondissements;
- 4 - d'adopter l'affectation du surplus d'un montant de 6 089,2 \$ (en milliers de dollars) à la Commission des services électriques pour le fonds de stabilisation des taux de redevances;
- 5 - d'adopter l'affectation du surplus aux dossiers suivants (en milliers de dollars) :

Mise en place du bureau de l'inspecteur général	275,0 \$
Assainissement du site du Parc d'entreprises de la Pointe-Saint-Charles	5 000,0 \$
Élections municipales de 2017	4 000,0 \$
Entente sur le développement culturel (MCCC)	993,5 \$

Contamination fongique au Pavillon La Fontaine (CE14 1782)	79,9 \$
Fonds de dynamisation des rues commerciales	1 690,3 \$
Renflouement du fonds d'énergie.	1 381 \$
Fonds de location à long terme de véhicules	674,4 \$
TOTAL	14 094,1 \$

6 - d'adopter l'affectation des surplus cumulés d'un montant de 15 000,0 \$ (en milliers de dollars) du conseil municipal pour l'équilibre budgétaire 2015.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

30.13 1155205001

CM15 0551

Demander au ministre de la Justice de désigner monsieur Denis Coderre, maire de la Ville de Montréal, pour agir à titre de « célébrant compétent » pour célébrer des mariages et des unions civiles sur le territoire de la Ville de Montréal

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 22 avril 2015 par sa résolution CE15 0763;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers
Tous les membres présents de l'opposition officielle

Et résolu :

de demander au ministre de la Justice de désigner monsieur Denis Coderre, maire de la Ville de Montréal, pour agir à titre de « célébrant compétent » pour célébrer des mariages et des unions civiles sur le territoire de la Ville de Montréal.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

30.14 1153430006

CM15 0552

Avis de motion - Règlement modifiant le Règlement 1654 adopté par l'ancienne Ville de Montréal-Nord et abrogeant le Règlement 1653 à l'égard seulement de la partie résiduelle de la ruelle située au nord-ouest de la rue de Charleroi, entre l'avenue Hénault et le boulevard Sainte-Gertrude, dans l'arrondissement de Montréal-Nord, aux fins de transfert aux propriétaires riverains

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Francesco Miele de la présentation à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement 1654 adopté par l'ancienne Ville de Montréal-Nord et abrogeant le Règlement 1653 à l'égard de la partie résiduelle de la ruelle située au nord-ouest de la rue de Charleroi, entre l'avenue Hénault et le boulevard Sainte-Gertrude, dans l'arrondissement de Montréal-Nord aux fins de transfert aux propriétaires riverains », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.01 1143496015

CM15 0553

Avis de motion - Règlement abrogeant le Règlement portant le numéro 14-011

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Francesco Miele de la présentation à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé «Règlement abrogeant le Règlement portant le numéro 14-011 », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.02 1153894002

CM15 0554

Avis de motion - Règlement autorisant un emprunt de 12 000 000 \$ pour le financement de l'acquisition d'outils de collecte de matières organiques

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Francesco Miele de la présentation à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 12 000 000 \$ pour le financement de l'acquisition d'outils de collecte de matières organiques », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.03 1150695001

CM15 0555

Avis de motion - Règlement modifiant le Règlement 1654 adopté par l'ancienne Ville de Montréal-Nord et abrogeant le Règlement 1653 à l'égard seulement de la partie résiduelle de la ruelle située au nord-ouest du boulevard Henri-Bourassa, entre l'avenue Racette et l'avenue Georges-Pichet, dans l'arrondissement de Montréal-Nord, aux fins de transfert aux propriétaires riverains

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Francesco Miele de la présentation à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement 1654 adopté par l'ancienne Ville de Montréal-Nord et abrogeant le Règlement 1653 à l'égard seulement de la partie résiduelle de la ruelle située au nord-ouest du boulevard Henri-Bourassa, entre l'avenue Racette et l'avenue Georges-Pichet, dans l'arrondissement de Montréal-Nord, aux fins de transfert aux propriétaires riverains », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.04 1143496014

CM15 0556

Avis de motion - Règlement autorisant un emprunt de 6 000 000 \$ afin de financer l'acquisition de terrains à des fins de parcs dans l'arrondissement de Ville-Marie

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Francesco Miele de la présentation à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 6 000 000 \$ afin de financer l'acquisition de terrains à des fins de parcs dans l'arrondissement de Ville-Marie », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.05 1150390002

CM15 0557

Avis de motion - Règlement autorisant un emprunt de 35 000 000 \$ pour le financement d'interventions municipales dans le cadre du projet de Développement des abords du Campus Outremont (« PDUES »)

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Francesco Miele de la présentation à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 35 000 000 \$ pour le financement d'interventions municipales dans le cadre du projet de Développement des abords du Campus Outremont («PDUES»), l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.06 1155950001

CM15 0558

Avis de motion - Règlement modifiant le Règlement intérieur de la Ville sur la délégation du conseil de la Ville aux conseils d'arrondissement de certains pouvoirs relatifs à des parcs et équipements (08-056)

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Francesco Miele de la présentation à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur de la Ville sur la délégation du conseil de la Ville aux conseils d'arrondissement de certains pouvoirs relatifs à des parcs et équipements (08-056) », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.07 1154265001

CM15 0559

Avis de motion - Règlement modifiant le Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041)

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Francesco Miele de la présentation à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041) », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.08 1156032001

CM15 0560

Avis de motion - Règlement modifiant le Règlement sur la Commission permanente sur l'inspecteur général (14-013)

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Francesco Miele de la présentation à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la Commission permanente sur l'inspecteur général (14-013) », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.09 1153430007

CM15 0561

Avis de motion - Règlement relatif à la lutte contre la propagation de l'agrile du frêne sur le territoire de la Ville de Montréal

Avis de motion - Règlement modifiant le Règlement intérieur de la Ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la ville aux conseils d'arrondissement (02-002)

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Francesco Miele de la présentation à une séance ultérieure du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement relatif à la lutte contre la propagation de l'agrile du frêne sur le territoire de la Ville de Montréal », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

ADOPTION DE PROJET

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'adopter le projet de règlement intitulé « Règlement relatif à la lutte contre la propagation de l'agrile du frêne sur le territoire de la Ville de Montréal »;
- 2- de tenir une consultation publique par l'intermédiaire du maire ou d'un autre membre du conseil désigné par le maire;
- 3- de déléguer au greffier le pouvoir de fixer la date, l'heure et le lieu de l'assemblée publique, un rapport de consultation devant être déposé au conseil municipal afin que la version finale du règlement puisse être adoptée par ce dernier.

Règlement P-15-040

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Francesco Miele de la présentation à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur de la Ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la Ville aux conseils d'arrondissement (02-002) », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.10 1146620009

CM15 0562

Avis de motion - Règlement abrogeant le Règlement régissant l'établissement des salons de coiffure # 1607

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Francesco Miele de la présentation à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement abrogeant le Règlement régissant l'établissement des salons de coiffure - #1607 », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.11 1155291004

CM15 0563

Avis de motion - Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (Exercice financier 2015) (14-044)

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Francesco Miele de la présentation à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2015) (14-044) », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.12 1153430008

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 42.01 à 42.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM15 0564

Adoption - Règlement modifiant le Règlement 1654 adopté par l'ancienne Ville de Montréal-Nord et abrogeant le Règlement 1653 à l'égard seulement de la partie résiduelle de la ruelle située au sud-est de la rue Fleury, entre l'avenue Audoin et l'avenue Lausanne, dans l'arrondissement de Montréal-Nord, aux fins de transfert aux propriétaires riverains

Attendu qu'une copie du Règlement modifiant le Règlement 1654 adopté par l'ancienne Ville de Montréal-Nord et abrogeant le Règlement 1653 à l'égard seulement de la partie résiduelle de la ruelle située au sud-est de la rue Fleury, entre l'avenue Audoin et l'avenue Lausanne, dans l'arrondissement de Montréal-Nord, aux fins de transfert aux propriétaires riverains a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 mars 2015, par sa résolution CE15 0414;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement 1654 adopté par l'ancienne Ville de Montréal-Nord et abrogeant le Règlement 1653 à l'égard seulement de la partie résiduelle de la ruelle située au sud-est de la rue Fleury entre l'avenue Audoin et l'avenue Lausanne, dans l'arrondissement de Montréal-Nord, aux fins de transfert aux propriétaires riverains ».

Adopté à l'unanimité.

42.01 1143496013

Règlement 15-041

CM15 0565

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 77 951 000 \$ pour financer les travaux prévus au Programme de soutien à la mise aux normes des arénas municipaux

Attendu qu'une copie du Règlement autorisant un emprunt de 77 951 000 \$ pour financer les travaux prévus au Programme de soutien à la mise aux normes des arénas municipaux a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 mars 2015, par sa résolution CE15 0420;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 77 951 000 \$ pour financer les travaux prévus au Programme de soutien à la mise aux normes des arénas municipaux », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

42.02 1141665001

Règlement 15-042

CM15 0566

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 21 000 000 \$ pour le financement du système de gestion des actifs municipaux

Attendu qu'une copie du Règlement autorisant un emprunt de 21 000 000 \$ pour le financement du système de gestion des actifs municipaux a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 mars 2015, par sa résolution CE15 0436;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 21 000 000 \$ pour le financement du système de gestion des actifs municipaux », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

42.03 1154207004

Règlement 15-043

CM15 0567

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 46 000 000 \$ pour le financement de l'acquisition d'équipements et de services professionnels en informatique

Attendu qu'une copie du Règlement autorisant un emprunt de 46 000 000 \$ pour le financement de l'acquisition d'équipements et de services professionnels en informatique a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 mars 2015, par sa résolution CE15 0434;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 46 000 000 \$ pour le financement de l'acquisition d'équipements et de services professionnels en informatique », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

42.04 1154207002

Règlement 15-044

CM15 0568

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 50 350 000 \$ pour des travaux généraux de modifications et d'additions au réseau municipal de conduits souterrains ainsi que de travaux reliés à l'enfouissement des fils aériens et de mise à niveau des chambres de transformation (C.T. 1500 et C.T. 1000) dans les limites de la Ville de Montréal, sous la surveillance de la Commission des services électriques de Montréal

Attendu qu'une copie du Règlement autorisant un emprunt de 50 350 000 \$ pour des travaux généraux de modifications et d'additions au réseau municipal de conduits souterrains ainsi que de travaux reliés à l'enfouissement des fils aériens et de mise à niveau des chambres de transformation (C.T. 1500 et C.T. 1000) dans les limites de la Ville de Montréal, sous la surveillance de la Commission des services électriques de Montréal a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 mars 2015, par sa résolution CE15 0354;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 50 350 000 \$ pour des travaux généraux de modifications et d'additions au réseau municipal de conduits souterrains ainsi que de travaux reliés à l'enfouissement des fils aériens et de mise à niveau des chambres de transformation (C.T. 1500 et C.T. 1000) dans les limites de la Ville de Montréal, sous la surveillance de la Commission des services électriques de Montréal », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

42.05 1155380001

Règlement 15-045

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 42.06 à 42.10 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM15 0569

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 21 000 000 \$ afin de financer les travaux d'aménagement et de réaménagement du pôle d'Accueil du parc Angrignon - Ferme et agriculture urbaines

Attendu qu'une copie du Règlement autorisant un emprunt de 21 000 000 \$ afin de financer les travaux d'aménagement et de réaménagement du pôle d'Accueil du parc Angrignon - Ferme et agriculture urbaines a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 mars 2015, par sa résolution CE15 0421;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 21 000 000 \$ afin de financer des travaux d'aménagement et de réaménagement du pôle d'Accueil du parc Angrignon - Ferme et agriculture urbaines », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

42.06 1151701007

Règlement 15-046

CM15 0570

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 4 690 000 \$ afin de financer le programme Investissements Ville intelligente et numérique

Attendu qu'une copie du Règlement autorisant un emprunt de 4 690 000 \$ afin de financer le programme Investissements Ville intelligente et numérique a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 mars 2015, par sa résolution CE15 0446;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 4 690 000 \$ pour le financement le programme Investissements Ville intelligente et numérique », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

42.07 1154207018

Règlement 15-047

CM15 0571

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 4 689 000 \$ pour le financement du projet Bureau de demain

Attendu qu'une copie du Règlement autorisant un emprunt de 4 689 000 \$ pour le financement du projet Bureau de demain a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 mars 2015, par sa résolution CE15 0444;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 4 689 000 \$ pour le financement du projet Bureau de demain », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

42.08 1154207016

Règlement 15-048

CM15 0572

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 6 097 000 \$ pour le financement du projet Remplacement du portail web de la Ville

Attendu qu'une copie du Règlement autorisant un emprunt de 6 097 000 \$ pour le financement du projet Remplacement du portail web de la Ville a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 mars 2015, par sa résolution CE15 0442;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 6 097 000 \$ pour le financement du projet Remplacement du portail web de la Ville », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

42.09 1154207014

Règlement 15-049

CM15 0573

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 11 653 000 \$ pour le financement du projet Gestion de l'évolution bureautique

Attendu qu'une copie du Règlement autorisant un emprunt de 11 653 000 \$ pour le financement du projet Gestion de l'évolution bureautique a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 mars 2015, par sa résolution CE15 0440;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 11 653 000 \$ pour le financement du projet Gestion de l'évolution bureautique », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

42.10 1154207012

Règlement 15-050

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 42.11 et 42.12 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM15 0574

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 5 040 000 \$ pour le financement du projet Gestion des capacités des serveurs

Attendu qu'une copie du Règlement autorisant un emprunt de 5 040 000 \$ pour le financement du projet Gestion des capacités des serveurs a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 mars 2015 par sa résolution CE15 0438;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'approuver le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 5 040 000 \$ pour le financement du projet Gestion des capacités des serveurs », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

42.11 1154207006

Règlement 15-051

CM15 0575

Adoption - Règlement sur les subventions aux sociétés de développement commercial financées par le Fonds de dynamisation des rues commerciales / Réserver une somme de 169 032 \$ visant la mise en œuvre des interventions municipales de soutien aux associations volontaires de commerçants implantées sur le territoire de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal

Attendu qu'une copie du Règlement sur les subventions aux sociétés de développement commercial financées par le Fonds de dynamisation des rues commerciales a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 18 mars 2015 par sa résolution CE15 0493;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'adopter le règlement intitulé « Règlement sur les subventions aux sociétés de développement commercial financées par le Fonds de dynamisation des rues commerciales » ;
- 2- de réserver une somme de 169 032 \$ pour le volet « Besoins complémentaires » visant la mise en œuvre des interventions municipales de soutien aux associations volontaires de commerçants des artères traditionnelles de l'arrondissement Le Plateau-Mont-Royal et d'effectuer le transfert de cette somme à l'arrondissement Le Plateau-Mont-Royal.

Adopté à l'unanimité.

42.12 1151180003

Règlement 15-052

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 43.01 à 43.03 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM15 0576

Avis de motion et adoption d'un projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » relatif au programme particulier d'urbanisme (PPU) du Quartier des gares délimité par les boulevards René-Lévesque et Robert-Bourassa et les rues Notre-Dame, de la Montagne, Saint-Jacques et Lucien-L'Allier / Tenue d'une consultation publique

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Francesco Miele de la présentation à une séance ultérieure du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » afin d'y intégrer le programme particulier d'urbanisme du Quartier des gares délimité par les boulevards René-Lévesque et Robert-Bourassa et les rues Notre-Dame, de la Montagne, Saint-Jacques et Lucien-L'Allier;

ADOPTION DE PROJET

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'adopter le projet de règlement intitulé «Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » afin d'y intégrer le programme particulier d'urbanisme du Quartier des gares délimité par les boulevards René-Lévesque et Robert-Bourassa et les rues Notre-Dame, de la Montagne, Saint-Jacques et Lucien-L'Allier;
- 2- de soumettre le dossier à l'Office de consultation publique de Montréal pour qu'il tienne l'assemblée de consultation publique prévue conformément à la loi.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

43.01 1156347027

Règlement P-04-047-159

CM15 0577

Avis de motion et adoption d'un projet de règlement intitulé « Règlement relatif à la cession pour l'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro » / Tenue d'une consultation publique / Délégation de pouvoirs au greffier

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Francesco Miele de la présentation à une séance ultérieure du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro », et d'en recommander l'adoption à une séance ultérieure;

ADOPTION DE PROJET

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'adopter le projet de règlement intitulé « Règlement relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro »;
- 2- de tenir une consultation publique par l'intermédiaire du maire ou d'un autre membre du conseil désigné par le maire;
- 3- de déléguer au greffier le pouvoir de fixer la date, l'heure et le lieu de l'assemblée publique, un rapport de consultation devant être déposé au conseil municipal afin que la version finale du règlement puisse être adoptée par ce dernier.

Adopté à l'unanimité.

43.02 1142640043

Règlement P-15-053

CM15 0578

Avis de motion et adoption d'un projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » afin de modifier la carte intitulée « Les limites de hauteur / Arrondissement de Ville-Marie » / Tenue d'une consultation publique

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Francesco Miele de la présentation à une séance ultérieure du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » afin de modifier la carte intitulée « Les limites de hauteur » / Arrondissement de Ville-Marie » de la partie II du Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047), à l'égard du territoire de l'arrondissement de Ville-Marie, par l'agrandissement d'un secteur de limite de hauteur de « 25 m » existant à l'ouest de la rue Amherst et au sud de la rue Ontario pour y intégrer l'îlot compris entre les rues Amherst, Sherbrooke, Wolfe et du Square-Amherst;

ADOPTION DE PROJET

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'adopter le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » afin de modifier la carte intitulée « Les limites de hauteur » / Arrondissement de Ville-Marie » de la partie II du Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047), à l'égard du territoire de l'arrondissement de Ville-Marie, par l'agrandissement d'un secteur de limite de hauteur de « 25 m » existant à l'ouest de la rue Amherst et au sud de la rue Ontario pour y intégrer l'îlot compris entre les rues Amherst, Sherbrooke, Wolfe et du Square-Amherst;
- 2- de soumettre le dossier à l'Office de consultation publique de Montréal pour qu'il tienne l'assemblée de consultation publique prévue conformément à la loi.

Adopté à l'unanimité.

43.03 1155289001

Règlement P-04-047-160

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 44.01 et 44.02 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM15 0579

Adoption, sans changement, du règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » relativement à la densité de construction pour le terrain situé au 4244, boulevard Saint-Laurent constitué des lots 2 004 317, 2 004 328, 2 004 329 et 2 004 330 du cadastre du Québec, projet de logement social

Vu la résolution CM15 0366 du conseil municipal du 23 mars 2015 adoptant comme projet de règlement P-04-047-157 intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » relativement à la densité de construction pour le terrain situé au 4244, boulevard Saint-Laurent constitué des lots 2 004 317, 2 004 328, 2 004 329 et 2 004 330 du cadastre du Québec, projet de logement social;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 18 mars 2015, par sa résolution CE15 0489;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter, sans changement, du règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » relativement à la densité de construction pour le terrain situé au 4244, boulevard Saint-Laurent, constitué des lots 2 004 317, 2 004 328, 2 004 329 et 2 004 330 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, afin de permettre la construction de logement social.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité des membres présents, laquelle représente la majorité des membres du conseil municipal.

44.01 1150691001

Règlement 04-047-157

CM15 0580

Adoption, sans changement, du règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » visant la modification de la liste des Bâtiments d'intérêt patrimonial et architectural hors secteurs de valeur exceptionnelle pour y inscrire le bâtiment sis au 3980, rue Saint-Denis (Presbytère Saint-Jude) sous la désignation « Les édifices commerciaux »

Attendu qu'à sa séance du 2 février 2015, le conseil d'arrondissement du Plateau-Mont-Royal a donné un avis de motion de la présentation du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » visant la modification de la liste des « Bâtiments d'intérêt patrimonial et architectural hors secteurs de valeur exceptionnelle » pour y inscrire le bâtiment situé au 3980, rue Saint-Denis (Presbytère Saint-Jude) sous la désignation « Les édifices commerciaux »;

Attendu que le conseil d'arrondissement a adopté le projet de règlement à cette même séance;

Attendu qu'une assemblée publique de consultation a été tenue par le conseil d'arrondissement le 24 février 2015, à 18 h, à la salle Le Plateau, située au 201, avenue Laurier Est, sur ce projet de règlement;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 22 avril 2015, par sa résolution CE15 0769;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter, sans changement, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » visant la modification de la liste des « Bâtiments d'intérêt patrimonial et architectural hors secteurs de valeur exceptionnelle » pour y inscrire le bâtiment situé au 3980, rue Saint-Denis (Presbytère Saint-Jude) sous la désignation « Les édifices commerciaux ».

Adopté à l'unanimité des membres présents, laquelle représente la majorité des membres du conseil municipal.

44.02 1140437006

Règlement 04-047-161

CM15 0581

Attribuer les toponymes « parc Marie-Barbier » au lot 1 875 318 et « parc du Bien-Être-de-la-Jeunesse » au lot 1 876 230, puis effectuer un changement de générique pour une voie de circulation sise sur le lot 1 875 319, tous du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 avril 2015 par sa résolution CE15 0694;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par Mme Chantal Rouleau

Et résolu :

d'attribuer les toponymes suivants dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles :

- de nommer « parc du Bien-Être-de-la-Jeunesse », le parc situé sur le lot 1 876 230 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal;
- de nommer « parc Marie-Barbier », le parc situé sur le lot 1 875 318 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal;
- de renommer « rue François-La Bernarde », la place François-La Bernarde située sur le lot 1 875 319 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal. Ce changement de toponyme ayant un impact sur des occupants de la rue et afin d'assurer que les nouvelles informations toponymiques puissent être compilées dans les différents systèmes de repérage, il entrera en vigueur en vigueur trois mois après l'adoption de la présente résolution;

Le tout tel qu'indiqué sur les plans joints au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

46.01 1156767001

CM15 0582

Retirer le toponyme « parc Emma-Bourbonnais » sur le lot 1 371 003 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 avril 2015 par sa résolution CE15 0695;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par Mme Chantal Rouleau

Et résolu :

de retirer le toponyme « parc Emma-Bourbonnais » sur le lot 1 371 003 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, tel qu'indiqué au plan joint au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

46.02 1156767002

CM15 0583

Nommer « plage Jean-Doré » la plage publique du parc Jean-Drapeau localisée sur l'île Notre-Dame, dans l'arrondissement de Ville-Marie

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 avril 2015 par sa résolution CE15 0698;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Denis Coderre

Et résolu :

de nommer « plage Jean-Doré » la plage publique du parc Jean-Drapeau localisée sur l'île Notre-Dame, dans l'arrondissement de Ville-Marie.

Adopté à l'unanimité.

46.03 1154521002

CM15 0584

Désigner Me Emmanuel Tani-Moore pour agir à titre de greffier-adjoint de la Ville au Service du greffe

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 22 avril 2015 par sa résolution CE15 0774;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de désigner M^e Emmanuel Tani-Moore pour agir à titre de greffier-adjoint de la Ville - Service du greffe.

Adopté à l'unanimité.

50.01 1150132001

CM15 0585**Désignation du maire suppléant et fixation de son mandat**

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Denis Coderre

Et résolu :

de désigner madame Mary Deros, mairesse suppléante, pour les mois de mai, juin, juillet et août 2015.

Adopté à l'unanimité.

51.01

CM15 0586**Nomination de commissaires à l'Office de consultation publique de Montréal**

La conseillère Marie Cinq-Mars déclare son intérêt et s'abstient de participer aux délibérations et de voter;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 avril 2015 par sa résolution CE15 0674;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Russell Copeman

Et résolu :

- 1 - de renouveler, pour une période de trois (3) ans, le mandat des commissaires supplémentaires à l'Office de consultation publique de Montréal :
 - Bruno Bergeron;
 - Nicole Brodeur;
 - Viateur Chénard;
 - Irène Cinq-Mars;
 - Ariane Émond;
 - Judy Gold;
 - Hélène Laperrière;
 - Luba Serge;
- 2 - de nommer des commissaires supplémentaires, pour une période de trois ans, les personnes suivantes :
 - Maryse Alcindor;
 - Isabelle Beaulieu;
 - Pierre-Constantin Charles;
 - Anne Lagacé Dowson;
 - Danielle Landry;
 - Francine Simard;
 - Arlindo Vieira;
- 3 - de fixer leur rémunération à 550 \$ par jour pour les commissaires et à 750 \$ par jour pour le commissaire désigné comme président d'une consultation, incluant les avantages sociaux, sous réserve de l'adoption, le cas échéant, d'un règlement adopté en vertu de l'article 79 de la *Charte de la Ville de Montréal*.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité (soit à plus des 2/3 des voix exprimées).

51.02 1151079003

CM15 0587

Motion de l'opposition officielle pour une consultation publique sur le patrimoine modeste

Attendu que la notion de patrimoine bâti, telle que définie par la Politique montréalaise du patrimoine, « comprend les diverses formes urbaines caractéristiques de Montréal et leurs composantes, [...] de même que des immeubles et des ensembles d'immeubles, incluant la particularité de leurs sites et leurs divers modes d'intégration au paysage »;

Attendu que le patrimoine bâti montréalais est diversifié et composé de maisons, notamment dans les anciens quartiers ouvriers, qui témoignent du passé de Montréal, mais qui ne comportent aucune désignation d'intérêt patrimonial;

Attendu le faible nombre de bâtiments faisant encore partie du patrimoine modeste montréalais et la menace que pose sur ceux-ci le phénomène spéculatif relié au développement immobilier et à la densification des quartiers anciens (1850-1950);

Attendu l'état de dégradation souvent avancé des maisons constituant le patrimoine modeste montréalais et le manque de ressources pour assurer une application adéquate du *Règlement sur l'entretien des bâtiments* (07-034);

Attendu les difficultés - tant sur le plan financier que sur celui des connaissances de l'objet et des ressources disponibles - auxquelles font face les propriétaires de maisons modestes au moment d'effectuer des travaux de rénovation, de restauration ou de mise aux normes;

Attendu que l'enjeu de la protection des maisons modestes revient dans l'actualité chaque fois que des maisons sont détruites pour laisser place au développement immobilier;

Attendu que l'importance de trouver un équilibre entre la protection et la mise en valeur du patrimoine modeste et le développement immobilier pose continuellement un défi aux administrations locales d'arrondissement;

Attendu que la Politique du patrimoine de la Ville de Montréal spécifie l'importance de « mettre à profit la connaissance et la vigilance du citoyen soucieux de la conservation du patrimoine en s'assurant, d'une part, de le rejoindre par des moyens efficaces, et d'autre part, en lui permettant de s'exprimer et d'être entendu par la Ville »;

Il est proposé par Mme Anne-Marie Sigouin

appuyé par M. Richard Ryan

que le conseil municipal mandate la Commission sur la culture, le patrimoine et les sports de tenir une consultation sur les enjeux relatifs à la reconnaissance, à la protection, et à la mise en valeur du patrimoine modeste montréalais.

Un débat s'engage.

Plusieurs conseillers soulèvent des questions de privilège et de règlement et demandent au président du conseil que la procédure lors d'une demande de vote afin de décider du résultat final d'un article soit respectée, conformément à l'article 109 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal* (06-051).

Il est proposée par M. Francesco Miele

appuyé par M. Harout Chitilian

de procéder à un vote à main levée sur l'article 65.01.

Le président du conseil met aux voix l'article 65.01 et le conseil se partage comme suit :

En faveur : 25

Contre : 32

Le président du conseil déclare l'article 65.01 rejeté à la majorité des voix, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

65.01

CM15 0588

Motion de l'opposition officielle contre le dépôt de documents séance tenante

Attendu que les élus sont responsables des votes et décisions prises au conseil de la ville;

Attendu que les élus ont le devoir de s'assurer de la bonne utilisation des deniers publics;

Attendu qu'une lecture approfondie des dossiers à l'étude est nécessaire à une prise de décision éclairée;

Attendu que la remise séance tenante de documents pertinents aux sujets inscrits à l'ordre du jour rend difficile, sinon impossible, une étude rigoureuse des dossiers concernés;

Attendu que, depuis novembre 2013, la valeur totale des dépenses liées aux documents remis séance tenante excède 170 millions de dollars;

Attendu que l'article 41 de l'Annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal* précise que « l'ordre du jour de chaque séance du conseil doit être dressé par le comité exécutif, déposé au bureau du greffier au moins trois jours avant la date de la séance et une copie doit en être transmise, par la poste, à chaque membre du conseil en même temps qu'un avis de convocation »;

Attendu que l'article 16.1 du décret 1229-2005 concernant l'agglomération de Montréal stipule que « La copie de l'ordre du jour définitif qui [...] est transmise aux maires des municipalités reconstituées doit également être accompagné [sic] de tout document pertinent aux sujets inscrits »;

Attendu que d'autres villes ont démontré la faisabilité d'éviter les dépôts séances tenantes en modifiant leurs pratiques;

Il est proposé par M. Guillaume Lavoie

appuyé par M. Alex Norris

que le comité exécutif remette tous les documents pertinents aux sujets inscrits à l'ordre du jour définitif au moins trois jours avant la date de la séance du conseil de Ville de Montréal.

Un débat s'engage.

La conseillère Chantal Rouleau soulève une question de privilège sur les propos du conseiller Sylvain Ouellet, qui fait un parallèle entre l'octroi du contrat des compteurs d'eau et celui de l'ozonation pour justifier le danger des dossiers soumis séance tenante aux membres pour décision. Le président du conseil juge qu'il ne s'agit pas d'une question de privilège et enjoint le conseiller Ouellet à poursuivre le débat dans le respect.

À 22 h,

Il est proposée par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

de poursuivre les travaux jusqu'à épuisement des points inscrits à l'ordre du jour.

La proposition est agréée.

Le débat se poursuit.

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Harout Chitilian

de poser la question préalable et de mettre fin au débat sur l'article 65.02, conformément à l'article 93 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal* (06-051).

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par M. Lionel Perez

de procéder à un vote à main levée sur la motion aux fins de poser la question préalable des conseillers Miele et Chitilian.

Le président du conseil demande l'appel du vote et le conseil se partage comme suit :

En faveur : 37

Contre : 20

Le conseiller Guillaume Lavoie utilise son droit de réplique. Le président du conseil invite le conseiller à faire preuve de prudence dans l'utilisation d'épithètes et de qualificatifs lors de ses interventions.

Il est proposé par M. Marc-André Gadoury

appuyé par Mme Valérie Plante

de procéder à un vote enregistré sur l'article 65.02.

Le greffier fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit :

VOTE

Votent en faveur: Mesdames et messieurs Dorais, Ferrandez, Gadoury, Plante, Sauvé, Norris, Popeanu, Lavoie, Duchesne, McQueen, Mainville, Ryan, Thuillier, Lavigne Lalonde, Sigouin, Limoges, Caldwell, Downey, Ouellet, Pagé, McIntyre, Marinacci, Deschamps, Hénault, Miranda, Cinq-Mars, Shanahan (27)

Votent contre: Mesdames et messieurs Coderre, Desrochers, Samson, Chitilian, Perez, Rouleau, Gauthier, Copeman, Ménard, Vallée, Beis, Salem, Bergeron, Miele, Gibeau, Deros, Parenteau, Guay, Boivin Roy, Décarie, Lefebvre, Rapanà, Perri, Gagnier, DeSousa, Deguire, Clément-Talbot, Celzi, Bissonnet, Rotrand, Dauphin, Cloutier (32)

Résultat: En faveur : 27
Contre : 32

Le président du conseil déclare l'article 65.02 rejeté à la majorité des voix, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

65.02

CM15 0589

Motion de l'opposition officielle de soutien aux centres d'éducation populaire

Attendu que les six centres d'éducation populaire de Montréal sont : Le Carrefour d'éducation populaire de Pointe-Saint-Charles (2356, rue Centre), le Comité social Centre-Sud (1710, rue Beaudry), les Ateliers du Plateau (4273, rue Drolet), le Centre éducatif communautaire René-Goupil (4105, 47^e Rue Est), le Pavillon d'éducation communautaire Hochelaga-Maisonneuve (1685-1691, boulevard Pie-IX) et le Comité d'éducation aux adultes de la Petite-Bourgogne et de Saint-Henri (2515, rue Delisle);

Attendu qu'ils desservent actuellement environ 7 000 familles;

Attendu que l'essor de l'éducation populaire contribue à concrétiser le droit à l'éducation et à accroître son accessibilité pour la population adulte, qu'elle vise avant tout au développement des capacités individuelles et collectives dans une perspective de citoyenneté, et que l'éducation populaire permet aux personnes d'être parties prenantes des transformations sociales et d'accroître leur capacité à exercer pleinement leurs droits;

Attendu que les six centres d'éducation populaire de Montréal ont été créés, il y a plus de 40 ans, dans le but de répondre aux besoins de personnes souvent marginalisées de la société, les personnes analphabètes ou les nouveaux arrivants, entre autres, avec une offre de service mieux adaptée à leurs besoins particuliers;

Attendu que les centres d'éducation populaire jouent un rôle de « maisons de quartiers », qu'ils sont des lieux de rencontre importants aussi bien par leur mission éducative que grâce au partage de locaux. Les centres d'éducation populaire représentent donc de véritables incubateurs de vie communautaire;

Attendu que la Commission scolaire de Montréal (CSDM), propriétaire de ces bâtiments abritant ces centres, a annoncé, il y a 3 ans, que pour des raisons financières, elle ne renouvelerait pas les baux à échéance le 31 mai 2015, soit dans 5 semaines;

Attendu que les six centres d'éducation populaire, regroupés sous la bannière InterCEP, en plus du soutien constant de la CSDM, ont reçu l'appui de plus de 100 groupes et regroupements communautaires du Québec ainsi que celui, entre autres, de M. Paul Bélanger, professeur à la Faculté des sciences de l'éducation de l'UQAM, ainsi que celui du premier ministre de l'Éducation de l'histoire du Québec, M. Paul Gérin-Lajoie;

Attendu que la fermeture de ces établissements serait une lourde perte pour une frange vulnérable de la population où elle a accès à des activités d'alphabétisation, de formation informatique, de formation continue, de réinsertion, d'employabilité, d'alimentation, de soutien aux personnes immigrées et autres ateliers et activités d'ordre social, artistique et culturel formateurs de liens de socialisation, d'entraide, d'implication et d'intégration;

Attendu qu'une solution avait été mise de l'avant, en février dernier, et que le président du Conseil du trésor du gouvernement du Québec avait donné un accord de principe pour que Québec reprenne à sa charge les rénovations, les frais de fonctionnement et le financement de la mission des centres d'éducation populaire;

Attendu la nomination d'un nouveau ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, M. François Blais, le 5^e depuis l'annonce de la fin du bail;

Attendu que l'urgence de la situation ne peut souffrir un nouveau délai;

Attendu que les élus de la Ville de Montréal reconnaissent le droit d'apprendre tout au long de la vie;

Il est proposé par Mme Louise Mainville

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1 - que la Ville de Montréal appuie les démarches des centres d'éducation populaire demandant au gouvernement du Québec de rendre effective une solution viable, soit rénover les immeubles, maintenir leur caractère public et rétablir un financement adéquat à long terme;
- 2 - que le Maire de Montréal se porte à la défense de la conservation des centres d'éducation populaire dans la métropole montréalaise afin qu'ils poursuivent leurs activités dans les bâtiments qu'ils occupent, au-delà de mai 2015.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

65.03

CM15 0590

Motion de l'opposition officielle pour favoriser la participation citoyenne au conseil de Ville de Montréal

Attendu que l'hôtel de ville de Montréal constitue depuis 1986 la « Maison des citoyens », où ces derniers sont libres de venir poser des questions orales au conseil de Ville;

Attendu que les mesures de sécurité imposées par l'administration Coderre depuis le 18 août 2014 réduisent le nombre de citoyens pouvant assister et participer au conseil;

Attendu que le conseil municipal représente le seul moment où les citoyens peuvent s'adresser directement au maire et aux conseillers de Ville sur des enjeux montréalais;

Attendu que l'accès aux séances du conseil pour tous les citoyens constitue une avancée en matière de démocratie et un indicateur de l'intensité de la démocratie municipale et que Montréal fait figure de précurseur à l'échelle mondiale;

Attendu que la décision de restreindre l'accès aux citoyens entre en conflit avec les principes de *la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* du Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) et la *Charte montréalaise des droits et des responsabilités* qui promeuvent et encouragent l'accès des citoyens aux périodes de questions des séances du conseil;

Attendu que ces quotas vont à l'encontre du droit des citoyens à participer à la vie démocratique et brime l'accès à tous les citoyens qui souhaitent prendre part aux processus consultatifs;

Attendu que le renforcement des mesures de sécurité au coût de 194 243 \$ et que les fouilles effectuées par les agents du SPVM devraient amplement suffire à assurer la sécurité des employés du bâtiment et qu'elles constituent un motif valable pour éliminer le quota du nombre de citoyens;

Il est proposé par M. Marc-André Gadoury

appuyé par M. François Limoges

- 1 - que soit levée la limite du nombre de citoyens admis à l'intérieur de l'hôtel de Ville lors des conseils municipaux;
- 2 - que la révision du plan de protection garantisse l'ouverture de la maison du citoyen et favorise la participation citoyenne.

Un débat s'engage.

Il est proposé par M. Lionel Perez

appuyé par Mme Chantal Rouleau

de référer la présente motion à la Commission de la présidence du conseil, conformément au 5^o paragraphe de l'article 80 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*, pour étude avec l'engagement de déposer des recommandations dans un délai de 6 mois.

Le président du conseil met aux voix la proposition à l'effet de référer l'article 65.04 à la Commission de la présidence du conseil pour étude et la déclare adoptée à l'unanimité, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

65.04

CM15 0591

Motion de la deuxième opposition soutenant la création d'un registre québécois des armes à feu

Attendu que le massacre de 14 femmes à l'École polytechnique, en 1989, a profondément choqué les Montréalais et les Québécois et a conduit le gouvernement du Canada à adopter les projets de loi C-17 en 1991 et C-68 en 1995, pavant la voie à la création du registre canadien des armes à feu;

Attendu que ces lois ont restreint l'utilisation de certains types d'armes à feu, et ont rendu nécessaire l'enregistrement des armes à feu détenues légalement dans le registre, ce dernier devenant un outil important pour les forces de l'ordre à travers le Canada pour protéger le public;

Attendu qu'en 2010, les forces policières canadiennes estimaient avoir consulté le registre canadien des armes à feu en moyenne 17 402 fois par jour, ce chiffre comprenant des vérifications automatiques chaque fois qu'une adresse ou une plaque d'immatriculation est examinée;

Attendu que selon le directeur du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), M. Marc Parent, les policiers montréalais utilisaient en 2011 le registre en moyenne 350 fois par jour pour des vérifications et des interventions;

Attendu que M. Parent s'est prononcé en faveur du maintien du registre des armes à feu et qu'il a indiqué que le fait de savoir si un individu dispose d'armes est d'une grande utilité pour prévenir les cas de détresse ou établir les risques d'une opération policière;

Attendu que le Parti conservateur du Canada a utilisé sa majorité au Parlement pour adopter le projet de loi C-19 en 2012, qui vise le démantèlement du registre canadien des armes à feu et la destruction des informations qui y étaient contenues;

Attendu qu'une injonction temporaire a été accordée par la Cour supérieure du Québec le 5 avril 2012 afin de prévenir la destruction des données concernant les résidents du Québec jusqu'à ce que les arguments juridiques puissent être entendus;

Attendu que le 27 mars 2015, la Cour suprême du Canada a statué dans une décision 5-4 que la destruction des dossiers du registre était de la compétence constitutionnelle du Parlement, niant ainsi la contestation judiciaire du gouvernement du Québec et permettant la destruction des dossiers;

Attendu que la Cour suprême du Canada n'a pas indiqué que la destruction de ces données était opportune, et que le jugement n'empêchait pas le gouvernement du Canada de démontrer sa coopération en remettant au Québec les données demandées;

Attendu la motion unanime de l'Assemblée nationale du Québec, adoptée le 27 mars dernier, demandant au premier ministre Stephen Harper « de reculer sur sa décision et d'ordonner le transfert immédiat des données au gouvernement du Québec, afin qu'il puisse mettre en place son propre registre »;

Attendu que le gouvernement du Canada a procédé rapidement à la destruction de ces données importantes, que le gouvernement du Québec souhaitait pourtant conserver;

Attendu que le premier ministre du Québec s'est engagé à mettre en place un registre québécois des armes à feu sans restrictions, avec ou sans les données du registre canadien;

Attendu que la ministre de la Sécurité publique a indiqué qu'elle déposerait d'ici la fin de la session parlementaire en cours un projet de loi créant un registre québécois des armes à feu;

Attendu la mobilisation citoyenne importante en faveur du contrôle des armes à feu;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par M. Benoit Dorais
M. Denis Coderre

Et résolu :

que le conseil municipal :

- 1 - appuie la décision du gouvernement du Québec de créer un registre québécois des armes à feu;
- 2 - déplore que le gouvernement du Canada ait détruit les données concernant les résidents du Québec contenues dans le registre canadien des armes à feu, créé à un coût substantiel pour tous les contribuables.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

65.05

CM15 0592

Motion de la deuxième opposition demandant au gouvernement du Québec de réinvestir des fonds dans le programme AccèsLogis

Attendu que le programme à frais partagés AccèsLogis est un programme de construction de logements sociaux et communautaires qui a un impact considérable sur la disponibilité de ces logements à Montréal, ainsi que sur la revitalisation des quartiers;

Attendu que les fonds réservés au programme AccèsLogis ont été réduits de moitié, et que les 600 nouvelles unités de logements sociaux annoncées dans le budget 2015-2016 du gouvernement du Québec pour la région métropolitaine sont nettement insuffisantes pour répondre aux besoins de Montréal et des 24 000 ménages éligibles qui attendent un logement social ou communautaire;

Attendu que le Programme de supplément au loyer (PSL) aide les ménages à défrayer une partie du coût du loyer, mais ne constitue pas une solution durable au problème de logement, et ne contribue pas à améliorer les conditions de logement;

Attendu la motion unanime adoptée en février 2015 au conseil municipal, demandant au gouvernement du Québec de maintenir son engagement à développer de nouveaux logements sociaux et communautaires, et de bonifier ses programmes de logement pour les adapter à la réalité montréalaise;

Attendu la résolution unanime de la Communauté métropolitaine de Montréal adoptée en février 2015, demandant au gouvernement du Québec de prévoir des sommes permettant la réalisation annuelle d'un minimum de 3 000 unités de logement AccèsLogis, dont au moins 1 800 unités sur le territoire du Grand Montréal; le financement du programme par le biais d'un plan d'investissement de cinq ans; ainsi que l'indexation annuelle des coûts de réalisation maximaux admissibles;

Attendu les interventions vigoureuses de la Ville pour proposer aux Montréalais une offre d'habitation diversifiée et de qualité;

Attendu qu'une partie de ces interventions, dont le Plan de fidélisation des familles et le Plan d'action en matière d'itinérance, s'appuie sur AccèsLogis;

Attendu que la nature des problèmes de logement demande des interventions soutenues pour obtenir des résultats structurants et durables;

Attendu qu'en 2011, près de 20% des ménages de la région métropolitaine de Montréal consacraient plus de 50% de leur revenu au loyer, au détriment de leurs autres besoins essentiels;

Attendu que le manque de logements sociaux compromet la concrétisation du droit au logement des ménages les plus pauvres;

Attendu qu'AccèsLogis permet d'investir et de créer des emplois tout en contribuant à revitaliser des secteurs, et que la Société d'habitation du Québec a calculé en 2010 que chaque dollar investi dans le programme AccèsLogis rapporte entre 2,30 \$ et 2,40 \$;

Attendu que selon l'Association des groupes de ressources techniques du Québec (AGRTQ), le programme AccèsLogis « est un programme d'une grande efficacité pour répondre aux besoins en logements des ménages québécois à faible et modeste revenu et permet de changer des vies, de changer des quartiers et est aussi rentable économiquement »;

Il est proposé par M. Benoit Dorais

appuyé par M. Marvin Rotrand

Et résolu :

que le conseil de ville demande au gouvernement du Québec :

- 1 - de réinvestir des fonds dans le programme AccèsLogis, permettant la réalisation annuelle d'un minimum de 3 000 unités de logement pour l'ensemble du Québec;
- 2 - qu'il s'engage à bonifier ses programmes de logements sociaux et abordables, dont AccèsLogis, pour les adapter à la réalité montréalaise, et d'en assurer le financement sur une base pluriannuelle et stable.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

65.06

Article 65.07

Motion de la troisième opposition visant à interdire l'utilisation des insecticides de la famille des néonicotinoïdes sur l'Île de Montréal

Retiré. (Voir article 3.01).

À 22 h 51, tous les points de l'ordre du jour ayant été étudiés, le président du conseil déclare l'assemblée levée.

PRÉSIDENT DU CONSEIL

GREFFIER

Tous et chacun des règlements et résolutions ci-dessus relatés sont approuvés.

MAIRE